



Commune de Saint-Jodard

Révision du Plan d'Occupation des Sols
Elaboration du Plan Local d'Urbanisme



DIAGNOSTIC TERRITORIAL, ENVIRONNEMENTAL ET PAYSAGER

Document provisoire

Avril 2015

Réf : 42002

PREAMBULE

La commune de Saint-Jodard est couverte par un Plan d'Occupation des Sols approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 8 janvier 1988. Depuis, il a fait l'objet d'une modification approuvée le 3 mai 1994.

Par délibération en date du 13 juin 2014, la commune de Saint-Jodard a décidé de réviser son Plan d'Occupation des Sols et de la transformer en Plan Local d'Urbanisme. Cette révision générale a pour objectif de :

- Revoir les zones d'urbanisation en fonction de l'évolution de la commune et des objectifs environnementaux définis dans la loi Grenelle II ;
- favoriser le renouvellement urbain ;
- Organiser l'espace communal pour permettre un développement harmonieux de la commune, tout en préservant la qualité architecturale ;
- Prendre en compte les prescriptions de la loi ALUR.

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) répondra aux principes fondamentaux du code de l'urbanisme (article L.121-1) en matière de développement durable :

« 1° L'équilibre entre

a) Le renouvellement urbain, le développement urbain maîtrisé, la restructuration des espaces urbanisés, la revitalisation des centres urbains et ruraux ;

b) L'utilisation économe des espaces naturels, la préservation des espaces affectés aux activités agricoles et forestières, et la protection des sites, des milieux et paysages naturels ;

c) La sauvegarde des ensembles urbains et du patrimoine bâti remarquables ;

d) Les besoins en matière de mobilité.

1° bis La qualité urbaine, architecturale et paysagère, notamment des entrées de ville ;

2° La diversité des fonctions urbaines et rurales et la mixité sociale dans l'habitat, en prévoyant des capacités de construction et de réhabilitation suffisantes pour la satisfaction, sans discrimination, des besoins présents et futurs de l'ensemble des modes d'habitat, d'activités économiques, touristiques, sportives, culturelles et d'intérêt général ainsi que d'équipements publics et d'équipement commercial, en tenant compte en particulier des objectifs de répartition géographiquement équilibrée entre emploi, habitat, commerces et services, d'amélioration des performances énergétiques, de développement des communications électroniques, de diminution des obligations de déplacements motorisés et de développement des transports alternatifs à l'usage individuel de l'automobile ;

3° La réduction des émissions de gaz à effet de serre, la maîtrise de l'énergie et la production énergétique à partir de sources renouvelables, la préservation de la qualité de l'air, de l'eau, du sol et du sous-sol, des ressources naturelles, de la biodiversité, des écosystèmes, des espaces verts, la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques, et la prévention des risques naturels prévisibles, des risques miniers, des risques technologiques, des pollutions et des nuisances de toute nature. »

La Loi Solidarité et Renouvellement Urbains (S.R.U.) a renforcé la concertation avec la population (article L.123-6 et L.300-2 du Code de l'Urbanisme). Par délibération en date du 13 juin 2014, le Conseil Municipal a défini les modalités de concertation suivantes :

- informations dans un bulletin municipal, dans la presse locale, par voie d'affichage, sur le site internet de la commune,
- organisation d'une réunion publique,
- mise à disposition en mairie d'un registre qui permet à chacun de communiquer ses remarques en matière d'intérêt général.

Le Conseil Municipal tirera le bilan de la concertation lors de l'arrêt du Plan Local d'Urbanisme.

SOMMAIRE

Préambule	2
Sommaire	3
Diagnostic territorial	5
1 Saint-Jodard, une commune à l’interface du plateau de Neulise et des Gorges de la Loire	5
1.1 Situation géographique	5
1.2 Les coopérations intercommunales	6
1.3 Les règles supra-communales qui s’imposent à la commune	8
2 Les caractéristiques sociodémographiques	9
2.1 Evolution de la population communale	9
2.2 Un solde migratoire déterminant l’évolution démographique	10
2.3 L’effet de l’activité des communautés religieuses	10
2.4 Une population relativement jeune, mais connaissant un certain vieillissement	10
2.5 Une diminution progressive de la taille des ménages.....	11
2.6 Des actifs moins nombreux	13
2.7 Un niveau de revenu moyen faible	13
3 Le parc de logements	14
3.1 Une faible évolution des logements.....	14
3.2 Une production récente faible et peu diversifiée	14
3.3 La dynamique de logements à envisager ces prochaines années	16
3.4 La composition du parc de logement	17
3.5 Ancienneté d’occupation et renouvellement du parc	19
3.6 Une fiscalité qui va dans le sens de l’attractivité de la commune.....	19
3.7 Disponibilités foncières du POS et besoin foncier découlant du SCOT	20
4 Les activités économiques	21
4.1 Un petit tissu économique à pérenniser	21
4.2 Une offre en commerces et services de proximité limitée	21
4.3 Un POS comportant une zone de développement de l’activité économique	22
4.4 Une activité agricole dynamique.....	23
4.5 Une activité touristique s'appuyant sur la qualité des paysages	28
5 Les déplacements	30
5.1 Des besoins en déplacement.....	30
5.2 ...Principalement réalisés en automobile.....	30
5.3 ... Du fait d’une certaine proximité avec les infrastructures routières structurantes	30
5.4 ... Et d’une offre alternative limitée mais qui se distingue par une desserte en TER.....	31
5.5 Les déplacements internes.....	32
5.6 Le stationnement	36
6 Les équipements et les services	38
6.1 Les équipements publics	38
6.2 Le tissu associatif.....	40
6.3 Les services publics	40

Diagnostic environnemental et paysager	43
1 Le contexte physique	43
1.1 Le relief.....	43
1.2 La géologie	45
1.3 Le réseau hydrographique	46
2 Les ressources, nuisances et risques	48
2.1 La protection de l'eau	48
2.2 La qualité de l'air et les consommations énergétiques.....	49
2.3 Les zonages naturels réglementés et les zonages naturels d'inventaires.....	51
2.4 Les fonctionnalités écologiques	53
2.5 Les nuisances et les risques.....	56
3 Occupation du territoire et consommation foncière	58
3.1 Organisation générale du territoire	58
3.2 Espaces agricoles.....	59
3.3 Espaces naturels.....	60
3.4 Espaces urbanisés	63
3.5 Analyse de la consommation foncière	64
3.6 Analyse de la densité.....	65
4 Organisation urbaine	66
4.1 Un village structuré autour du petit séminaire et de la place centrale.....	66
4.2 Le centre-bourg.....	68
4.3 Le secteur de la Gare.....	69
4.4 Les extensions résidentielles du bourg	69
4.5 Les principaux hameaux.....	70
4.6 Des écarts, ensembles bâtis et constructions isolées	71
5 Entités paysagères	72
5.1 Les Gorges de la Loire.....	72
5.2 Le Plateau de Neulise	73
5.3 Plan paysager intercommunal.....	75
6 Patrimoine	77
6.1 Le Monastère de Saint-Jodard	77
6.2 L'église.....	77
6.3 Le bâti traditionnel du bourg.....	77
6.4 Les corps de ferme traditionnels.....	78
6.5 Le petit patrimoine bâti.....	78
6.6 Archéologie	79

1.2 Les coopérations intercommunales

La commune de Saint-Jodard fait directement partie de trois groupements intercommunaux. Ces structures favorisent les réflexions d'aménagement et de développement du territoire à une échelle supra-communale, la mutualisation de compétences et contribuent ainsi à l'émergence de projets structurants pour l'ensemble de l'intercommunalité.

La communauté de communes de Balbigny

Saint-Jodard adhère à la communauté de communes de Balbigny. Cette intercommunalité a été créée le 27 décembre 1993 par arrêté préfectoral. Elle regroupe 13 communes et plus de 10 700 habitants.

Les compétences obligatoires définies sont, dans les grandes lignes, les suivantes :

- Développement économique
- Aménagement du territoire

La communauté de communes s'est également dotée des compétences optionnelles suivantes :

- Voirie d'intérêt communautaire
- Environnement
- Tourisme
- Actions sociales d'intérêt communautaire

Le Syndicat Intercommunal d'Energies de la Loire

Le SIEL regroupe les 327 communes du département de la Loire, 37 structures intercommunales ainsi que le Conseil Général. Il gère les réseaux de distribution électrique et gaziers communaux. Il a aussi pour mission de conduire des projets de dissimulation des réseaux, d'électrification, d'éclairage public, de gestion de l'énergie dans les bâtiments publics et d'assurer le développement des énergies renouvelables.

Le Syndicat Mixte de la Retenue du Barrage de Villerest

Le syndicat mixte de la retenue du barrage de Villerest, créé en 1977 sous la forme d'un syndicat intercommunal et devenu syndicat mixte en 2006, a pour mission d'assurer le développement touristique autour de ce site, à travers notamment un sentier touristique et pédestre autour de la retenue.

Il regroupe 13 communes ainsi que Roannais Agglomération et la Communauté de Communes du Pays entre Loire et Rhône.

Via la Communauté de Communes de Balbigny, Saint-Jodard participe également de manière indirecte à d'autres groupements intercommunaux et notamment :

Le Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale Loire Centre

Le 27 Juillet 2010, le Syndicat mixte a été créé par arrêté préfectoral. Il a pour objet la réalisation des études préalables ainsi, que l'élaboration, la révision et le suivi du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) Loire Centre.

Ce syndicat regroupe les communautés de communes de Balbigny, de Feurs en Forez, des Collines du Matin, des Montagnes du Haut Forez, des Vals d'Aix et Isable, du Pays d'Astrée, du Pays entre Loire et Rhône.

Le Syndicat Mixte « ZAIN A89 Loire Centre »

Ce syndicat créé en 2010 regroupe les communautés de communes de Balbigny et de Feurs en Forez, ainsi que le Département de la Loire.

Le Syndicat Mixte a pour vocation de conduire les études d'aménagement, d'aménager, de commercialiser et de gérer les deux zones d'activités stratégiques du Centre Loire, identifiées au Schéma Départemental d'Accueil Économique :

- La ZAC de Font de l'Or, située le long de l'A72 sur le territoire de l'agglomération de Feurs.
- La Zone d'Activités d'Intérêt National (ZAIN) de Balbigny.

Instance de gouvernance locale, le Syndicat Mixte permet de mutualiser les investissements et d'éviter les concurrences néfastes entre zones.

Syndicat D'Etudes et d'Elimination des Déchets Du Roannais S.E.E.D.R.

Le SEEDR a été créé en 2000 et a pour compétence le traitement et la valorisation des déchets ménagers et assimilés de onze intercommunalités.

La collecte reste une compétence de la Communauté de Communes de Balbigny.

Le Pays du Roannais

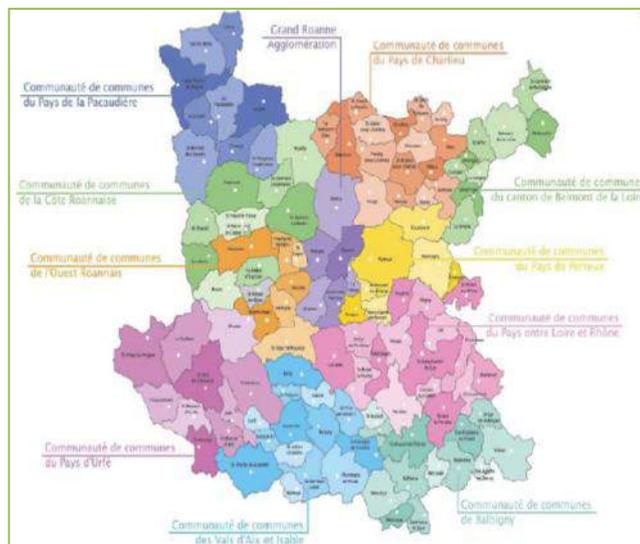
La commune de Saint-Jodard est intégrée au périmètre du Pays du Roannais dont le territoire s'étend sur la moitié Nord du département de la Loire. Cet EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunal) a pour mission de mettre en œuvre le Charte sur la période 2010-2015.

La Région Rhône-Alpes s'est engagée en décembre 2009 à apporter des financements au projet de territoire du Roannais. Ceci s'est formalisé par la signature de 3 contrats entre la Région, l'agglomération et le Pays :

- le CDDRA - contrat de développement durable de Rhône-Alpes,
- avec en son sein la CFAC - convention de fonction d'agglomération et de centralité,
- et le PSADER - volet agricole.

Ces contrats sont signés pour une durée de 6 ans (jusqu'à fin 2015).

Il s'étend sur un territoire regroupant environ 150 000 habitants.



Source Syndicat Mixte du Pays du Roannais

Source : BANATIC Rhône-Alpes

1.3 Les règles supra-communales qui s'imposent à la commune

Principes généraux du code de l'urbanisme

Art. L121-1 : Les plans locaux d'urbanisme déterminent les conditions permettant d'assurer, dans le respect des objectifs du développement durable :

1° L'équilibre entre :

- Le renouvellement urbain, le développement urbain maîtrisé, la restructuration des espaces urbanisés, la revitalisation des centres urbains et ruraux ;
- L'utilisation économe des espaces naturels, la préservation des espaces affectés aux activités agricoles et forestières, et la protection des sites, des milieux et paysages naturels ;
- La sauvegarde des ensembles urbains et du patrimoine bâti remarquables ;
- Les besoins en matière de mobilité.

1° bis La qualité urbaine, architecturale et paysagère, notamment des entrées de ville ;

2° La diversité des fonctions urbaines et rurales et la mixité sociale dans l'habitat, en prévoyant des capacités de construction et de réhabilitation suffisantes pour la satisfaction, sans discrimination, des besoins présents et futurs de l'ensemble des modes d'habitat, d'activités économiques, touristiques, sportives, culturelles et d'intérêt général ainsi que d'équipements publics et d'équipement commercial, en tenant compte en particulier des objectifs de répartition géographiquement équilibrée entre emploi, habitat, commerces et services, d'amélioration des performances énergétiques, de développement des communications électroniques, de diminution des obligations de déplacements motorisés et de développement des transports alternatifs à l'usage individuel de l'automobile ;

3° La réduction des émissions de gaz à effet de serre, la maîtrise de l'énergie et la production énergétique à partir de sources renouvelables, la préservation de la qualité de l'air, de l'eau, du sol et du sous-sol, des ressources naturelles, de la biodiversité, des écosystèmes, des espaces verts, la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques, et la prévention des risques naturels prévisibles, des risques miniers, des risques technologiques, des pollutions et des nuisances de toute nature.

Le projet de SCOT Loire Centre

Le Schéma de cohérence territoriale (SCOT) est un document d'urbanisme qui fixe, à l'échelle de plusieurs territoires, les organisations fondamentales de l'organisation du territoire et de l'évolution des zones urbaines, afin de préserver un équilibre entre zones urbaines, industrielles, touristiques, agricoles et naturelles. Instauré par la loi SRU du 13 décembre 2000, il fixe les diverses politiques publiques en matière d'habitat, de développement économique, de déplacements.

La commune, membre de la Communauté de Communes de Balbigny, est inscrite dans le périmètre du Schéma de Cohérence Territoriale Loire Centre.

La création du Syndicat Mixte « SCOT LOIRE CENTRE » a fait l'objet d'un arrêté préfectoral en date du 27 juillet 2010.

Le bassin de vie dans lequel s'inscrit le SCOT comprend une population de plus de 73 000 habitants réparti sur 93 communes et 7 communautés de communes.

L'orientation principale du PADD du SCOT est d'« inscrire le projet de développement dans la ruralité ». Elle se décline en 3 axes, définissant les grands objectifs du SCOT :

- Préserver un environnement pour aujourd'hui et pour demain
- Travailler sur le territoire
- Conforter la multipolarité et la qualité de vie



Dans le projet actuel de PADD du SCOT, la commune de Saint-Jodard ne fait pas partie des polarités, polarités qui doivent accueillir l'essentiel du développement.

2 LES CARACTERISTIQUES SOCIODEMOGRAPHIQUES

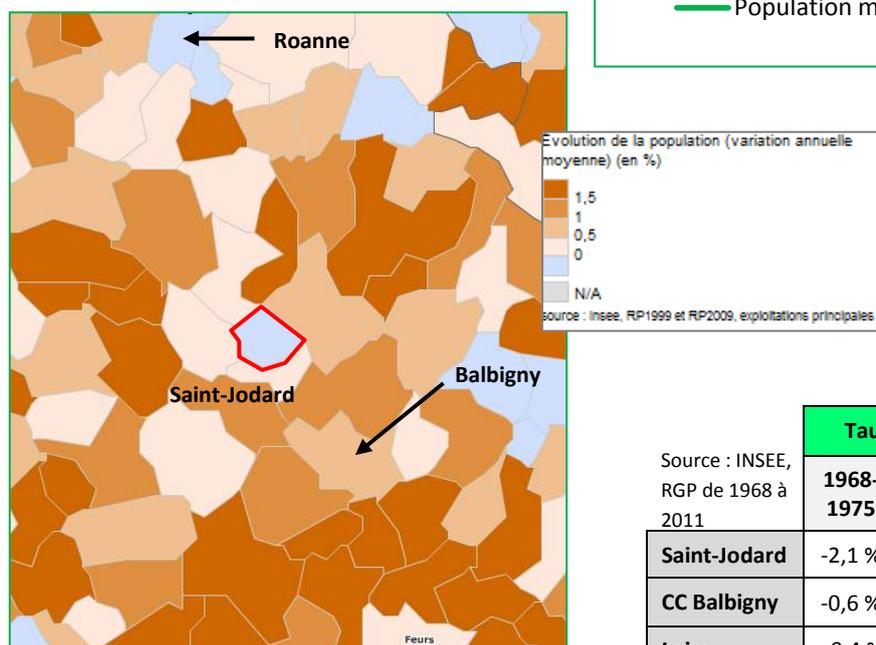
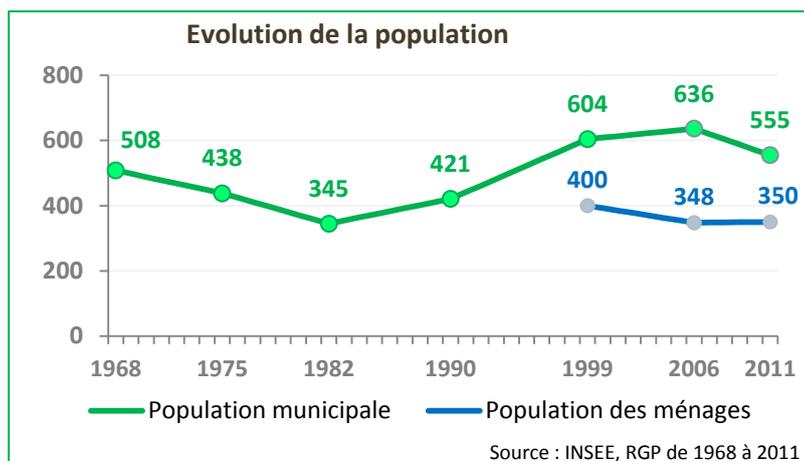
2.1 Evolution de la population communale

- Un déclin durant les années 1960 et 1970, de manière affirmée par rapport au territoire intercommunal.

- Une forte dynamique entre 1982 et 2006, et plus particulièrement lors de la décennie 1990, avec un rythme d'évolution annuelle moyenne largement supérieur à celui de la Communauté de Communes de Balbigny.

- Une nette baisse sur les dernières années, alors que l'intercommunalité affirme son dynamisme.

- En 2011, 555 habitants et un taux annuel moyen de -2,7%.



Source : INSEE, RGP de 1968 à 2011	Taux annuel moyen de variation de la population					
	1968-1975	1975-1982	1982-1990	1990-1999	1999-2006	2006-2011
Saint-Jodard	-2,1 %	-3,3 %	+2,5 %	+4,1 %	+0,7 %	-2,7 %
CC Balbigny	-0,6 %	0,0 %	+0,3 %	+0,4 %	+0,7 %	+1,1 %
Loire	+0,4 %	-0,1 %	+0,1 %	-0,3 %	+0,2 %	+0,2 %

⇒ La commune connaît des dynamiques démographiques particulières, au regard de celles des communes voisines et de l'intercommunalité. La COBY suit une évolution démographique positive depuis 1975 et qui s'affirme. Saint-Jodard présente des variations différentes. Si la commune a pu bénéficier de l'attrait des communes périurbaines pour le développement résidentiel, notamment durant les années 1980 et 1990, le constat apparaît différent ces dernières années.

⇒ Les variations spécifiques ont un lien avec l'importante présence de communautés religieuses à Saint-Jodard, et notamment l'existence du monastère et les occupations successives de son site. Avant sa fermeture en 1982, l'institut d'éducation surveillée qui y était installé et compta jusqu'à 200 pensionnaires, a vu son nombre diminué régulièrement. Cela correspondrait à la période de baisse et pourrait avoir nettement contribué à cette évolution négative. La Communauté des Frères de Saint-Jean s'est installée à partir de 1983 et a accueilli jusqu'à une centaine de jeunes gens. Son développement a probablement participé au rebond démographique durant les années 1980-1990. Son effectif s'établirait en 2014 à environ 50 personnes.

La commune accueille également les communautés des Sœurs contemplatives de Saint-Jean (20 personnes) et les Sœurs apostoliques de Saint-Jean (6), et une maison d'accueil dont les pensionnaires (environ 34) relèvent de la catégorie « communautés ». En dehors des communautés religieuses, la commune a compté de nombreux étudiants, liés à l'activité du monastère et qui sont partis peu à peu.

L'effectif des communautés est évalué à 110 personnes en 2014, alors qu'il était de 197 en 2009 et bien davantage en 2006 (estimations autour de 240-290).

⇒ **La forte baisse des effectifs des communautés religieuses sur les dernières années explique le recul de la population entre 2006 et 2011. En faisant abstraction de cet impact, la commune apparaît stable en termes de démographie « normale » : la population des ménages se maintient sur ces dernières années, et présente même un dynamisme avec l'arrivée constatée de nouveaux ménages.**

2.2 Un solde migratoire déterminant l'évolution démographique

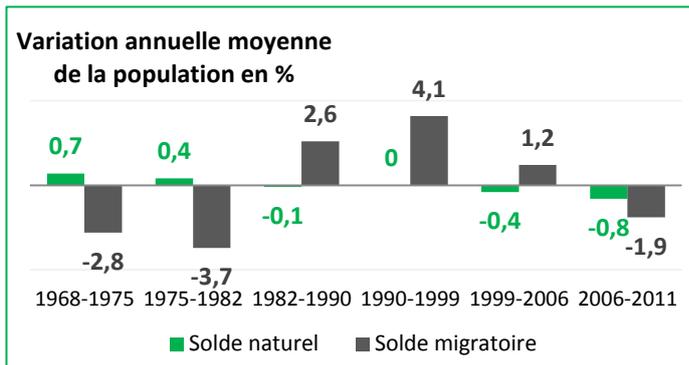
Les périodes de baisse démographique avant 1982 s'expliquent par un solde migratoire très négatif, alors que le solde naturel reste positif. Le rebond qui s'ensuit résulte là aussi d'un nombre plus important d'entrées que de sorties sur la commune.

De nouveau, la baisse démographique de ces dernières années résulte surtout d'un solde migratoire négatif.

Le solde naturel a connu une baisse continue depuis 1968, suggérant un certain vieillissement et une diminution du nombre de jeunes ménages sur la commune. L'apport migratoire des années 1980-1990 n'a pas enrayer ce phénomène.

⇒ Les personnes qui sont venues habiter sur la commune n'ont pas suffisamment redynamisé la natalité par rapport aux décès.

Il convient de préciser que la présence d'une maison de retraite, implantée au début des années 2000 sur le territoire pénalise le solde naturel. Avec l'arrivée de nouveaux et jeunes ménages, la commune a en effet tout de même connu 8 naissances en 2014.



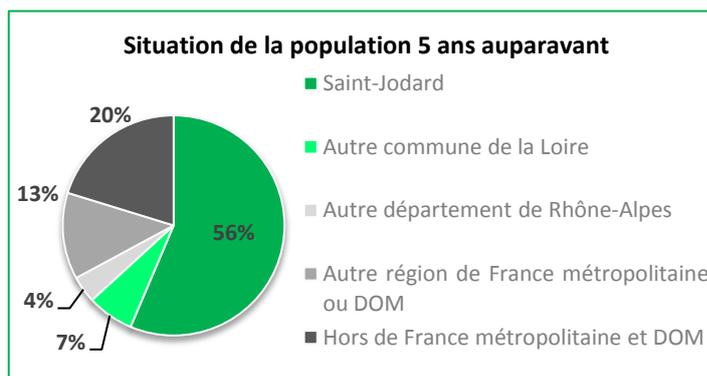
Source : INSEE, RGP de 1968 à 2011

2.3 L'effet de l'activité des communautés religieuses

En 2008 (donnée non disponible en 2011), 44% de la population de Saint-Jodard n'habitait pas dans la commune 5 ans auparavant. Ce chiffre est élevé, même si le début des années 2000 présente un solde migratoire de 1,2%. Il semble donc qu'il y ait un turn-over important.

⇒ Cela s'explique vraisemblablement par l'activité de formation du monastère et des communautés religieuses, qui accueillent régulièrement des religieux venant de diverses régions et de l'étranger, comme l'indique les 20% venant de l'extérieur de la France métropolitaine.

⇒ A cela s'ajoute le turn-over associé aux logements locatifs sociaux existants sur la commune. En dehors des communautés religieuses, la localisation de Saint-Jodard suggère une attractivité locale, essentiellement de la Loire.



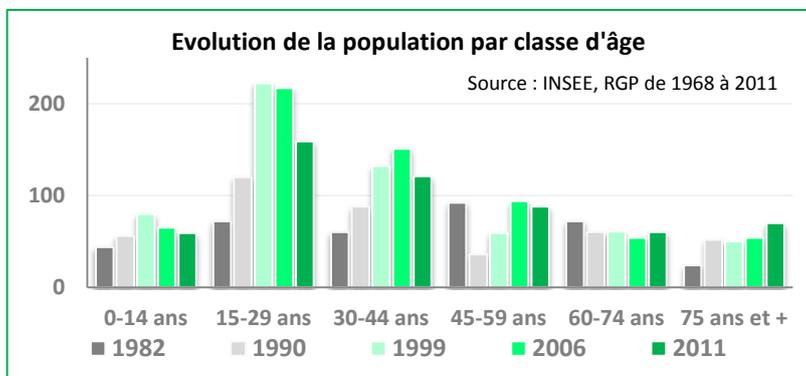
Source : INSEE, RGP 2008

2.4 Une population relativement jeune, mais connaissant un certain vieillissement

- Bonne représentation des classes de 0-44 ans, supérieure aux territoires de comparaison, avec une tendance à la diminution.

- Surreprésentation des 15-29 ans (29%), particulièrement dans les années 1990 et début 2000, mais toutefois en baisse ces dernières années.

- Sous-représentation des 0-14 ans.



- Bien que moins représentées par rapport au territoire de comparaison, tendance à la hausse des classes de plus de 44 ans.

- Sur la dernière décennie, nette hausse des effectifs de 45-59 ans et 75 ans et plus (environ +40%).

⇒ La population de Saint-Jodard apparaît globalement jeune, au regard de la situation constatée à l'échelle de la Communauté de Communes de Balbigny, avec notamment des populations de 15-44 ans bien représentées.

Néanmoins la commune semble concernée par une tendance au vieillissement de sa population alors que l'intercommunalité connaît une stabilité ; la Loire connaît également une augmentation des classes les plus âgées.

⇒ On retrouve les conséquences d'un solde naturel négatif, avec une proportion faible des 0-14. Cela confirme que la commune n'a attiré que peu de jeunes ménages avec enfants.

L'extension de la maison d'accueil (maison de retraite médicalisée) a également favorisé la progression des classes d'âges les plus élevées.

Toutefois les toutes dernières années voient l'installation de jeunes ménages et une dynamique de renouvellement de la population s'enclencher, avec une progression des 0-14 ans, progression qui n'apparaissent pas encore à travers les données officielles de l'INSEE.

L'étude de l'indice de jeunesse, qui exprime le rapport entre les moins de 20 ans et les plus de 60 ans apporte un élément supplémentaire de compréhension. En effet il s'établit à 0,69 alors que les éléments précédents indiquent que les classes de moins de 30 ans sont bien représentées. Cela résulte d'une part très forte des 20-29 ans dans la population. Là aussi on peut y voir l'effet de l'activité des communautés religieuses, formant de jeunes religieux et des étudiants qui étaient encore présents sur la commune.

La comparaison avec l'intercommunalité témoigne de la particularité de Saint-Jodard : son indice de jeunesse est de 0,99 en 2011.

⇒ **La commune connaît depuis quelques années une dynamique d'installation de nouveaux ménages, qui participe au renouvellement de la population, comme en témoignent les récentes naissances. Cette dynamique est à encourager, l'objectif de commune étant à minima de maintenir la population et de favoriser son renouvellement.**

2.5 Une diminution progressive de la taille des ménages

- Augmentation mesurée du nombre de ménages sur la dernière décennie.

- De 148 ménages en 1999 à 159 en 2011.

- La taille moyenne des ménages diminue progressivement et s'établit à 2,3 personnes par ménage en 2011.

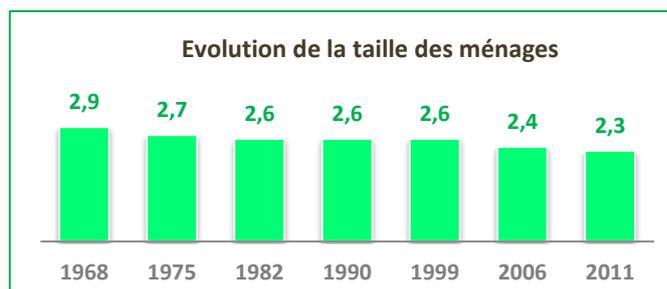
⇒ Il s'agit d'une évolution généralisable à l'ensemble des communes françaises correspondant à différentes évolutions : vieillissement de la population, augmentation des familles monoparentales, décohabitation,...

⇒ Les ménages de la commune sont de taille intermédiaire à celle observée en moyenne dans l'ensemble du territoire intercommunale (2,4) et du département (2,2) marqué par des pôles urbains comptant nombre de petits ménages.

Source : INSEE, RGP 2011

Répartition de la population par tranche d'âge en 2011			
	Saint-Jodard	CC Balbigny	Loire
0-14 ans	10,6 % (10,3%*)	19,8 %	18,3 %
15-29 ans	28,6 % (34,2%*)	15,4 %	17,4 %
30-44 ans	21,7 % (23,8%*)	20,1 %	18,6 %
45-59 ans	15,8 % (14,8%*)	18,8 %	19,5 %
60-74 ans	10,8 % (8,6%*)	15,6 %	15,5 %
75 ans et +	12,6 % (8,4%*)	10,3 %	10,7 %

*proportion en 2006



Source : INSEE, RGP de 1968 à 2011

Commune de Saint-Jodard - Elaboration du PLU

Source : INSEE, RGP de 1999 à 2011

	1999		2011	
	Nombre	Part au sein des ménages	Nombre	Part au sein des ménages
Ménages d'une personne	36	24,3 %	60	37,5 %
Autres ménages sans famille	20	13,5 %	4	2,5 %
Couples sans enfants	32	21,6 %	40	25,0 %
Couples avec enfant(s)	56	37,8 %	52	32,5 %
Familles monoparentale	4	2,7 %	4	2,5 %
TOTAL	148	-	159	-
Population totale des ménages	400	-	350	-

Cette taille de ménage est en relation avec la prédominance de familles (58%), et notamment avec enfants (33%), à mettre en lien avec le caractère résidentiel de la commune et le développement pavillonnaire récent. Toutefois, ce type de ménage est en baisse, avec un écart avec les couples sans enfants qui se réduit, et des ménages d'une personne plus nombreux. Cela peut s'expliquer par le vieillissement progressif des jeunes couples avec enfants qui sont venus s'installer par le passé sur la commune, et qui n'ont pas été suffisamment compensés par de nouvelles arrivées, notamment les dernières années où le solde migratoire est négatif.

A noter que les ménages d'une personne représentent plus d'un ménage sur trois. Cette forte proportion s'expliquerait par la population âgée, notamment celle pour laquelle la maison de retraite constitue la résidence principale.

Ces caractéristiques et évolutions peuvent traduire de nouveaux besoins en logement avec des attentes en logements plus petits, adaptés à la diversité de typologie des ménages.

Concernant les communautés religieuses, précisons que l'INSEE considère cette population en dehors des ménages.

2.6 Des actifs moins nombreux

- Baisse de la population d'actifs entre 1999 et 2011 (-10%), en cohérence avec l'évolution de la population (-8%).

- Répartition actifs - inactifs qui reste stable.

- Forte proportion d'inactifs (65% contre 30% à l'échelle intercommunale) et notamment d'élèves, étudiants et inactifs autres que retraités.

⇒ L'évolution de la population active à la baisse est à mettre en lien avec la diminution démographique et le remplacement insuffisant des jeunes ménages actifs.

⇒ La forte part d'inactif est liée à la présence des communautés religieuses.

- Population active principalement constituée d'employés, d'ouvrier et de professions intermédiaires.

- Artisans, commerçants et chefs d'entreprises peu représentés.

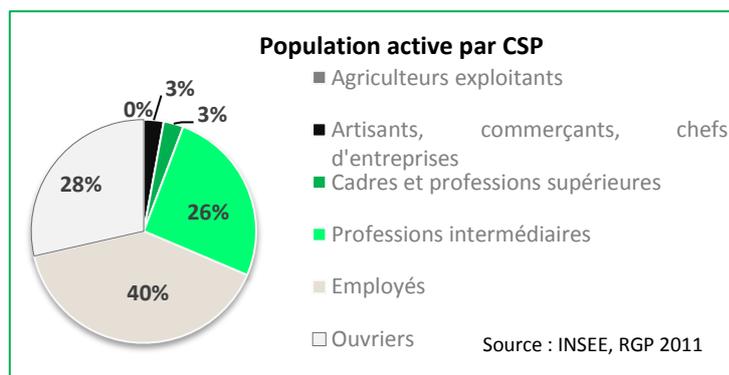
- Agriculteurs exploitants qui n'apparaissent pas dans les chiffres de l'INSEE.

⇒ Les chiffres concernant les agriculteurs exploitants relèvent très probablement d'une erreur statistique, au regard de l'importance de cette activité sur la commune. Pour information, leur nombre s'élevait à 12 en 2006.

⇒ La composition de la population souligne le profil résidentiel de Saint-Jodard, avec une activité économique très limitée. La commune compte peu de commerces et d'artisans sur son territoire.

Source : INSEE, RGP 2011

	1999	2011
Population de 15 à 64 ans	434	392
Actifs	34,6 %	35,0 %
<i>Actifs ayant un emploi</i>	31,3 %	31,5 %
<i>Chômeurs</i>	3,2 %	3,6 %
Inactifs	65,4 %	65,0 %
<i>Elèves, étudiants...</i>	36,9 %	21,6 %
<i>Retraités ou préretraités</i>	6 %	5,8 %
<i>Autres inactifs</i>	22,6 %	37,5 %



2.7 Un niveau de revenu moyen faible

Le niveau de vie moyen des habitants de Saint-Jodard est globalement inférieur à celui observé dans l'ensemble de la Communauté de Communes de Balbigny, et à la moyenne ligérienne.

⇒ Là aussi on peut supposer que la présence de communautés religieuses a un effet sur ces indicateurs.

Source : INSEE, RGP 2011

	Saint-Jodard	CC Balbigny	Loire
Revenu net déclaré moyen	14 344 €	20 869 €	22 647 €
Part des foyers fiscaux imposables	34,3 %	48,3 %	53,7 %

3 LE PARC DE LOGEMENTS

3.1 Une faible évolution des logements

- Décrue progressive entre 1975 et 1999 alors que la population diminue entre 1968 et 1982 mais qu'elle augmente entre 1982 et 1999.

⇒ Contrairement à la Communauté de Communes de Balbigny, Saint-Jodard a connu un net recul de son parc de logement. Cela peut s'expliquer par des opérations de réhabilitation, démolition-reconstruction, par la transformation de plusieurs petits logements anciens en un plus grand logement, plus moderne.

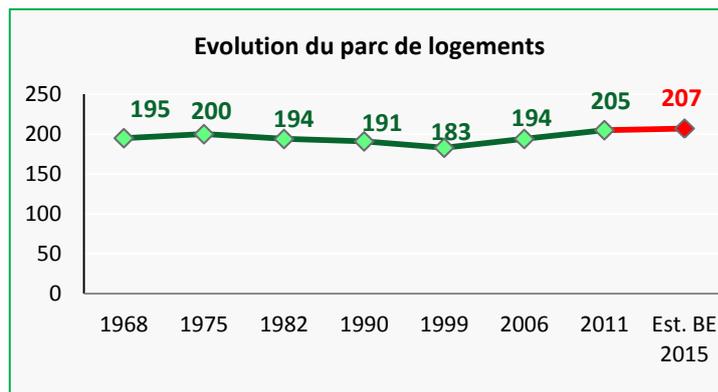
⇒ Le découplage entre variation de la population et des logements s'explique par le développement des communautés religieuses et notamment des Frères de Saint-Jean au sein du monastère à partir de 1982 (sans création de logements au sens de l'INSEE).

- Une création de logement qui reprend dans les années 2000, avec un rythme annuel moyen proche de +1% entre 1999 et 2011.

- Une dynamique qui reste plutôt faible sur les toutes dernières années.

- 205 logements en 2011.

⇒ La commune s'inscrit dans la dynamique globale de création de logements que connaît l'intercommunalité depuis 1999, celle-ci se trouvant entre les agglomérations de Roanne et de Feurs et bénéficiant dans une certaine mesure du desserrement des villes-centres. Saint-Jodard se situe parmi les communes les plus actives de l'intercommunalité. Elle présente une certaine attractivité du fait de la qualité de son cadre de vie et de sa bonne accessibilité, via la RD56, la proximité de l'échangeur sur la RN82 et l'arrêt TER.



Source : INSEE, RGP 1968 à 2011 - Estimation 2014 sur la base des permis de construire (données communales)

Source : INSEE, RGP 1968 à 2011

	1968-1975	1975-1982	1982-1990	1990-1999	1999-2006	2006-2011
Taux de variation annuel moyen de la population						
Saint-Jodard	-2,1 %	-3,3 %	+2,5 %	+4,1 %	+0,7 %	-2,7 %
Taux de variation annuel moyen des logements						
Saint-Jodard	+ 0,4%	- 0,4 %	- 0,2 %	- 0,5 %	+ 0,8 %	+ 1,1 %
CC Balbigny	+ 0,8 %	- 0,1 %	+ 0,8 %	+ 0,1 %	+ 0,9 %	+ 1,3 %
Loire	+ 1,4 %	+ 0,7 %	+ 0,5 %	+ 0,4 %	+ 0,7 %	+ 0,7 %

3.2 Une production récente faible et peu diversifiée

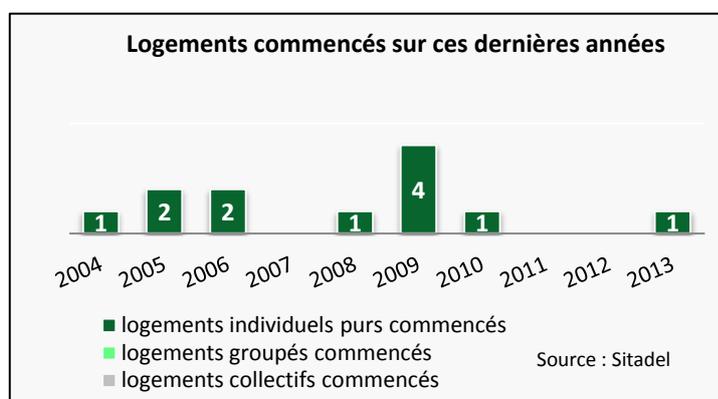
Réalisé à partir de la base de données Sitadel (logements commencés)

- Construction variable depuis 2005 allant de 1 à 4 logements commencés par an.

- Production annuelle d'environ 1 logements/an sur 2005-2013.

- Uniquement du logement individuel pur.

⇒ La commune a connu un rythme de construction faible dans l'absolu ces dernières années, mais à mettre en relation avec le caractère rural de la commune et à relativiser avec la taille du parc de logement.



Commune de Saint-Jodard - Elaboration du PLU

Réalisé à partir du registre des permis de construire.

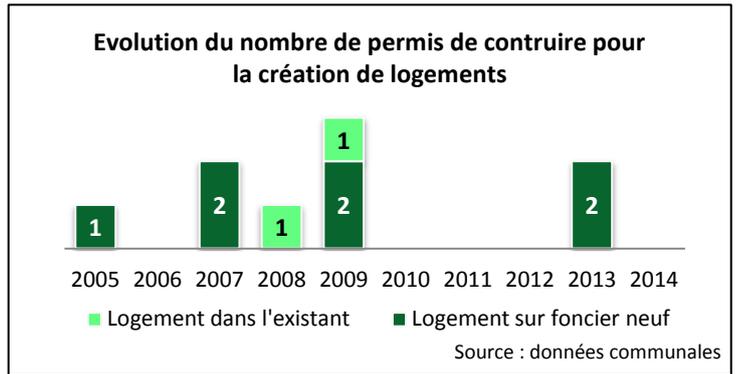
Depuis 2005, le rythme de permis de construire pour de la création de logements fluctue, avec un certain pic en 2009. Sur la période, on dénombre 9 permis de construire pour de la création de logements dont :

- 7 permis pour du logement sur foncier neuf,
- 2 pour du logement créé dans le bâti existant (réaménagement, changement de destination).

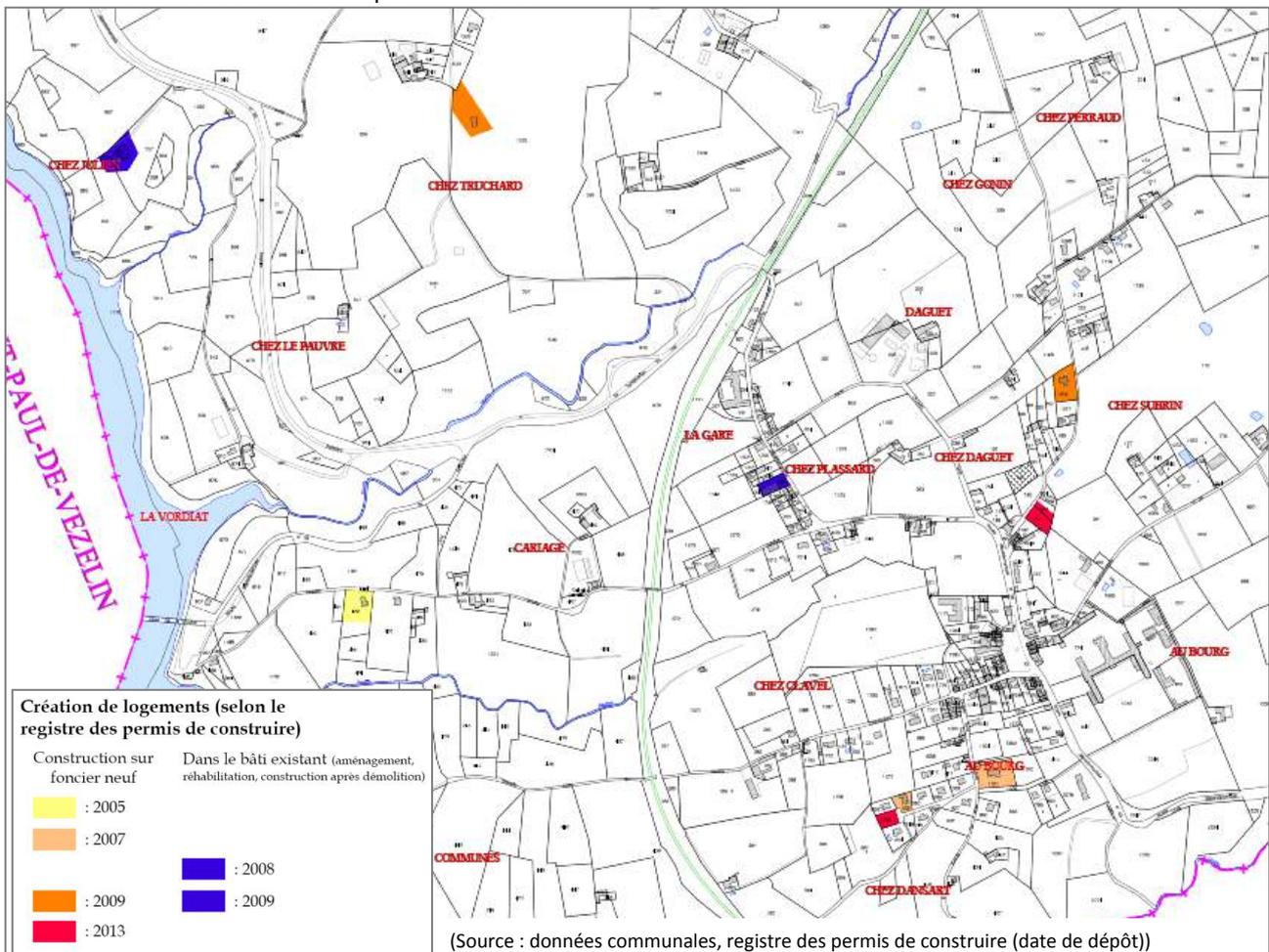
⇒ L'étude du registre des permis de construire indique un rythme annuel d'environ 1 logement par an, cohérent avec les données Sitadel.

⇒ La production de logement sur foncier neuf concerne uniquement des logements individuels type pavillon, ce qui limite très fortement la diversification du parc de logements.

Ces réalisations se sont faites en majorité dans le bourg et ses extensions, ce qui participe à la vitalité de celui-ci, ainsi que dans l'espace rural agricole (La Vordiat, Chez Truchard).



Il convient de noter les quelques opérations dans le bâti existant, qui permettent de créer du logement sans consommer de foncier neuf et de mettre en valeur le patrimoine bâti.



3.3 La dynamique de logements à envisager ces prochaines années

- Nombre de logements

En lien avec l'ambition démographique à l'échelle Loire Centre le SCOT devrait déterminer des objectifs par types de pôles, et attribuer une enveloppe de logements, soit par commune selon leur typologie, soit par intercommunalité.

Saint-Jodard n'est pas identifiée comme polarité dans les documents de projet de SCOT. Pour les communes de ce type, le SCOT indique qu'il s'agit de viser le « point de stabilité », qui est le nombre de logements à créer pour maintenir le niveau de population d'aujourd'hui, et un minimum de développement en fléchant une part de l'apport de population sur l'ensemble des communes non polarités. Ces objectifs démographiques ne sont pas encore définis, au stade du PADD.

⇒ ***La dynamique de développement que prévoira le projet communal devra être compatible avec les objectifs du SCOT.***

- Densité

Le projet de SCOT devrait prévoir une densité minimale à respecter, d'au moins 10 voire 15 logements par hectare, selon la typologie de communes à laquelle Saint-Jodard sera associée.

⇒ ***La densité minimale sera à prendre en compte pour dimensionner le zonage du PLU au regard du nombre de logements prévus.***

Attente de plus de précisions de la part du SCOT

3.4 La composition du parc de logement

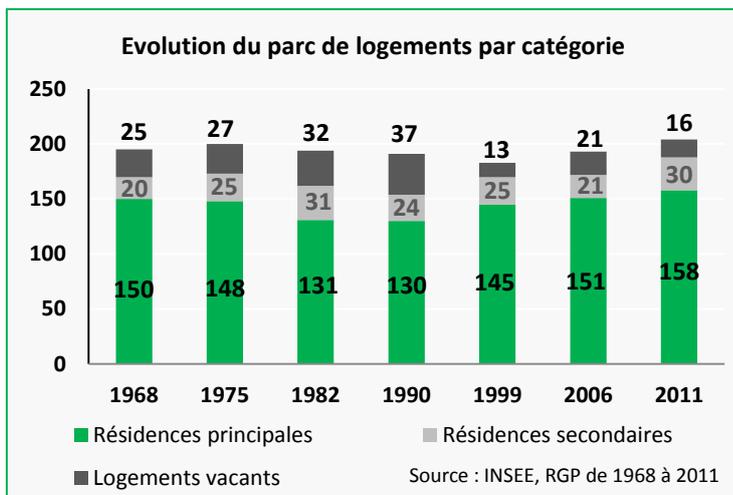
- Un parc de logements relativement bien occupé, avec un important socle ancien

- En 2011, 77,5 % de résidences principales, part stable sur la décennie mais en hausse par rapport à 1982, alors que les résidences secondaires oscillent autour de 20-30 logements (15%).

- 7,8 % de logements vacants, globalement en baisse.

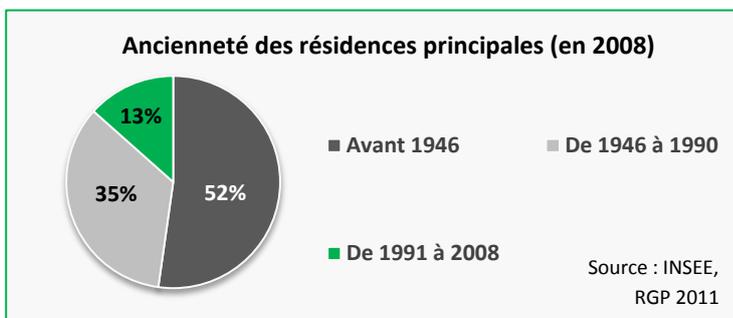
⇒ L'essentiel du parc est occupé de façon permanente. Ce taux est comparable à celui de la communauté de communes (80%). Les résidences secondaires sont davantage présente à Saint-Jodard.

La vacance est présente mais reste correcte (11,5% à l'échelle intercommunale), permettant une bonne rotation au sein du parc. La commune compte une quinzaine de logements vacants, dont deux en partie Nord-est du Cellard et dans le bourg autour de la place.



⇒ La commune compte un important noyau ancien qui représente plus de la moitié de son parc de logement. Par la suite, la part de 35% des constructions réalisées entre 1946 et 1990 révèle le développement pavillonnaire qu'on connait beaucoup de communes rurales à partir des années 1950-1960.

Le parc ancien, à travers son architecture et sa morphologie, participe du patrimoine et de l'identité de la commune. Il conviendra de favoriser les réhabilitations, tout en conservant les caractéristiques du bâti ancien.



- Une prédominance de maisons individuelles de grande taille

- En 2011, 80% de logements de type maison.
- Une part importante de logements en appartement (20%).
- 53% de logements d'au moins 5 pièces.

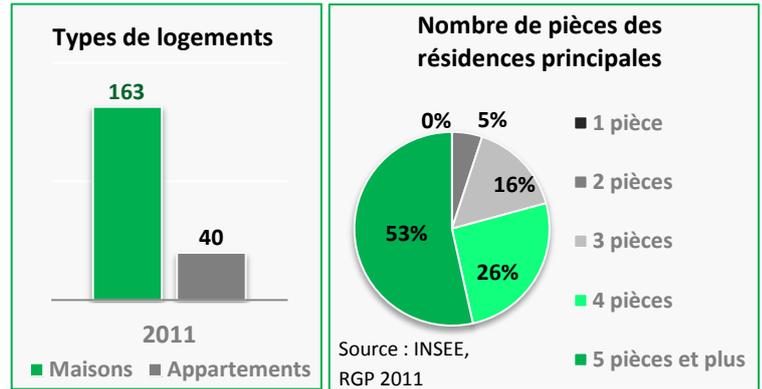
⇒ La proportion d'appartements est remarquable pour une commune rurale telle que Saint-Jodard. A l'échelle de l'intercommunalité le taux est limité à 13% et l'offre en appartement est plus développée dans le pôle urbain de Balbigny.

En lien avec la dominance du tissu d'habitat individuel, les très grands logements sont majoritaires. Les petits logements (de 1 à 3 pièces) sont peu nombreux, alors que la commune compte 37% de ménages d'une personne. Les logements de taille plus limitée répondent à une demande, notamment en ce qui concerne les jeunes ménages, les personnes âgées ou plus généralement les personnes avec moins de moyens financiers.

Le développement d'alternative à la maison individuelle est à envisager afin d'attirer les populations jeunes et de permettre de maintenir les personnes âgées, pour garantir une mixité sociale et générationnelle, sur la commune.

⇒ **Le projet de SCOT encourage le développement de formes alternatives à la maison individuelle (groupé, intermédiaire, petit collectif), en lien avec une amélioration de la densité des opérations et une diminution de la consommation d'espaces et aussi de répondre à une demande multiforme.**

Il convient également de noter que ce type de formes urbaines peut permettre une meilleure insertion dans ou en continuité du tissu ancien dense du bourg, ce mode de développement étant à prioriser.



- Une forte proportion de locataire

- Une part importante de locataire (36,5%), contre 61% de propriétaire.
- Un parc locatif conforté par rapport à 2006 (35,3%), et qui est intéressant pour une commune périurbaine.

⇒ Les logements nouveaux entre les deux derniers recensements, relevant uniquement de la typologie « maison », se sont en grande partie portés vers la location. Cette particularité est à souligner car le modèle de la maison individuelle se destine majoritairement à l'accession ; néanmoins le pavillon en location est un produit recherché par les jeunes ménages.

De plus, un parc locatif développé participe au dynamisme démographique, en favorisant le renouvellement de la population. La demande en logement locatif est évalué à 5 par an par la municipalité.

INSEE, RGP 2011	Saint-Jodard	CC Balbigny	Loire
Propriétaires	61,0 % (96)	72,6 %	58,2 %
Locataires	36,5 % (58)	25,6 %	39,9 %
Dont logements sociaux	11,9 % (19)	5,2 %	15,4 %
Logés gratuitement	2,5 % (4)	1,8 %	1,9 %

- D'après l'INSEE, 19 logements sociaux, soit 11,9% en 2011, contre 12 en 2006.

- Dans les faits, un total de 25 logements, soit 15,8%, constitués de : îlot communal (bailleurs : 3 logements par SIREs, 3 par la Mairie), immeuble le Dansart (12 par Loire Habitat), immeuble de la mairie (3 par SIREs, 4 par la Mairie).

⇒ Les logements sociaux sont très bien représentés, surtout pour une commune rurale. Ce type de logement favorise la mixité et facilite l'installation de certains ménages. De plus ils sont situés dans le centre-bourg ou en continuité immédiate. Cela paraît également cohérent associé avec une gare TER facilitant les déplacements vers les pôles urbains.

⇒ **Le SCOT devrait recommander que le logement social représente un minimum des logements neufs et réhabilités. Toutefois il faut tenir compte du fait que la commune de Saint-Jodard présente un parc social actuel déjà conséquent.**



3.5 Ancienneté d'occupation et renouvellement du parc

L'ancienneté d'aménagement en 2011 montre qu'une large majorité des ménages (58%) habite depuis plus de 10 ans dans leur logement. Cette valeur élevée indique une rotation limitée au sein du parc et est à mettre en relation avec le faible renouvellement de la population.

Les 23% ayant emménagé il y a moins de 5 ans s'expliquent principalement par les constructions récentes et l'effet du parc locatif.

Cependant, cette rotation pourrait évoluer à l'avenir avec le départ de propriétaires âgés (23% de plus de 60 ans, en augmentation sensible) pour lesquels d'autres formes d'habitat peuvent être plus adaptées, et la revente de maisons individuelles anciennes.

⇒ Ce phénomène est à anticiper, en privilégiant des typologies nouvelles, complémentaires, permettant de diversifier l'offre en logements sur la commune.

INSEE, RGP 2011	Ancienneté d'emménagement dans la résidence principale
Moins de 2 ans	10,1 %
2 à 4 ans	13,2 %
5 à 9 ans	18,9 %
10 ans et plus	57,9 %

3.6 Une fiscalité qui va dans le sens de l'attractivité de la commune

Le taux communal de taxe d'habitation en 2014 apparait élevé au regard des communes limitrophes, alors qu'il était similaire en 2010. Cela peut nuire à l'attractivité de la commune.

Le taux communal de la taxe foncière sur les propriétés bâties s'inscrit à l'intermédiaire entre ceux des communes plus rurales de Saint-Priest-la-Roche et Pinay et celui de Neulise, qui revêt un caractère plus urbain.

En 2010, la taxe foncière sur les propriétés non bâties apparaissait comparable à la celle de la commune du Pinay et inférieure à celle de Neulise. Le taux actuel (2014) a été légèrement réévalué.

⇒ Cette taxe constitue un outil stratégique dans la gestion du foncier et la lutte contre la rétention foncière. Elle permet en effet de taxer des terrains situés en zones constructibles afin d'encourager à la revente. Cela est d'autant plus important pour la commune dans un contexte de redéfinition à la baisse de ces zones urbanisables.

2014 : données communales 2010 : taxe.com	Saint-Jodard (2014)	Saint-Jodard (2010)	Communes limitrophes (2010)		
			Saint-Priest-la-Roche	Neulise	Pinay
Taxe d'habitation	12,24 %	4,56 %	5,41 %	8,47 %	4,27 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	12,30 %	12,30 %	9,75 %	17,20 %	5,99 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	31,09 %	29,65 %	19,05 %	38,75 %	29,46 %

3.7 Disponibilités foncières du POS et besoin foncier découlant du SCOT

- Disponibilités foncières du POS

Après prise en compte des constructions de ces dernières années, un premier décompte indique :

- des disponibilités en zone U : 6,5 ha (66-98 logements)
- des disponibilités en zone NAa : 7,4 ha estimés (74-110 logements)
- des disponibilités en zone NB (en continuité du bourg) : 2,6 ha

⇒ *L'analyse du POS actuel révèle un important potentiel foncier, qui représente un potentiel de 140 à 210 logements en considérant des densités de 10 à 15 logements par hectare.*

Le futur PLU devra suivre une logique différente. Les capacités d'accueil prévues par le zonage devront être ajustées aux objectifs démographiques et de logements à l'échéance d'environ 10 ans.

- Besoin foncier découlant du SCOT

En attente des objectifs SCOT en termes d'enveloppe de logements et de densité.

- Localisation des nouveaux logements et secteurs d'urbanisation

Le projet de SCOT vise à prioriser le développement urbain dans les bourgs et dans les espaces déjà urbanisés (renouvellement urbain, réhabilitation/reconstruction et densification des dents creuses). Si l'analyse des espaces déjà urbanisés montre que ces capacités sont insuffisantes, des développements « en greffe » du bourg pourront être étudiés.

La densification devra être respectueuse de la morphologie des bourgs.

Il conviendra d'apporter un soin particulier aux opérations de constructions neuves en greffe de bourg, afin de limiter l'impact sur la silhouette de bourg.

4 LES ACTIVITES ECONOMIQUES

4.1 Un petit tissu économique à pérenniser

- Un nombre d'emplois proposés sur la commune en léger rebond par rapport à 2006.

- Avec la baisse du nombre d'actifs occupés résidant sur la commune, l'indicateur de concentration regagne 7 points.

⇒ Les actifs de Saint-Jodard sont nombreux à travailler à l'extérieur de la commune (72,6%). Il en résulte une relation forte avec les territoires extérieurs concernant l'emploi. Ce caractère de « commune dortoir », avec des déplacements d'actifs vers l'extérieur, a tendance à s'affirmer, mais il faut noter la présence d'un tissu d'activités qui se maintient.

⇒ Il est important de maintenir un certain nombre d'emplois sur la commune, d'une part car il est garant du dynamisme et de l'attractivité de la commune, et d'autre part car il permet de limiter les besoins en déplacements.

Source : INSEE, RGP 2006, 2011

	1999	2006	2011
Nombre d'emplois sur la commune	71	55	61
Actifs ayant un emploi résidant sur la zone	137	131	123
Indicateur de concentration de l'emploi	51,8	41,8 %	49,2 %

Indicateur de concentration de l'emploi : égal au nombre d'emplois dans la zone pour 100 actifs ayant un emploi résidant dans la zone

Source : INSEE, CLAP, au 31/12/2012

	Nombre d'établissements	%	Effectifs salariés	%
Agriculture, sylviculture	10	34,5	0	0,0
Industrie	0	0,0	0	0,0
Construction	2	6,9	0	0,0
Commerces, transports et services divers	14	48,3	2	6,7
Adm. publique, enseignement, santé	3	10,3	28	93,3
TOTAL	29	100	30	100

- Un secteur agricole bien présent en nombre d'établissements (7 exploitations recensées lors de la réunion agricole début 2015) mais n'offrant que peu d'emplois salariés (1,5 équivalents temps plein en 2015).

- Les commerces et services divers comme secteur majeur, ainsi que l'administration publique, enseignement et santé, employant le plus de salarié, à travers la mairie, l'école et surtout la maison de retraite.

- 2 établissements de construction dénombrés par l'INSEE, mais qui ne sont plus en activité aujourd'hui.

- En dehors du secteur « administration publique, enseignement, santé », des établissements de petite taille, n'employant pas ou très peu de salariés (moins de 10 salariés).

⇒ La commune compte un tissu d'activités de petites tailles, s'appuyant sur l'agriculture et les secteurs des commerces et services divers, caractéristique d'une commune rurale, qu'il convient de maintenir, et surtout en termes d'emploi sur des structures de services publics ou à vocation sociale (mairie, école et maison de retraite).

4.2 Une offre en commerces et services de proximité limitée

Le centre-bourg de Saint-Jodard accueille deux commerces de proximité : une épicerie et un bar/tabac, implantés autour de la place centrale.



Le bâti du centre-bourg et notamment autour de la place, révèle une activité commerçante jadis plus active, comme en témoignent les anciennes devantures, inscriptions en façade et caractéristiques des ouvertures.

Commune de Saint-Jodard - Elaboration du PLU

Le caractère résidentiel de la commune et l'importance des flux pendulaires défavorisent le développement de commerces de proximité dans le bourg. De plus, ceux-ci sont pénalisés par l'attractivité des grands centres commerciaux de l'agglomération roannaise, ainsi que des moyennes surfaces et nombreux commerces de Balbigny, importante compte tenu d'un éloignement plutôt faible.

Les deux commerces revêtent une forte importance dans la vie communale, l'activité du centre-bourg et permettent de répondre aux besoins de proximité des populations qui ne peuvent se déplacer aisément.

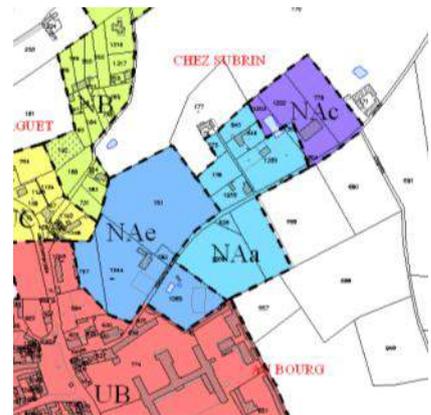
La commune bénéficie de commerces ambulants une fois par semaine : boucher, primeur, fromager, ...

Le projet de SCOT vise à conforter et développer le commerce et les services de proximité dans les bourgs.

4.3 Un POS comportant une zone de développement de l'activité économique

Une zone à urbaniser à vocation d'accueil d'activités économiques ou industrielles était définie dans le POS, en entrée de bourg, Chez Subrin. Le bâtiment concerné a désormais une vocation d'habitat.

⇒ ***Cette zone n'a plus lieu d'être et la commune ne souhaite pas la maintenir.***



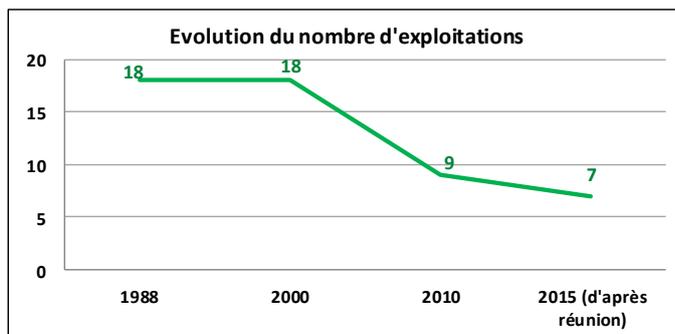
4.4 Une activité agricole dynamique

Le diagnostic de l'activité agricole à Saint-Jodard a été réalisé à partir des données du recensement agricole (RGA) de 2010, ainsi que des informations fournies lors de la réunion avec le monde agricole (exploitants et Chambre d'Agriculture) le 26 Février 2015

Cette réunion a permis de mieux connaître les dynamiques et problématiques qui touchent l'agriculture, mais aussi de prendre connaissance des projets d'évolution des exploitations.

- Le nombre d'exploitations

- 9 exploitations en 2010 (RGA 2010), 7 en 2015 d'après les données issues de la réunion agricole
- Nombre d'exploitations divisé par 2 durant les années 2000
- Présence de trois GAEC
- 5 exploitations ayant leur siège à l'extérieur de la commune et exploitant des terres sur Saint-Jodard
- 2 ICPE soumises à déclaration et 1 ICPE soumise à autorisation.



⇒ L'agriculture reste très active sur la commune, mais les exploitations implantées à Saint-Jodard sont en diminution à l'image de ce qui se constate sur de nombreux territoires. Cette diminution s'est accompagnée de l'accroissement des exploitations, notamment sous la forme de groupements (GAEC).



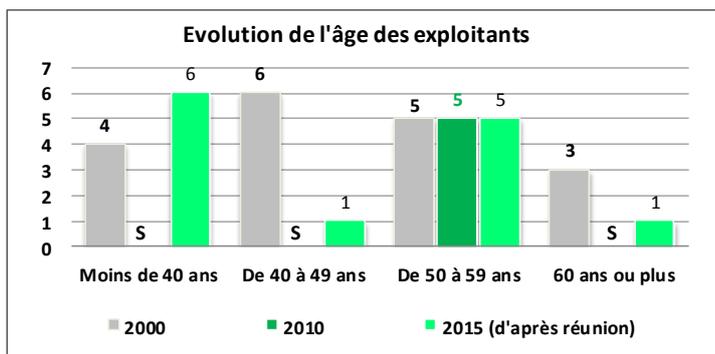
- Âges des exploitants et perspectives d'avenir

- Peu de données au RGA 2010.
- Les 50-59 ans seraient les plus représentés en 2010, mais lors de l'étude intercommunale, la majorité des chefs d'exploitations enquêtés avaient moins de 50 ans.

⇒ D'après les informations apportées par les agriculteurs lors de la réunion, la population des exploitants et coexploitants apparaît équilibrée démographiquement, bénéficiant d'un renouvellement des exploitants.

⇒ Les exploitants les plus âgés (plus de 55 ans) sont pour la plupart associés à d'autres plus jeunes au sein de GAEC, favorisant le maintien dans la durée de l'exploitation. L'un n'est pas concerné par un tel groupement mais une succession est prévue.

⇒ Ainsi les exploitations agricoles ayant leur siège sur la commune de Saint-Jodard présentent des perspectives favorables en termes de nécessité ou non de succession et de transmission prévue. Les quelques exploitations extérieures intervenant sur des terres gildariennes apparaissent elles-aussi pérennes à moyen terme.



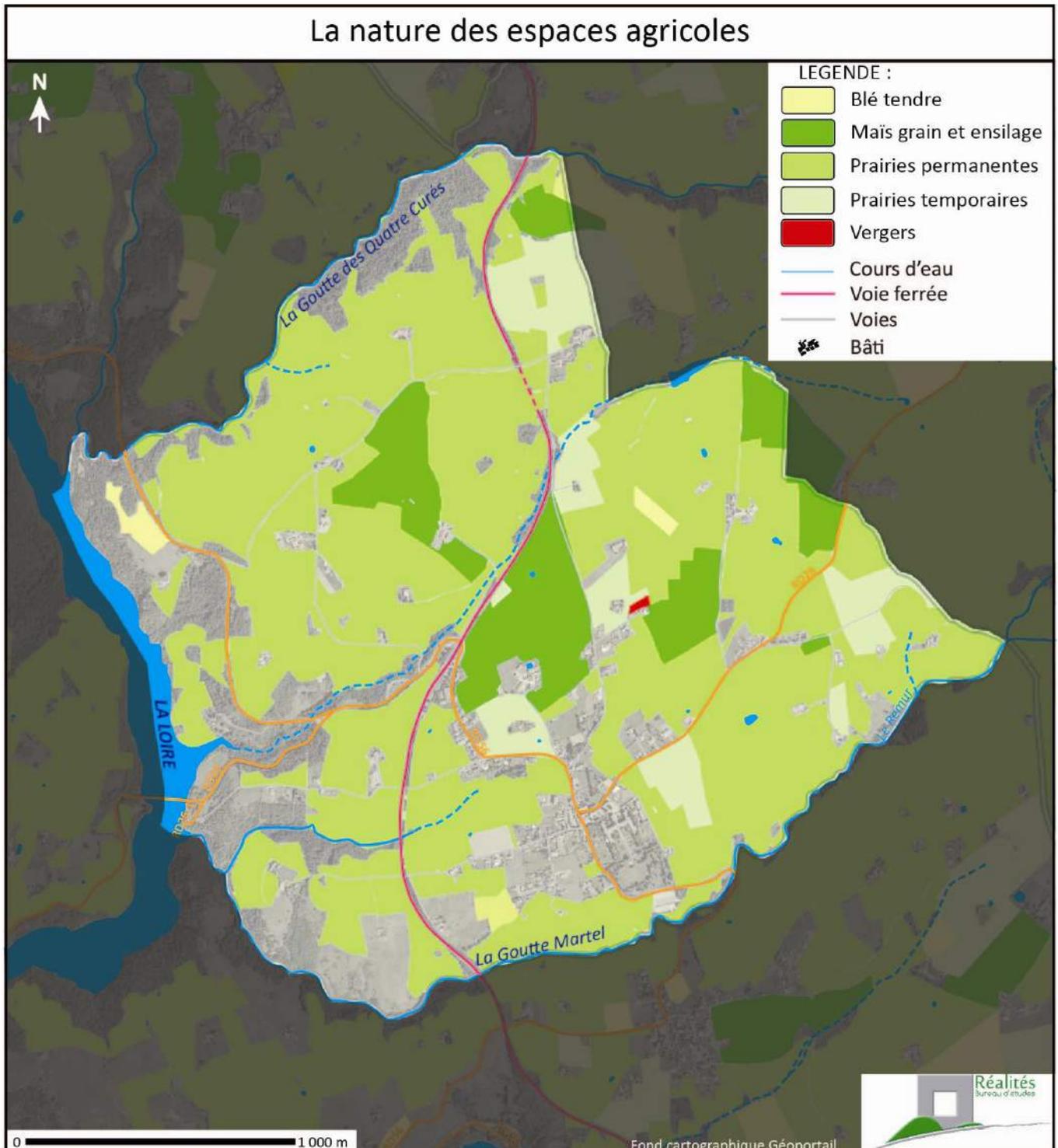
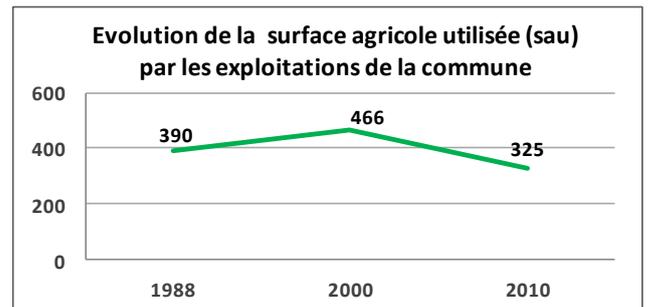
Sources : RGA 2010 et réunion agricole / s : donnée soumise au secret statistique

- Les surfaces agricoles

- 325 hectares de surface agricole utilisée sur la commune ou sur un autre territoire par les exploitations ayant leur siège à Saint-Jodard (RGA 2010).

- 473 hectares déclarés à la PAC en 2014.

⇒ En 2015, la surface totale des terres exploitées par les exploitations ayant leur siège sur la commune apparaît similaire. L'agriculture valorise très largement le territoire (71% de la superficie communale déclarée à la PAC 2014) et représente l'activité majeure de Saint-Jodard.



Commune de Saint-Jodard - Elaboration du PLU

- Les activités

- Une orientation « bovins mixte » à l'échelle communale.
- Des terres en majorité exploitées en prairie pour l'activité d'élevage. Des surfaces en culture céréalière.
- Commune concernée par les IGP Urfé et Volaille du Forez.
- 3 Installations classées.

⇒ L'activité agricole gildarienne est basée sur l'élevage bovin, laitier et/ou viande. A noter également une exploitation valorisant sa production par une transformation en fromages. D'après l'étude intercommunale, le potentiel économique des exploitations est globalement favorable ; un devenir plus incertain pour les structures de très faible dimension en pluriactivité.



- Problématiques

La partie Ouest du territoire communal est concernée par le site Natura (directive Oiseaux). Néanmoins cela n'engendre pas de réelles contraintes réglementaires supplémentaires par rapport à la PAC.

- Liste des exploitations et cartographie de leurs terres, siège et bâtiments

Nom	Type d'activités	Surface totale	Surface sur la commune	Caractéristiques / projets
Exploitations ayant leur siège à Saint-Jodard				
GAEC DE L'AUBRAC 2 associés BERRY Anne-Marie et Emeric 55 et 23 ans <i>Cariage</i>	Bovins allaitants	86 ha	50 ha <i>(estimés sur plan)</i>	Propriétaire des bâtiments Bâtiments pas suffisants en capacité En cas de départ à la retraite, les bâtiments peuvent être repris Projet : création d'un tunnel de stockage aux Communes (parcelle n°436)
GAEC FERME DU PLATEAU 3 exploitants, un 4 ^e dans les 18 mois DUREL Clément, Claudie et Philippe 25, 54 et 53 ans <i>Daguet</i>	Vaches laitières et engraissement de bœufs	115 ha	63,1 ha	Installation classée soumise à déclaration Contrat Territorial d'Exploitation Plan d'épandage 25 ha de parcelles irriguées Bâtiments pas suffisants en capacité ; propriétaire des bâtiments En cas de départ à la retraite, les bâtiments peuvent être repris Projet : création et agrandissement de la stabulation, construction d'une habitation, sur le siège de l'exploitation ; minimum une installation prévue au sein du GAEC dans les prochaines années Observation : nécessité d'entretien des chemins et notamment curage des fossés de tous les chemins ; dos d'âne présentant un danger pour la circulation de certaines machines agricoles
GAEC DE FESSIEUX 3 exploitants VASSOILLE Frédérique 37, 35 et 28 ans <i>Fessieux</i>	Lait et viande	220 ha	112 ha	Installation classée soumise à déclaration Plan d'épandage 40 ha de parcelles irriguées Bâtiments également à Truchard (stockage, stabulation, écurie) Propriétaire des bâtiments à Fessieux, locataire à Truchard Bâtiments pas suffisants en capacité Projet : - Fessieux : prolongement de la stabulation pour un bloc traite, bâtiment de fourrage et silo couloir, couverture de la fumière et de la fosse actuelle - Truchard : agrandissement de la stabulation Contrainte : distance d'épandage des effluents par rapport aux maisons d'habitation, chemin et entrée de parcelles étroites, contraintes liées à Natura 2000 et la zone nitrate Observations : - voie empruntée : entretenir et tailler les haies correctement

Commune de Saint-Jodard - Elaboration du PLU

				- propose de racheter le chemin rural qui traverse l'exploitation, qui n'est pas entretenu par la commune, qui n'est plus praticable en voiture et qui pose problème (pour l'agrandissement de la stabulation, le ruissellement de l'eau, la traversée des animaux et la mise en place de l'enrouleur) ; et propose de laisser passer les piétons et voitures sur un chemin privé juste à côté
CHAZELLE Gilbert 1 exploitant + conjoint collaborateur 62 et 56 ans <i>Le Sault</i>	Lait et transformation fromages	33,3 ha	29,6 ha	Règlement sanitaire départemental Plan de fumure 10 ha de parcelles irriguées Propriétaire des bâtiments En cas de départ à la retraite, les bâtiments peuvent être repris Succession avec changement d'orientation de l'exploitation Observation : - intérêt des haies en bordure de chemin pour limiter les congères sur certains secteurs - problème lié à la largeur et la portance des chemins par rapport au poids des engins agricoles
SEIVE Frédérique 31 ans <i>Le Mont</i>		32,6 ha	32,6 ha	Installation classée soumise à autorisation Propriétaire des bâtiments Contrainte : voie trop étroite pour les livraisons
PION Irène 46 ans <i>Le Cellard</i>	Elevage polyculture	29 ha	26 ha <i>(estimés sur plan)</i>	Remboursement forfaitaire 7 ha de parcelles irriguées Locataire des bâtiments Projet : hangar à fourrage
Exploitations ayant leur siège sur une autre commune				
GAEC DE CHEZEAUX (4 exploitants) RAMBAUD Gilles <i>PINAY NEULISE</i>	Lait et viande	208 ha	12 ha	Installation classée soumise à déclaration Contrat Territorial d'Exploitation Plan d'épandage 30 ha de parcelles irriguées Bâtiments suffisants en capacité ; propriétaire des bâtiments En cas de départ à la retraite, les bâtiments peuvent être repris
GAEC DES COLLINES (2 exploitants) CRETOLLIER Philippe et Maxime 53 et 24 ans <i>NEULISE (L'Orme et le Saudiat)</i>	Lait et viande	122,2 ha	48,7 ha	Installation classée soumise à déclaration Plan d'épandage 16 ha de parcelles irriguées Bâtiments suffisants en capacité Propriétaire des bâtiments au Saudiat, locataire à l'Orme En cas de départ à la retraite, les bâtiments peuvent être repris Ne souhaite pas que l'agriculture subisse davantage de contraintes.
EARL DE BRIOUNE (2 exploitants) L'HOSPITAL Marc et Marie Claude 55 et 51 ans <i>SAINT-PAUL-DE-VEZELIN (Brioune)</i>	Vaches laitières et vaches allaitantes	145 ha	24,8 ha	Règlementaire sanitaire départemental Plan d'épandage 10 ha de parcelles irriguées Bâtiments suffisants en capacité Bâtiment de stockage à Fessieux à SAINT-JODARD En cas de départ à la retraite, les bâtiments peuvent être repris Succession envisagée
PICHON Laurent et Ghislaine 47 et 51 ans <i>NEULISE</i>	Lait	39,7 ha	19,2 ha	Règlementaire sanitaire départemental Bâtiments suffisants en capacité Propriétaires des bâtiments
BERT Christophe <i>NEULISE</i>			10,5 ha	
GAEC DE CHEZEAUX (4 exploitants) RAMBAUD Gilles <i>PINAY NEULISE</i>	Lait et viande	208 ha	12 ha	Installation classée soumise à déclaration Contrat Territorial d'Exploitation Plan d'épandage 30 ha de parcelles irriguées Bâtiments suffisants en capacité ; propriétaire des bâtiments En cas de départ à la retraite, les bâtiments peuvent être repris
GAEC DES COLLINES (2 exploitants) CRETOLLIER Philippe et Maxime 53 et 24 ans <i>NEULISE (L'Orme et le Saudiat)</i>	Lait et viande	122,2 ha	48,7 ha	Installation classée soumise à déclaration Plan d'épandage 16 ha de parcelles irriguées Bâtiments suffisants en capacité Propriétaire des bâtiments au Saudiat, locataire à l'Orme En cas de départ à la retraite, les bâtiments peuvent être repris Ne souhaite pas que l'agriculture subisse davantage de contraintes.

- **La charte du foncier agricole dans la Loire**

Approuvée en 2010, la charte du foncier agricole de la Loire repose sur trois objectifs concernant l'urbanisme prévisionnel :

- Economiser les espaces agricoles représente un enjeu majeur pour tous les territoires
- Assurer la stabilité et la lisibilité sur le long terme
- Limiter la spéculation foncière

La charte préconise l'implantation de bâtiment agricole à plus de 100m d'un tiers, d'une zone urbanisée ou à urbaniser et réciproquement, même si l'exploitation n'est pas soumise à la règle des 100 m. Cela permet de ne pas limiter le développement futur de l'exploitation.

- **L'agriculture dans le projet de SCOT**

Le projet SCOT (projet de PADD) aborde l'agriculture sous deux objectifs :

- *Axe 1 - Préserver un environnement pour aujourd'hui et pour demain > Préserver et gérer les ressources naturelles du territoire* : il s'agit notamment pour cela de réduire la consommation des surfaces naturelles et agricoles.
- *Axe 2 - Travailler dans le territoire > Favoriser le développement des activités agricoles et sylvicoles tout en préservant ses capacités d'adaptation* : il s'agit pour cela de garantir à long terme la pérennité d'un foncier agricole et sylvicole, prendre en compte l'activité agricole dans les projets de développement urbain et économiques, préserver les espaces agricoles stratégiques et les terroirs, Mettre en cohérence les activités agricoles et sylvicoles et la préservation de l'environnement et des paysages.

⇒ **Le territoire de Saint-Jodard revêt une forte dimension agricole. La préservation de l'activité agricole constitue ainsi un enjeu majeur pour la commune.**

4.5 Une activité touristique s'appuyant sur la qualité des paysages

Plusieurs structures mènent une action sur le tourisme :

- L'office de tourisme des Montagnes du Matin, qui assure la promotion des sites et loisirs du territoire, et propose des circuits de randonnée ;
- Le syndicat mixte de la retenue du barrage de Villerest, qui a pour mission d'assurer le développement touristique autour de ce site, à travers notamment un sentier touristique et pédestre autour de la retenue.

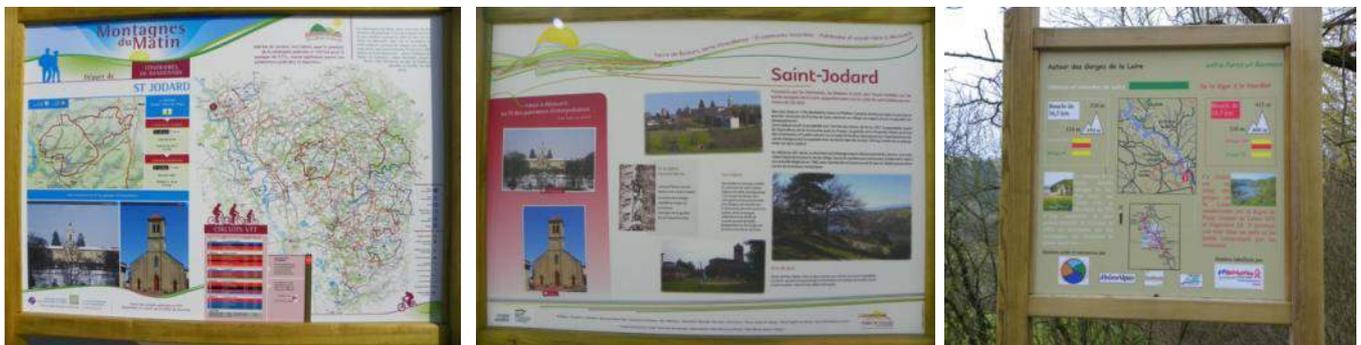
Sur la commune, la variété des paysages, à l'interface entre le plateau de Neulise et les gorges de la Loire, les panoramas remarquables sur le grand paysage et notamment les gorges de la Loire, et le patrimoine bâti (monastère, croix, bâti traditionnel) sont des atouts pour le tourisme et la randonnée.

L'offre touristique de Saint-Jodard se compose de :

- capacités d'hébergement : 1 gîte (Ferme du Plateau) chez Daguet.
- chemins de randonnées :
 - o 2 itinéraires de randonnées sont mis en avant par le Syndicat de Villerest :
 - De la digue à la Vourdiat
 - Château et Méandre de la Loire
 - o 2 circuits de randonnées sont mis en avant par l'office de tourisme :
 - Le Pont de la Vourdiat
 - Campagne gildarienne
 - o en dehors de ces itinéraires, d'autres chemins et sentiers sont inscrits au PDIPR et permettent des bouclages de voie communale en impasse menant à des hameaux, d'accéder à des fonds de vallée.
- circuits VTT
- aires de pique nique : en entrée de bourg Est et le long de la RD 56 Chez le Pauvre

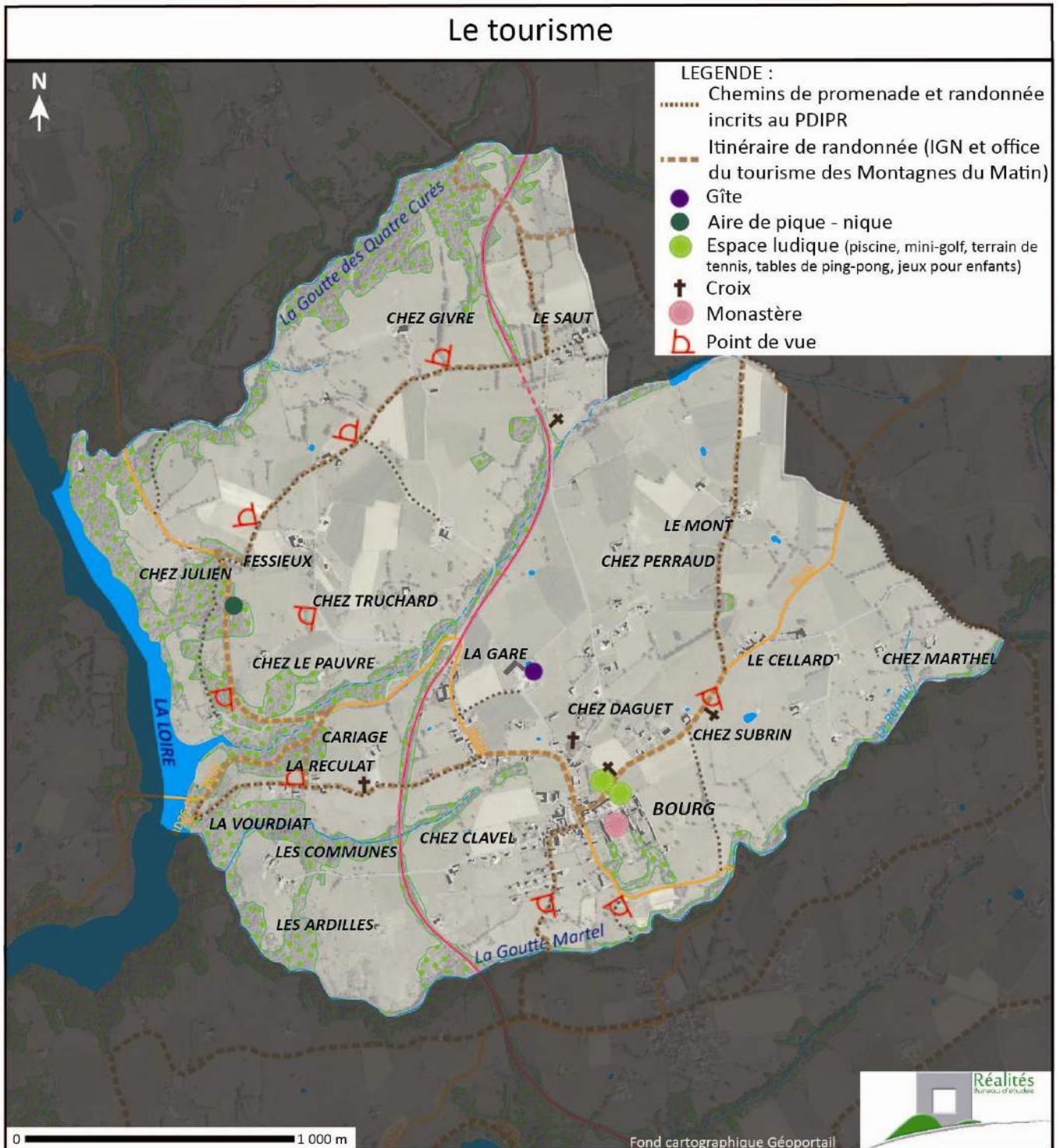
A cela s'ajoute l'espace ludique situé en entrée de bourg Est.

Saint-Jodard bénéficiera de la réalisation future de la véloroute voie verte par le Conseil Départemental, au plus près du fleuve Loire. Le tronçon entre Roanne et Saint-Just-Saint-Rambert se fera dans un second temps, après celui entre la Saône-et-Loire et Roanne, et empruntera la RD56.



⇒ A travers son patrimoine bâti, la qualité de ces paysages et les points de vue remarquables, la commune dispose d'atouts pouvant être valorisés à travers l'activité touristique, dans le cadre d'une politique intercommunale.

⇒ **Le POS compte plusieurs secteurs NAE à vocation touristique et de loisirs, en bord de Loire, le long de la RD56 (aire de pique-nique) et en entrée de bourg Est. Le secteur NAE en aval de Chez le Pauvre correspondait à un projet qui n'est plus d'actualité. Celui situé près du Pont de la Vourdiat apparait intéressant à aménager, en lien avec les itinéraires de randonnée.**



5 LES DEPLACEMENTS

5.1 Des besoins en déplacement...

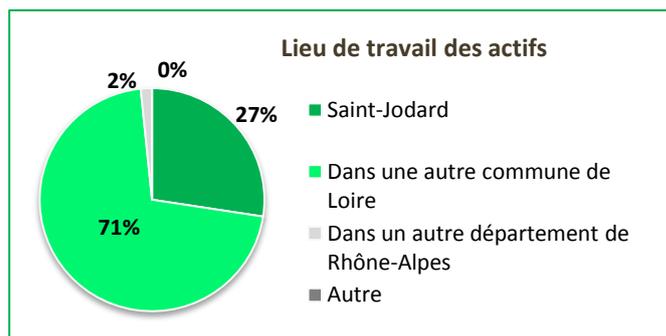
- 72 % des actifs occupés travaillent en dehors de la commune en 2011,

- Nombre d'emplois offerts sur la commune deux fois inférieur au nombre d'actifs avec emploi résidents.

⇒ Saint-Jodard accueille de nombreux actifs dont l'emploi se trouve en grande partie dans les pôles d'emplois du Roannais ou de Balnigny, et qui sont venus profiter du cadre de vie communal. A l'opposé, mais dans une moindre mesure des personnes extérieures viennent travailler sur la commune, essentiellement au sein de la maison d'accueil ou de l'école. Cela implique des flux pendulaires.

- Nécessité de mobilité pour les études des enfants (collège, lycée ou université) et la consommation.

⇒ Le caractère de commune résidentielle, qui tend à s'affirmer en raison du peu d'activités présentes, engendre de multiples besoins en déplacements, qui vont croissant.



Source : RGP INSEE 2011

Source : d'après RGP INSEE 2011

	Actifs entrants	Emplois sur la commune	Actifs sortants	Actifs avec emplois sortants
2006	16	55	92	70 %
2011	27	61	89	72 %

5.2 ...Principalement réalisés en automobile...

- 84% des ménages ont au moins une voiture, et 31% en ont au moins deux.

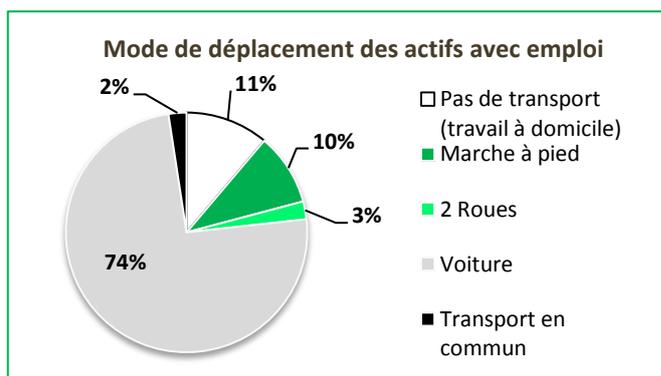
- Voiture utilisée par 74% des actifs avec emploi pour ce rendre sur leur lieu de travail

- Transport en commun utilisé par 2% des actifs occupés.

⇒ Le niveau de motorisation des gildariens est élevé et en progression sur la dernière décennie. Ce constat est le même dans la plupart des communes rurales comme Saint-Jodard, qui ont une offre d'emplois limitée comparativement au nombre d'actifs, et qui accueillent des ménages travaillant à l'extérieur.

⇒ A noter tout de même que plus de 20% des actifs n'ont pas de transport (travail à domicile) ou utilisent la marche à pied.

⇒ Les transports en commun sont très peu utilisés par les actifs. Ils sont toutefois davantage utilisés par les scolaires.



Source : RGP INSEE 2011

5.3 ... Du fait d'une certaine proximité avec les infrastructures routières structurantes ...

La commune de Saint-Jodard se trouve non loin d'axes routiers permettant des déplacements vers les pôles urbains sans trop de difficultés :

- Qualité et proximité des axes de transit,
- Bourg traversé par des routes départementales permettant de rejoindre la RN82, l'échangeur de l'A89, Balnigny, et ainsi de relier les pôles urbains proches.



5.4 ... Et d'une offre alternative limitée mais qui se distingue par une desserte en TER

- **Transport Express Régional**

La commune dispose d'une gare SNCF, à environ 800m au Nord-ouest du bourg, accessible par la RD56. Saint-Jodard se trouve sur la ligne TER Saint-Etienne - Roanne et profite de 17 arrêts quotidiens dans les deux sens et ainsi d'une liaison efficace vers les pôles de l'agglomération roannaise, de Balbigny, Feurs et du Sud Loire.



Extrait de la carte du réseau TER Rhône-Alpes
Source : Région Rhône-Alpes, SNCF



- Transport par car

La commune n'est pas desservie par les cars du réseau du Conseil Départemental (réseau TIL).

- Transport scolaire

Saint-Jodard est desservie par des cars de ramassage scolaire :

- pour l'école primaire, ramassage organisé dans le cadre du regroupement pédagogique intercommunale entre les communes de Saint-Jodard, Saint-Georges et Pinay ;
- pour l'enseignement secondaire de premier cycle vers Balbigny.

Les points d'arrêt sont situés dans le bourg ainsi qu'à la Gare et au Cellard.

- Les modes doux à l'échelle intercommunale

Il n'existe pas de liaison modes doux spécifique entre Saint-Jodard et d'autres communes de l'intercommunalité, en dehors des itinéraires de randonnées pédestres, à vocation de loisirs.

Rappelons que Saint-Jodard bénéficiera de la réalisation future de la véloroute voie verte par le Conseil Départemental, au plus près du fleuve Loire et qui empruntera la RD56.

⇒ Le territoire dispose de peu d'alternatives à la voiture individuelle. Néanmoins la présence d'une gare et la desserte par le réseau TER qui permet une liaison directe à Roanne, Balbigny ou Feurs notamment est un atout remarquable pour une commune comme Saint-Jodard.

5.5 Les déplacements internes

- Les routes départementales

Le territoire de la commune est traversé par trois routes départementales :

- La RD26 : route classée dans le réseau d'intérêt local, de la RD18 sur la commune de Saint-Germain-Laval à la RD282 sur la commune de Neulise

Elle permet la liaison du bourg à Neulise et de rejoindre la RN82, axe majeur autorisant un accès rapide dans l'agglomération roannaise et l'A89. Sur la commune, la RD26 est l'axe structurant la desserte des hameaux de l'Est du territoire.

Marge de recul : 15 m pour toutes les constructions.

- La RD26-1 : classée dans le réseau d'intérêt local, de la RD26 à la rue de la Vordiat sur la commune de Saint-Jodard

Il s'agit d'un petit barreau en impasse au Sud du pont de la Vordiat.

Marge de recul : 15 m pour toutes les constructions.

- La RD56 : classée dans le réseau d'intérêt local, de la RD43 sur la commune de Commelle-Vernay à la RD1082 sur la commune de Balbigny.

Il s'agit de l'axe départemental situé sur la rive droite de la Loire, traversant le bourg de Saint-Jodard et qui permet de rejoindre l'échangeur de l'A89, Balbigny, et au-delà Feurs via la RD1082. Sur la commune, la RD56 relie le bourg à la gare et les hameaux du Nord-ouest du territoire.

Marge de recul : 15 m pour toutes les constructions.



- Le maillage communal

Le réseau des voies communales vient compléter le réseau de routes départementales et assure la desserte fine des hameaux et écarts.

Au Sud-ouest du territoire, la topographie des gorges de la Loire, avec un plateau de Neulise entaillé par les gorges Martel et Répillet, induit la configuration du réseau communal. La voie des Communes (VC1) partant du Bourg et la voie de la Reculat (VC2) se finissent ainsi en impasse ou en chemin non goudronné.

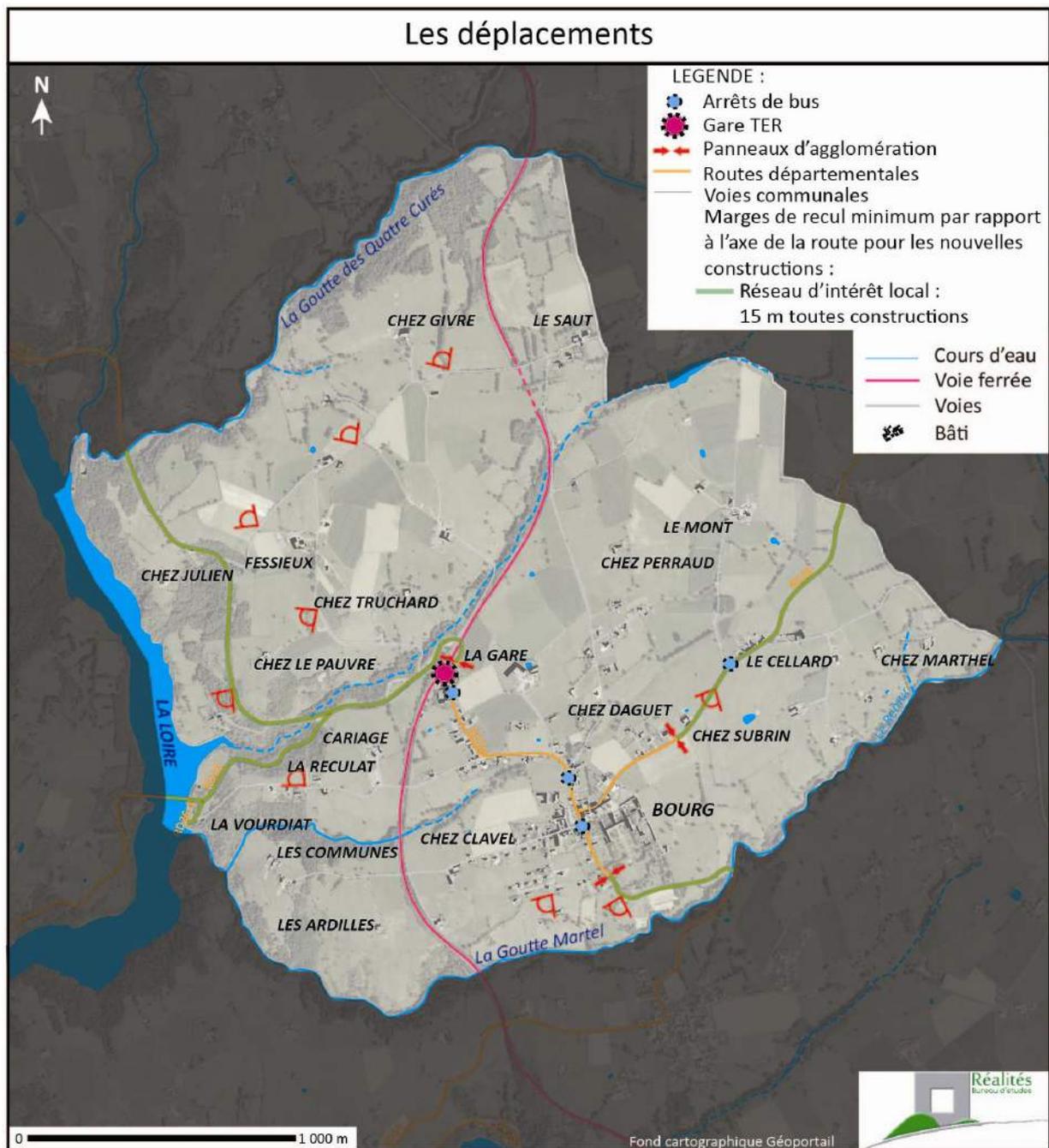
Au Nord et au Nord-est du territoire, les chemins du Sault à Fessieux, de Chez Truchard, et de Sault établissent un maillage de la RD56 Chez Julien au Bourg, en passant par Fessieux et le Sault.

De nombreux corps de ferme isolés (Chez le Pauvre, Chez Givre, le Mont, Chez Marthel) sont accessibles par des voies en impasse ou se prolongeant en chemin. Les caractéristiques de ces voies sont adaptées à leur usage limité.

Le bourg compte peu de voies à caractère de rues, du fait de sa taille réduite et de son organisation autour d'une place à partir de laquelle rayonnent quatre voies : la RD 56 au Nord et au Sud, la RD26 à l'Est et la rue de la Poste vers l'Ouest, qui se termine par la voie communale des Communes.

La rue du lotissement dessert la partie Sud-ouest du bourg, et notamment le lotissement communal, et se termine en impasse. Elle se révèle toutefois étroite dans sa partie haute, surtout au niveau de l'ancien puits, ce qui peut gêner le croisement des véhicules.

⇒ La commune présente globalement un maillage viaire adapté au tissu urbain. Quelques voies présentent une largeur limitée, dans le bourg (rue descendant vers le lotissement) et au niveau de certaines traversées ou accès de hameaux. Néanmoins ces caractéristiques ont l'effet positif de limiter la vitesse.



Source : CG 42

- **Les déplacements modes doux**

Le bourg dispose de trottoirs dans l'espace compris entre l'école, l'église, le bar-tabac et le carrefour de la rue du lotissement avec le chemin des Communes.

Ainsi l'ensemble du cœur de bourg, organisé autour de la place centrale, permet des déplacements piétons sécurisés.





Entre le centre-bourg (église) et l'espace ludique en entrée Est, la RD ne présente pas d'aménagement délimitant les usages routiers et piétons, même si les abords sont suffisants pour le passage, hormis au niveau de l'église, dans le virage.



Ce même constat se fait le long de la RD56 entre la place et l'immeuble le Dansart, en entrée de bourg Sud. De plus, la largeur apparente de la voie n'incite pas à une réduction de la vitesse dès le panneau d'agglomération.



Le secteur de la gare, distant de quelques centaines de mètres du centre-bourg, constitue un faubourg. Malgré la distance, il pourrait être judicieux d'améliorer la liaison piétonne et davantage affirmer le lien fonctionnel du bourg avec la gare. Cela pourra également participer à favoriser l'utilisation du train.



En dehors du bourg, la commune dispose d'un réseau de voies et chemins non imperméabilisés, entretenus, permettant notamment de desservir les terres agricoles et l'habitat isolé. Ces voies, chemins et sentiers peuvent également servir à un usage de loisirs.

⇒ Les déplacements piétons dans le centre-bourg et notamment autour de la place et des espaces proches, bénéficient d'aménagements spécifiques (trottoirs). Toutefois ces facilités ne sont aujourd'hui présentes au-delà, pour rejoindre les équipements en entrée de bourg Est, et le secteur de la Gare.

⇒ La commune a le projet d'aménager une liaison modes doux à gauche de l'église, dans le cadre de la mise en accessibilité de l'église et de la création de places de stationnement pour PMR. Ce projet permettrait également de travailler le lien avec l'école, de faciliter le stationnement pour les parents récupérant leur enfant, de sécuriser les déplacements vers l'espace de loisirs en entrée Est.

5.6 Le stationnement

Il existe plusieurs espaces de stationnement public dans le bourg ou à sa périphérie :

- La place du village : elle constitue une vaste surface au centre du bourg, entourée d'arbres, qui peut accueillir quelques dizaines de véhicules (environ 30 sur les pourtours, potentiellement davantage en partie centrale si nécessaire). Elle est notamment utilisée par les riverains.



- Au niveau des équipements sportifs et de loisirs (salle des fêtes, piscine, aire de jeux,...) en entrée de bourg Est, une surface est disponible pour le stationnement entre la RD26 et la salle des fêtes. Sa capacité est estimée à une quinzaine de véhicules.



- Au Nord du bourg, l'espace situé entre la VC4 et le cimetière permet de stationner également une quinzaine de voitures. Cet espace est aussi utilisé pour faire demi-tour, par exemple pour les parents déposant leur enfant à l'école et repassant par le bourg pour prendre les RD56 et RD26.



- La gare dispose d'un parking à proximité immédiate de l'arrêt TER, utilisé en stationnement à la journée par les actifs se rendant en train à leur travail mais aussi pour de courtes durées, pour les parents venant déposer et récupérer leurs enfants. Ce parking présente une capacité estimée à une vingtaine de véhicules et dispose d'un abri à vélos.

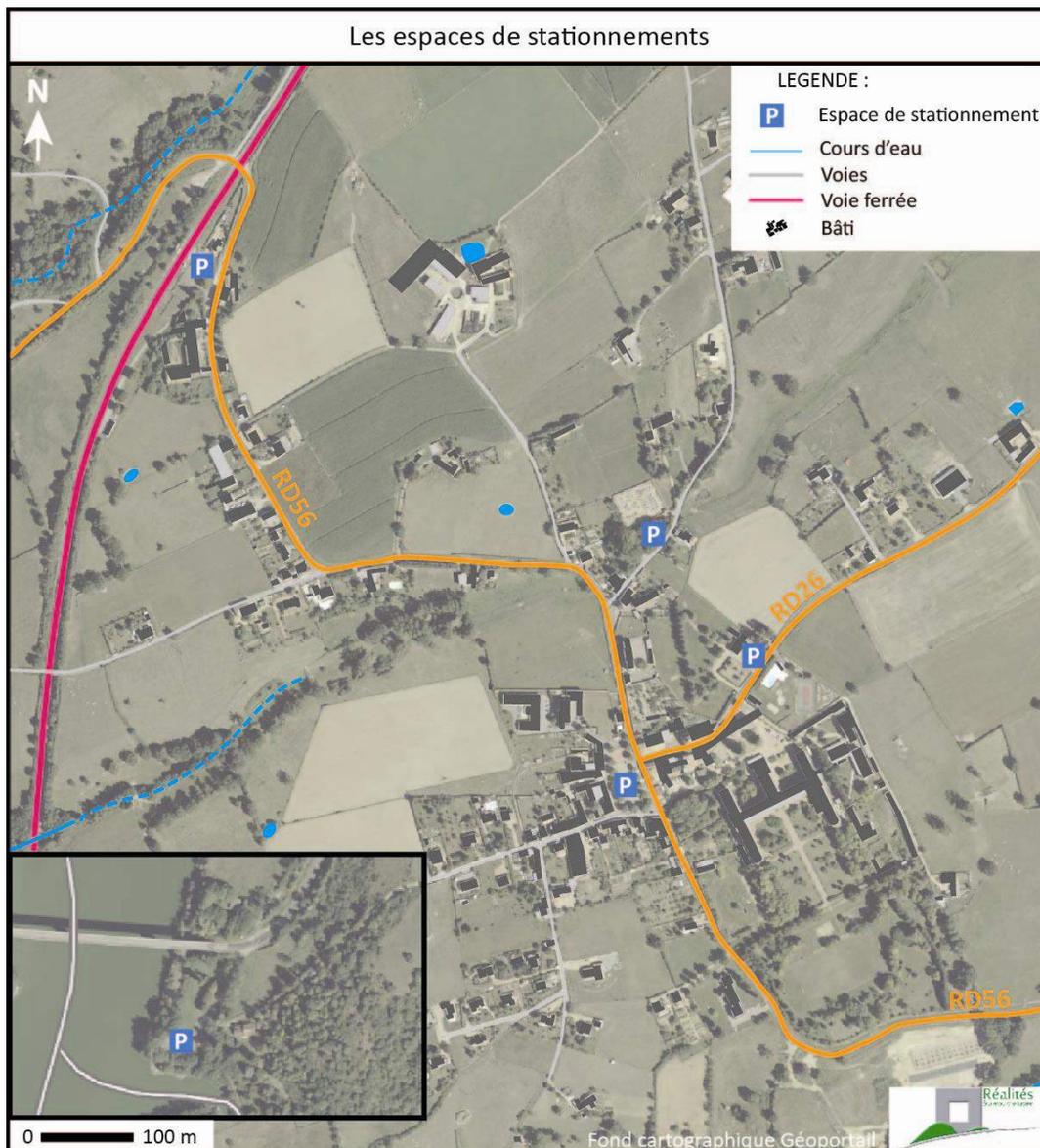


Notons également que le bâtiment de la mairie compte quelques places sur ses abords. Il bénéficie également de la proximité de la place de village.

La maison d'accueil et le monastère disposent de leur propre espace de stationnement à l'intérieur de leur périmètre.

⇒ Le bourg présente des capacités de stationnement suffisantes pour répondre aux besoins, à la fois en nombre et dans leur répartition. Le projet communal au niveau de l'église comporte la création de quelques places de stationnement à proximité de cet équipement et reliées à l'école

En dehors du bourg, des espaces particuliers permettant le stationnement existent, au niveau du pont de la Vordiat et de l'aire de pique-nique le long de la RD56, en lien avec les chemins de randonnée.



6 LES EQUIPEMENTS ET LES SERVICES

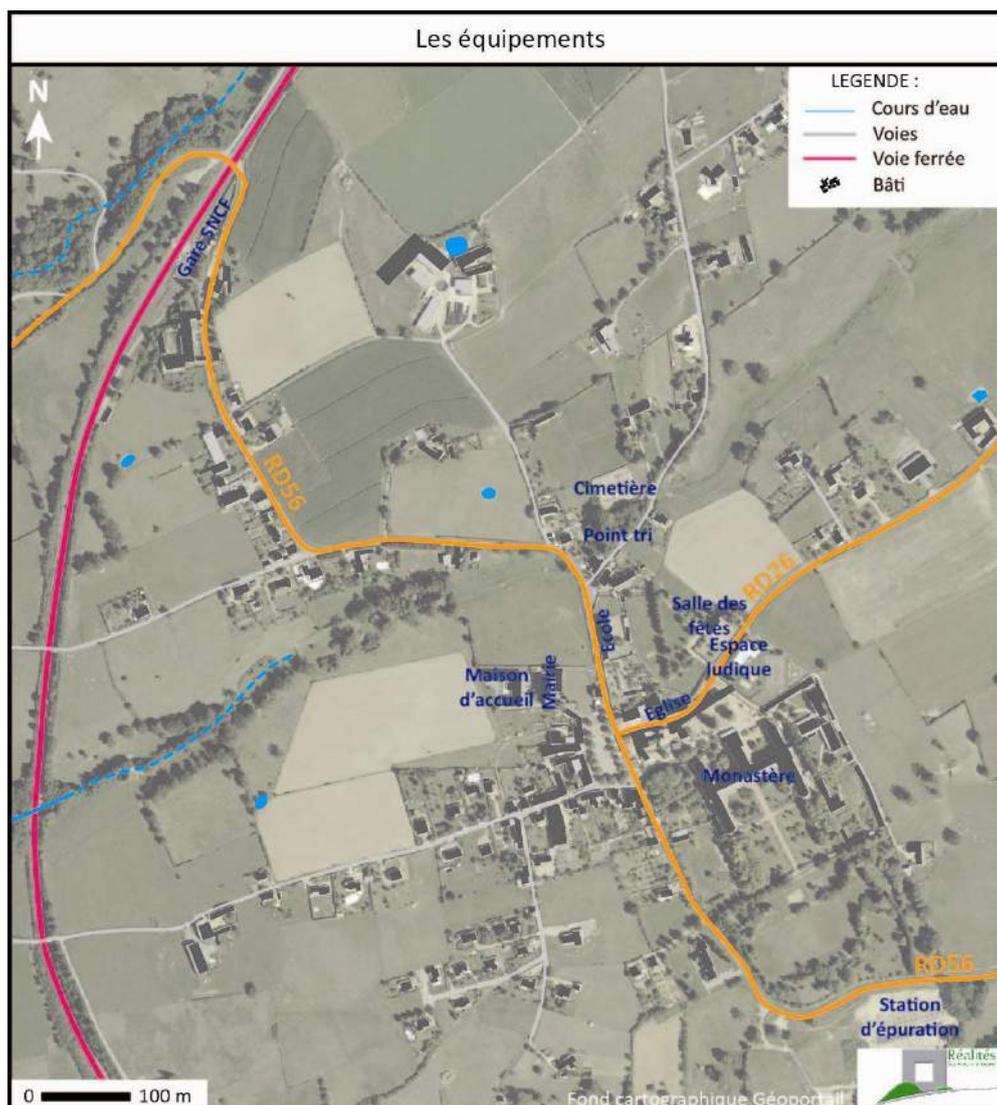
6.1 Les équipements publics

Saint-Jodard compte plusieurs équipements :

- un bâtiment abritant la Mairie, l'agence postale communale et des logements locatifs sociaux,
- une école publique, fonctionnant dans le cadre d'un regroupement pédagogique intercommunal,
- une église,
- un cimetière,
- une salle des fêtes,
- un espace ludique et sportif, constitué d'une piscine, d'un terrain de tennis, d'un parc accueillant une aire de jeu,
- une gare, desservie par le réseau TER.

Le bourg compte également une maison d'accueil pour personnes âgées, structure privée mais qui s'apparente néanmoins à un équipement d'intérêt collectif.

A cela s'ajoute le monastère accueillant la Communauté Saint Jean.





⇒ La commune dispose d'une offre en équipement intéressante pour une commune de cette taille. Les équipements sont regroupés dans le bourg ou à sa périphérie immédiate, ce qui favorise la vie du village. Les équipements scolaires de la commune se limitent au primaire. Les établissements d'enseignement secondaire de premier cycle se trouve à Balbigny, Feurs ou Roanne, de deuxième cycle à Roanne et Saint-Etienne.

Un diagnostic accessibilité des établissements recevant du public a été réalisé par la commune pour l'école, la mairie, l'église et la salle des fêtes. Des préconisations ont été formulées par le bureau d'études afin d'améliorer l'accessibilité. Une étude énergétique des bâtiments publics a également été menée par le SIEL.

La commune prévoit de réaliser des travaux d'accessibilité de l'école primaire et la réfection de classes. Plus largement il est projeté d'améliorer l'accessibilité aux PMR et de réhabiliter les bâtiments communaux.

⇒ La commune s'oriente vers la valorisation et l'amélioration de ses bâtiments existants recevant du public, à la fois en termes d'accessibilité et de thermique.

6.2 Le tissu associatif

La vie communale compte les associations suivantes :

- Anciens combattants,
- La société de chasse,
- Le Club de l'amitié,
- Le Comité de fêtes,
- Le Sou des Ecoles.

⇒ Saint-Jodard présente un tissu associatif intervenant dans les domaines éducatifs, de loisirs, sportifs, culturels. Le tissu associatif participe au dynamisme de la commune et permet l'intégration des nouveaux habitants. L'activité des associations mobilise les équipements dont dispose la commune et peut impliquer de nouveaux besoins.

6.3 Les services publics

- Eau potable

La commune de Saint-Jodard exerce seule la compétence alimentation en eau potable. Le service est géré par la SAUR (marché jusqu'en 2017).

Ressources

La seule ressource provient du Syndicat des Eaux de la Bombarde. Le volume importé s'élevait à 40 507 m³ en 2013.

Le volume consommé comptabilité était de 22 700 m³ en 2013, le volume exporté à la commune de Pinay de 10 935 m³.

Réseau

Le réseau d'alimentation communal compte un linéaire d'environ 15 km et dessert 241 abonnés, pour une population de 550 habitants au 31/12/2013.

Le rendement du réseau était de 83,4%, et le nombre d'abonnés était de 236 en 2011.

La commune dispose de 2 réservoirs (réservoirs semi-enterrés Chez Magat de 2x75 m³ + une bache de reprise à La Vourdiat de 150m³) et d'une station de reprise avec chloration.

Principales problématiques

L'étude adéquation besoins ressources engagée (CTD A89) et l'étude menée dans le cadre des SCOT Centre, Roannais et Sornin, montrent que le syndicat connaît des insuffisances quantitatives de ressources en eau en étiages sévères.

Le Syndicat étudie la possibilité d'apport d'eau

brute sur la station de traitement du Gué de la Chaux directement depuis les barrages du Rouchain alimentant le Syndicat Roannaise de l'Eau. Cela permettrait de sécuriser l'alimentation de la totalité des communes du Syndicat.

Une alternative consisterait en une fourniture d'eau potable au niveau du réservoir de Saint-Georges de Baroille dans le cadre de la sécurisation d'approvisionnement étudiée par le SCOT Loire Centre (sécurisation de la partie basse du SIE de la Bombarde).

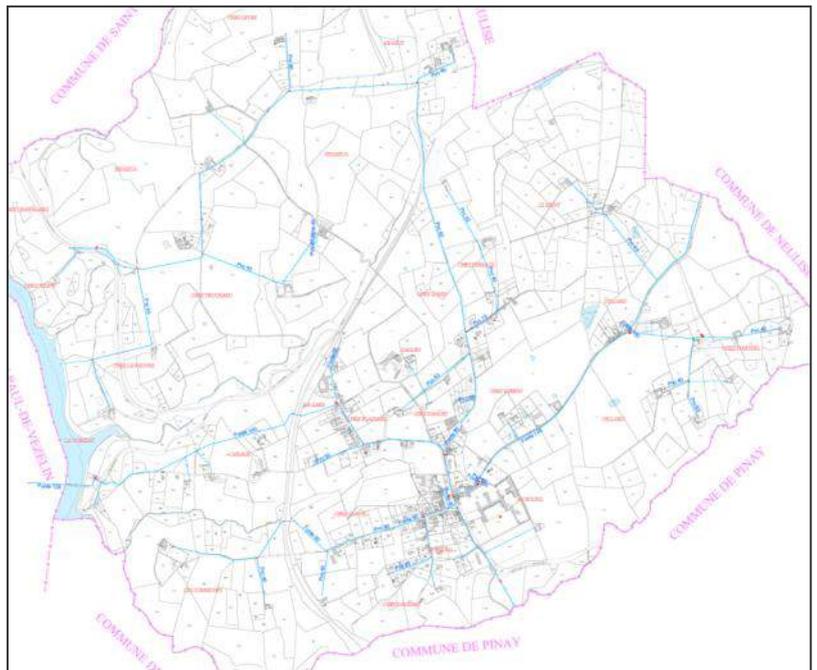
Dans tous les cas, la sécurisation de l'alimentation nécessite d'importants travaux.

Sources : Porter à connaissance de l'Etat,

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable 2013 (commune de saint-Jodard)

Les travaux prévus lors du diagnostic et du schéma directeur restent à programmer.

Il existe au Nord de la commune un réseau d'irrigation à l'usage des agriculteurs, s'appuyant sur un pompage dans la Loire à hauteur de Chez Chavalard. Ce réseau est en fonctionnement d'avril à octobre et permet d'alimenter de nombreuses parcelles agricoles.



- Assainissement des eaux usées

Présentation générale

La commune gère le service en régie directe.

La commune dispose d'une étude diagnostique et d'un zonage de 2002. Le zonage n'a placé que le bourg et ses environs les plus proches en collectif.

L'étude préconisait la réalisation de travaux :

- réduction des eaux claires parasites par reprise de 5 tronçons,
- suppression de raccordements pluviaux,
- amélioration de la STEP (nouvelle station créée).

Ces travaux n'ont pour l'instant pas été réalisés, en dehors de la création de la nouvelle station d'épuration qui représente un fort investissement.

Système d'assainissement collectif

Le réseau d'assainissement dispose d'une nouvelle station d'épuration de type filtre planté de roseaux à deux étages, mise en service en 2010 :

- capacité : 1100 EH, station partagée avec la commune de Pinay
- au 31/12/2012, la station reçoit les effluents de 249 abonnés assainissement (dont 177 pour Saint-Jodard et 72 pour Pinay) soit un taux de charge de 65%,
- au 31/12/2013 l'assainissement dessert 180 abonnés sur Saint-Jodard, soit 410 habitants
- le réseau de collecte sur Saint-Jodard compte 2,1 km de réseau unitaire hors banchement et 4,9 km de réseau séparatif d'eaux usées hors banchements



Principaux dysfonctionnements

- sensibilité aux à-coups hydrauliques suite aux événements pluvieux
- fonctionnement correct de la station, subsiste un problème de départ de boue du 1er au 2nd étage (problème de granulométrie et temps de séjour trop court, sujet et solutions techniques évoqués avec le constructeur)

Ce problème a été résolu. Il est précisé qu'il n'était gênant que pour la durabilité de l'équipement. Les analyses en sortie sont toujours bonnes, le fonctionnement de la station est optimal.

Système d'assainissement non collectif

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif est géré avec le groupement de commande de Balbigny et concerne 47 habitations.

*Source : Porter à connaissance de l'Etat,
Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif 2013 (commune de Saint-Jodard)*

⇒ Les capacités d'assainissement existantes permettent d'envisager un certain développement de la commune.

- La gestion des eaux pluviales

La commune n'a pas établi le zonage d'assainissement pluvial qui doit déterminer les zones où des mesures doivent être prises pour maîtriser le ruissellement des eaux pluviales, et celles pour maîtriser la pollution par les eaux pluviales collectées. Saint-Jodard est comprise dans le périmètre du SAGE Loire en Rhône-Alpes approuvé par arrêté préfectoral du 30 août 2014. Dans l'attente de réalisation d'un zonage pluvial, il convient de prendre en compte les prescriptions du SAGE, notamment en termes de débits de fuite.

Ainsi le rejet des eaux de ruissellement résiduelles doit respecter les prescriptions suivantes :

les débits de fuite dans les milieux naturels et les réseaux seront limités à 15l/s/ha de surface aménagée

les volumes de rétention seront dimensionnés pour tous les événements pluvieux jusqu'à l'évènement d'occurrence 10 ans.

Sources : Porter à connaissance de l'Etat, Porter à connaissance du Conseil Général

- Collecte et traitement des déchets ménagers

La compétence est assurée par la Communauté de Communes de Balbigny.

La collecte des déchets :

- collecte hebdomadaire en porte-à-porte des ordures ménagères, avec redevance incitative
- points d'apport volontaire (papier, verre et emballages) installés à proximité du cimetière et du monastère,
- déchèterie communautaire : Bois Vert au Sud de Balbigny, à 13 km.



Le traitement des déchets

La compétence « traitement » est déléguée au Syndicat d'Etudes et d'Elimination des Déchets du Roannais.

Le traitement des principaux déchets s'organise de la manière suivante :

- ordures ménagères : enfouissement avec valorisation du biogaz sur l'unité de traitement de Mably
- emballages ménagers : traitement par le centre de tri SITA à Firminy (42) puis envoi vers des filières de recyclage
- journaux/magazines : transporté vers le site DUBUIS à Fournaux (42) puis expédiés sur les filières de l'entreprise VEOLIA pour être recyclés chez un papetier
- verre : recyclage par Saint-Gobain à Saint-Romain-le-Puy (42)
- autres matériaux : réemploi, recyclage, valorisation matière ou énergétique, ou enfouissement, selon les matériaux.

Source : www.seedr.fr

Le Plan Départemental d'Elimination des Déchets Ménagers et Assimilés

Les objectifs du PDEDMA sont de réduire à la source les quantités de déchets à traiter, limiter leur transport, augmenter la valorisation « matière », promouvoir la valorisation de certains déchets organiques (déchets verts, fraction fermentescible des ordures ménagères).

- Energies

La commune n'est pas desservie en gaz.

Le réseau électrique de la commune est géré par le Syndicat intercommunal d'énergies de la Loire (SIEL), à l'exception des lignes à très haute tension (plus de 63 000 Volts), qui sont gérées par le Réseau de Transport d'Electricité (RTE).

- Nouvelles technologies de l'information et de la communication

Haut débit - ADSL

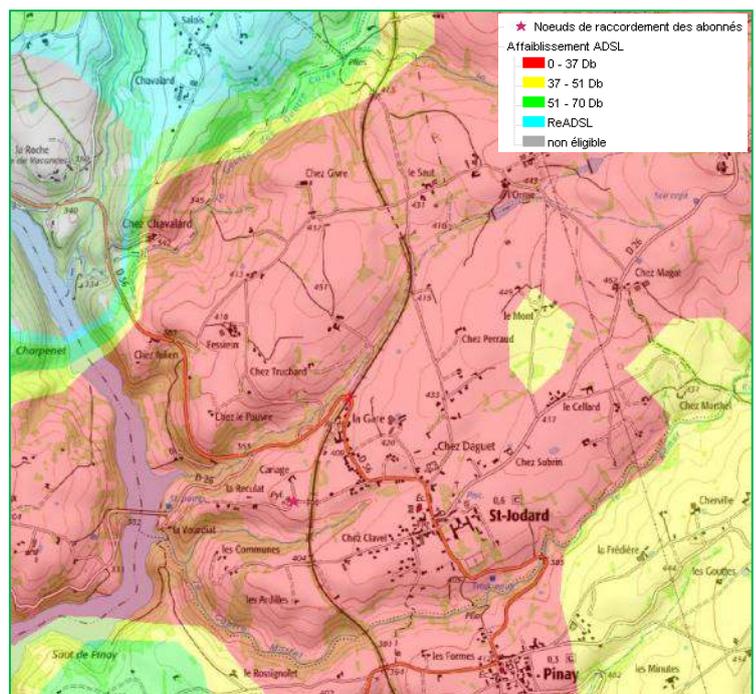
- Nœud de raccordement des abonnés implanté sur la commune sur le secteur de Cariage.
- Affaiblissement ADSL limité pour le Bourg et l'essentiel du territoire : débits moyens compris entre 8 et 30Mbit/s.

⇒ La commune dispose actuellement d'une bonne couverture en internet à haut débit. Une telle couverture est nécessaire pour de multiples usages et est un enjeu stratégique d'aménagement du territoire. Le développement des utilisations nécessite de faire croître les capacités et d'aller vers le très haut débit.

(Source : Réseaux et énergie en Rhône-Alpes - <http://carmen.developpement-durable.gouv.fr/>)

Très haut débit - fibre optique

- Projet de déploiement de la fibre optique sur le territoire de la Communauté de Communes de Balbigny avec le SIEL.
- Objectif de desserte totale en 2020.

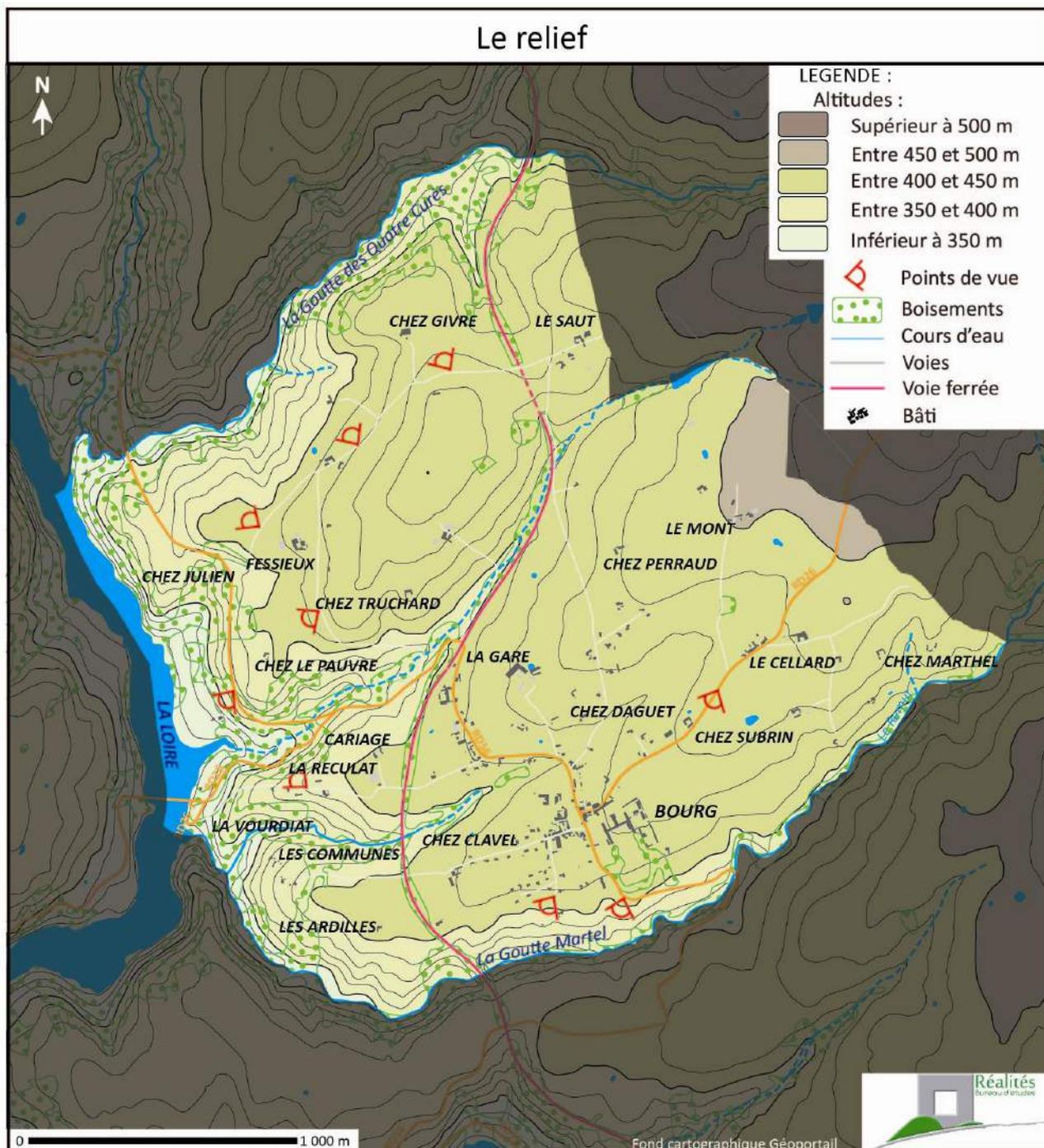


⇒ Les habitations de Saint-Jodard ne sont pas directement connectées à la fibre optique. Néanmoins son déploiement futur peut être anticipé.

DIAGNOSTIC ENVIRONNEMENTAL ET PAYSAGER

1 LE CONTEXTE PHYSIQUE

1.1 Le relief



- Majorité du territoire formé par un plateau situé entre 400 et 460 mètres d'altitude.
- Gorges de la Loire en bordure Ouest.
- Une amplitude d'environ 150 mètres entre l'altitude minimale (environ 310 mètres) en limite Ouest du territoire en bord de Loire, et le point culminant (environ 460 mètres) situé en limite Est.
- Le Bourg situé à environ 420 mètre d'altitude.

Commune de Saint-Jodard - Elaboration du PLU

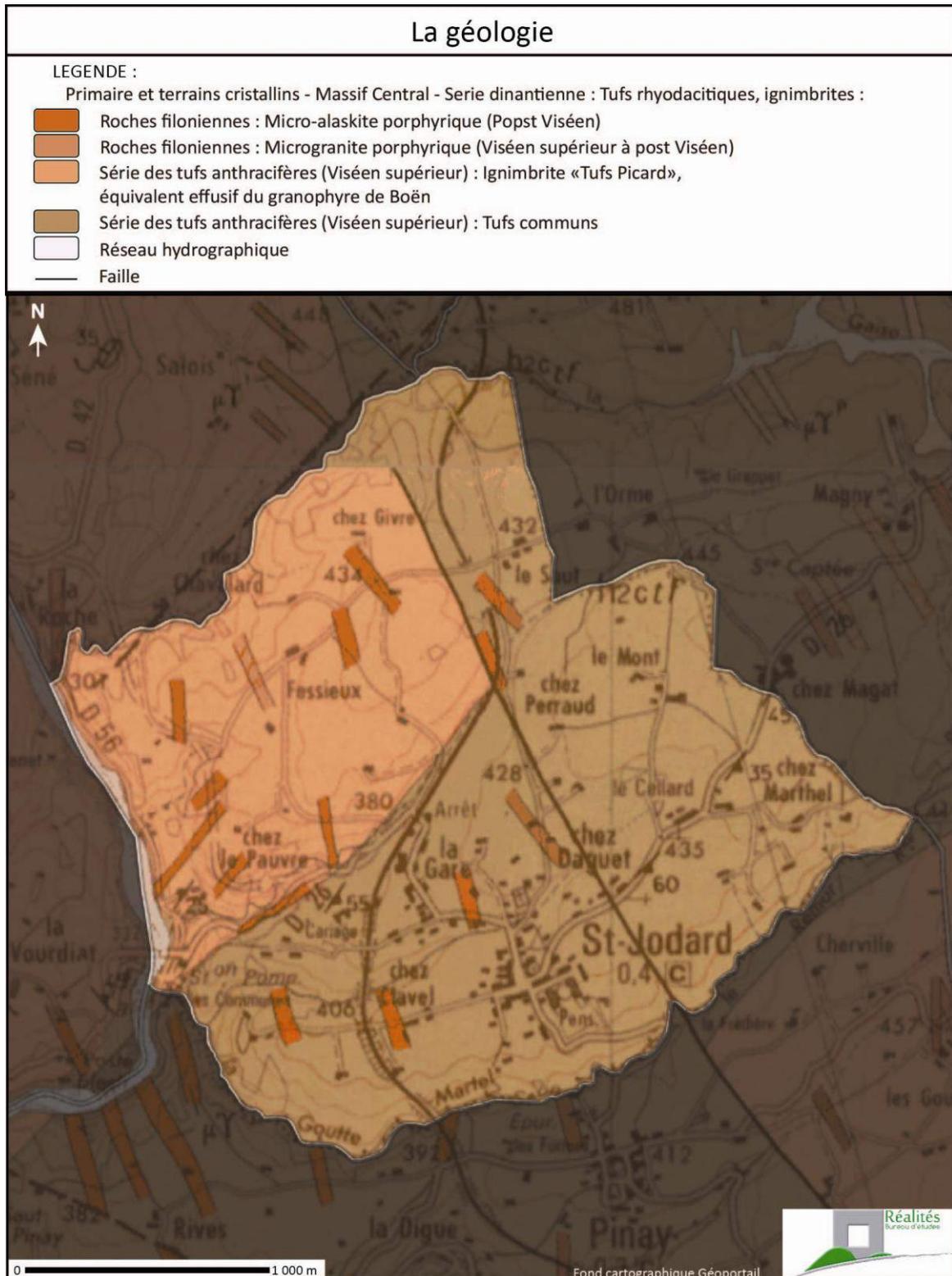
⇒ Le territoire de Saint-Jodard borde la Loire, qui a formé dans ce contexte de prémices des Monts du Lyonnais un relief de gorges. Ses affluents ont entaillé le plateau de Neulise, formant plusieurs vallées étroites.

⇒ Ce relief permet des points de vue lointains remarquables sur les gorges de la Loire et sur le grand paysage sur les secteurs très ouverts. Cela participe à la qualité du cadre de vie de la commune. A l'opposé, cette topographie rend également très visibles les secteurs bâtis, et notamment le bourg dont la silhouette est marquée par les clocher de l'église et du monastère, mais aussi certains hameaux, comme les Communes. Il est résulte des enjeux paysagers importants.



1.2 La géologie

Source : BGRM



Le sous-sol de Saint-Jodard est caractérisé par des formations paléozoïques comprenant des tufs volcaniques (laves acides) du viséen supérieur (340 Ma).

Deux grands ensembles de laves se sont épanchés successivement :

- Les tufs communs de couleur sombre, gris-bleu à vert sombre prenant un aspect blanchâtre lorsqu'ils sont altérés,

Commune de Saint-Jodard - Elaboration du PLU

- Les « tufs Picard » (lave ignimbritique : formée de débris de lave acide issus d'une nuée ardente et soudés avant leur refroidissement, mélangés à une matrice vitreuse) de teinte bleuté et rose dont le gisement est interprété comme une gouttière ignimbritique correspondant à un fossé volcano-tectonique.

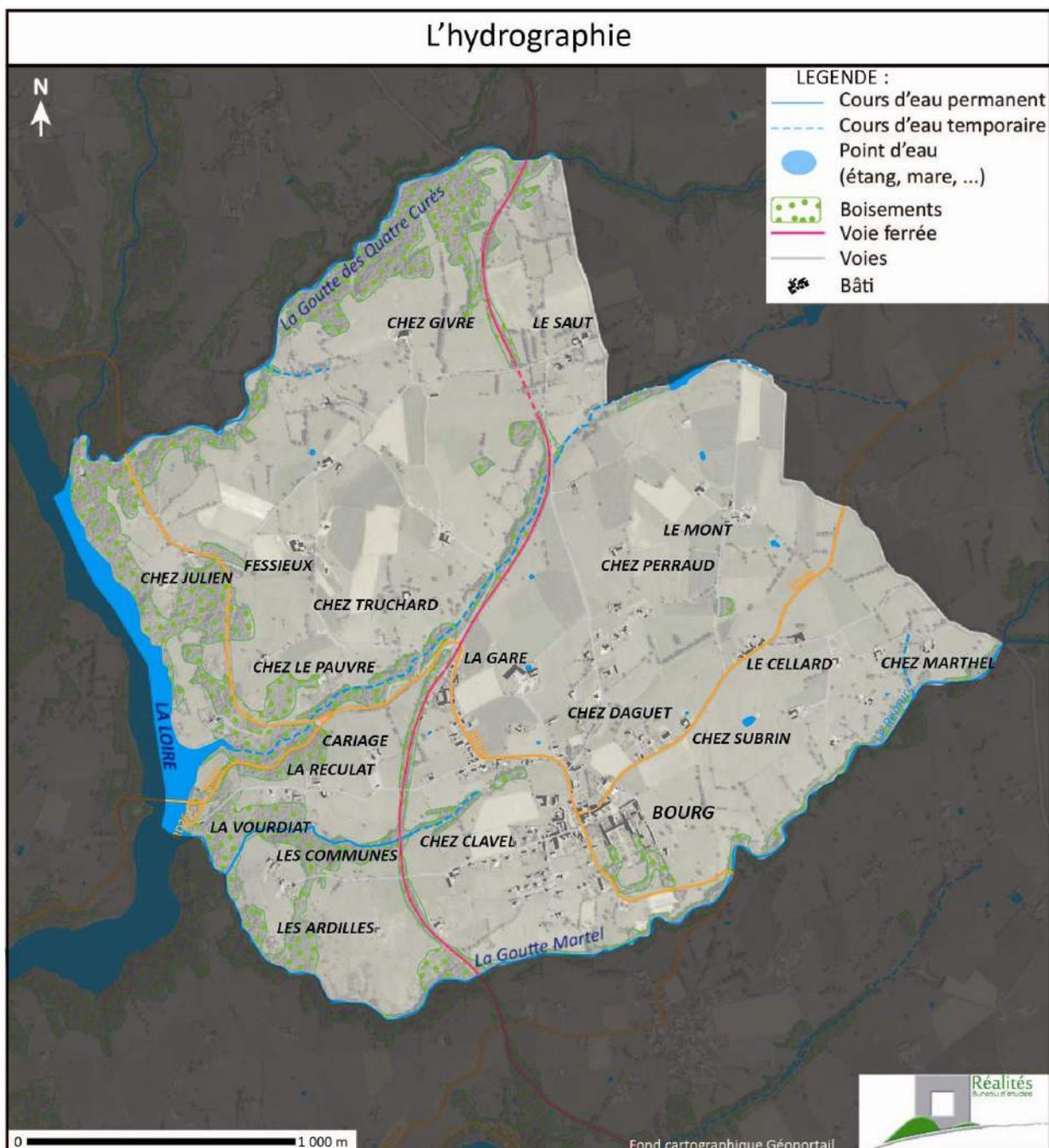
Deux types de roches foloniennes affleurent en faisceaux :

- Les microgranites porphyriques de couleur rose à rouge brique tirant parfois sur le gris,
- Les micro-alaskites (leucogranite) porphyriques de couleur rose.

1.3 Le réseau hydrographique

- Bassin versant de la Loire.
- Direction des cours d'eau Nord-Est vers Sud-Ouest.
- En limite Nord-Ouest, la Goutte des Quatre Curés alimentée par la Gaïse.
- En limite Sud, La Goutte Martel et le Rémur alimenté par le ruisseau de Pinot.
- Un ruisseau temporaire drainant le centre du territoire et alimenté par la retenue d'eau en limite Nord-Est.

⇒ Le réseau hydrographique converge vers la Loire et modèle le relief de plateau.





La Loire et la confluence avec une goutte, près du pont de la Vordiat



La goutte Marthel, en limite communale Sud avec Pinay



La goutte des Quatre Curés, en limite communale Nord-ouest avec Saint-Priest-la-Roche



Plan d'eau au Cellard



La goutte Répillet prend sa source entre le Mont et Chez Magat, alimente le plan d'eau au Cellard et rejoint la Loire après avoir traversé la partie Nord du bourg entre l'école et le cimetière (section canalisée). Ainsi les terrains dans l'angle formé par la RD56 portent un vrai enjeu vis-à-vis du développement de l'urbanisation.



2 LES RESSOURCES, NUISANCES ET RISQUES

2.1 La protection de l'eau

Schéma Directeur d'Aménagement et Gestion des Eaux (SDAGE) Loire Bretagne :

- Document approuvé le 15 Octobre 2009
- Document à horizon 2010-2015 : « vers le bon état des milieux aquatiques »
- Saint-Jodard est concernée par les objectifs des masses d'eau :
 - o du cours d'eau de la Goutte des Quatre Curés et ses affluents depuis la source jusqu'à la retenue de Villerest : objectif de bon état en 2015.
 - o du plan d'eau de la retenue de Villerest : objectif d'état global « bon potentiel » en 2027.
 - o souterraine du Forez Bassin BV Loire : objectif de bon état en 2015.

Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Loire en Rhône-Alpes :

- Traduction plus locale des objectifs du SDAGE,
 - Approbation le 30 août 2014
 - Identifie les principaux enjeux,
 - Dispositions induisant une compatibilité du PLU avec le SAGE :
 - o Intégrer les zones humides dans les documents d'urbanisme
 - o Conditions de prélèvements et de nouvelle importation en eau potable, Analyser l'adéquation « Besoins/Ressources » en eau, Schéma stratégique d'alimentation en eau potable et d'assainissement à l'échelle des SCOT
 - o Définir et préserver l'espace de mobilité du fleuve Loire entre le barrage de Grangent et le barrage de Villerest
 - o Protéger les zones naturelles d'expansion de crue
 - Dispositions invitant le PLU à intégrer certains points :
 - o Préserver les têtes de bassins versants
 - o Réaliser ou mettre à jour les zonages et schémas directeurs d'assainissement
 - o Mettre en place des bâches incendie dans les zones périurbaines et rurales
 - o Généraliser l'élaboration des zonages pluviaux dans le territoire du SAGE et leur intégration dans les documents d'urbanisme
 - o Adapter l'occupation des sols dans les corridors d'écoulement et réduire la vulnérabilité en zones vulnérables aux écoulements
 - o Réduire la vulnérabilité dans les zones inondables des cours d'eau
 - Des prescriptions sont données quant à la gestion des eaux pluviales, qui seront à intégrer au niveau du règlement de PLU : pour SAINT-JODARD, les débits de fuite dans les milieux naturels et les réseaux doivent être limités à 15l/s/ha ; les volumes de rétention seront dimensionnés pour tous les événements pluvieux jusqu'à l'évènement d'occurrence 10 ans.
- ⇒ Le contexte hydrographique sera à intégrer dans le projet communal : la préservation directe des cours d'eau et de leurs abords et indirectement via l'assainissement, mais aussi la prise en compte de la gestion des eaux pluviales et des corridors d'écoulement.

2.2 La qualité de l'air et les consommations énergétiques

Schéma Régional du Climat de l'Air et de l'Energie (SRCAE) Rhône-Alpes

- SRCAE Rhône-Alpes approuvé le 17 avril 2014 par le conseil régional et par arrêté du Préfet de la région Rhône-Alpes n°02014114-0007 signé le 24 avril 2014.
- Document stratégique qui définit des orientations en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre, maîtrise de la demande d'énergie, développement des énergies renouvelables, de lutte contre la pollution atmosphérique et d'adaptation aux effets des changements climatiques.
- Il définit au niveau de l'urbanisme les orientations suivantes :
 - ⇒ **UT1 : intégrer pleinement les dimensions air et climat dans l'aménagement des territoires** : *il s'agit d'une part d'orienter les choix de développement afin que les nouvelles constructions soient situées dans des zones déjà relativement denses et équipées de services afin d'améliorer l'efficacité de ces services, diminuer les besoins de déplacements et de préserver les espaces naturels et agricoles ;*
 - ⇒ **A2 : accroître la prise en compte de la qualité de l'air dans les politiques d'aménagement du territoire et notamment la sous-orientation A2.1 urbanisme** : *les SCOT et PLU intégreront systématiquement les enjeux de la qualité de l'air. Les zones dans lesquelles des problèmes de qualité de l'air sont présents seront identifiées. La cohérence avec le PPA sera recherchée et les politiques urbaines seront mobilisées pour mettre en œuvre les actions prévues par les PPA ou autres plans de la qualité de l'air.*
 - ⇒ **AD1 : intégrer l'adaptation climatique dans les politiques territoriales et notamment la sous-orientation AD1.1 Aménager en anticipant le changement climatique** : *cf. UT1 + Une attention particulière sera portée à l'aménagement des zones urbanisées. Il sera primordial de prendre en compte l'accentuation des risques due aux effets du changement climatique afin de limiter l'impact des événements climatiques extrêmes, comme par exemple à travers des actions de végétalisation des espaces publics ou de planification de zones vertes intra-urbaines.*

Schéma Départemental de l'Eolien (SDE)

- Complète le SRE, notamment avec des informations paysagères locales et patrimoniales
- Guide à destination des acteurs du développement éolien ligérien, il comporte des rappels réglementaires, des éléments méthodologiques et cartographiques. Il permet ainsi d'identifier les potentialités et les contraintes des territoires ligériens pour engager une réflexion.
- La commune de Saint-Jodard est concernée par de nombreux enjeux patrimoniaux, paysagers et environnementaux, a priori incompatibles avec le développement de l'éolien.

Plan Climat-Energie Territorial (PCET)

- Outil définissant à l'échelle d'un territoire donné les actions à mettre en place pour répondre aux enjeux et objectifs en matière de climat et d'énergie.
- Saint-Jodard est concernée par les PCET de la région Rhône-Alpes, du Conseil Général de la Loire. Parmi les actions de ce dernier, les deux suivantes concernent directement l'élaboration du PLU :
 - **L'action n° 14** : élaborer et formaliser un référentiel d'aménagement et d'urbanisme durable à l'échelle du département en luttant contre l'étalement urbain et en privilégiant une consommation économe de l'espace, en limitant l'usage de la voiture individuelle, en facilitant l'accès aux pôles générateurs de déplacement et en s'adaptant au changement climatique.
 - **L'action n°16** : articuler urbanisme et transport en développant l'usage des contrats d'axe. Cette action promeut la densité urbaine le long des axes de transport en commun performants, en agissant sur l'aménagement des espaces de manière à favoriser les modes doux (vélo, marche) en complémentarité avec les transports collectifs. Ceci sera suivi par la signature d'un contrat d'axe partenarial. Dans un premier temps, afin d'être en accord avec cette action, la commune de Saint-Jodard doit réfléchir aux zones de densification par rapport au réseau de transport en commun. Saint-Jodard bénéficie de la présence d'une gare TER sur son territoire.

Consommation d'énergie : relèvent principalement à Saint-Jodard du secteur résidentiel et des déplacements.

Emissions de gaz à effet de serre : principalement dues à l'agriculture, suivie de l'habitat et dans une moindre mesure des transports (source : OREGES). Ce constat est cohérent avec le profil de commune rurale et résidentielle.

Energies renouvelables :

- Pas de site de production éolien, ni d'équipements de production de biogaz.
- Quelques installations exploitant essentiellement l'énergie solaire :

Energie renouvelable à Villemontais (Source : OREGES, 2014)	
Nombre de sites éoliens sur le territoire	0
Puissance photovoltaïque installée en kW	5
Capteurs solaires thermiques, en m ²	72
Nombre de chaudières automatiques bois énergie	1
Nombre d'équipements en production biogaz	0

⇒ Le développement des énergies renouvelables sur la commune devrait privilégier les installations individuelles, valorisant notamment l'énergie solaire.

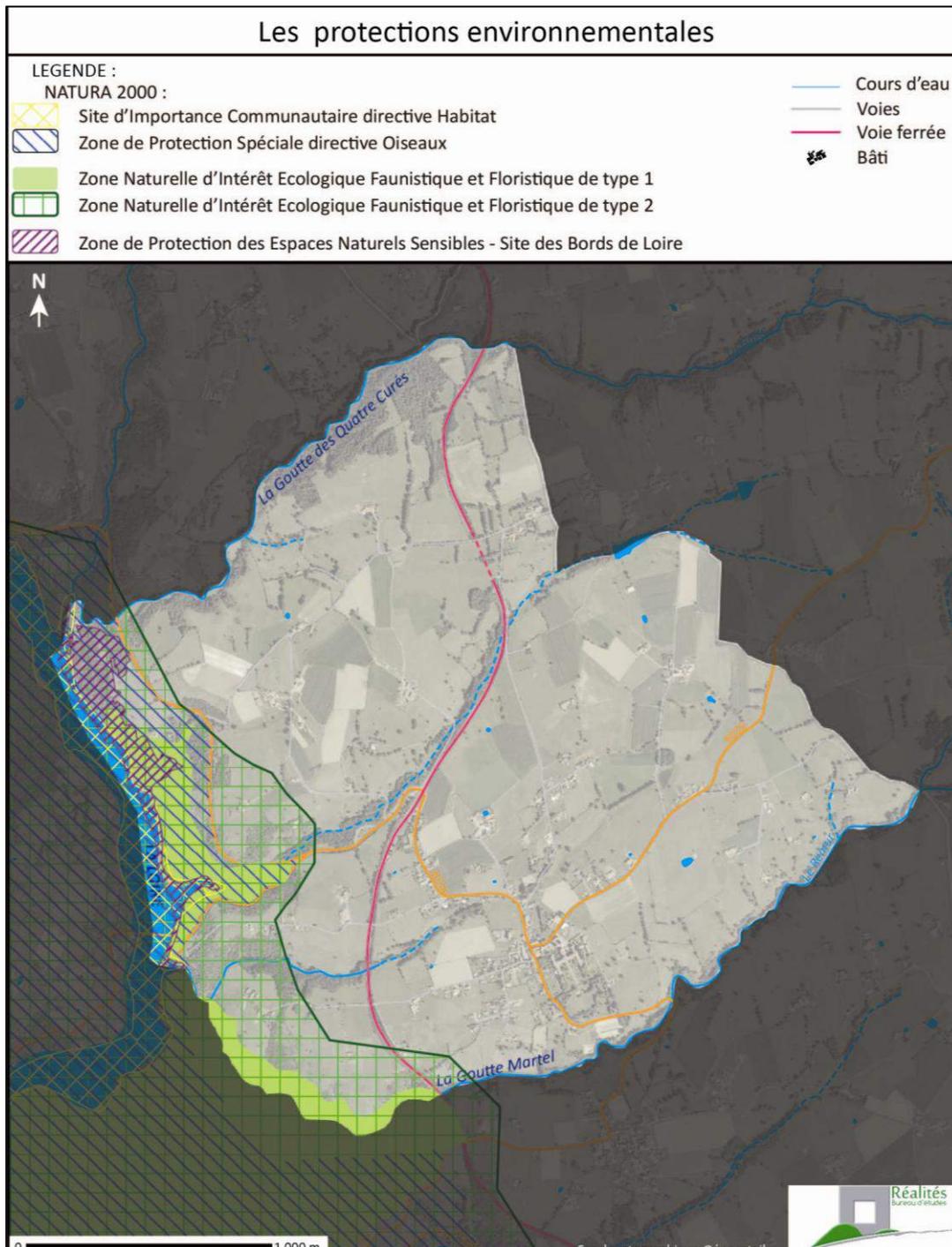
Projet de SCoT Loire Centre (extraits du PADD débattu en comité syndical du 10/03/2014)

Le premier axe du projet de PADD souligne la volonté de préserver l'environnement pour aujourd'hui et pour demain, dans un souci de développement durable. Les orientations qui en découlent sont notamment les suivantes :

- Permettre au territoire de répondre au défi énergétique et de s'adapter au changement climatique
 - Favoriser le renouvellement urbain,
 - Promouvoir la construction et la réhabilitation de logements économes en énergie (compacité, politique de réhabilitation thermique, écoquartiers...),
 - Offrir dans le cadre des projets urbains des alternatives à l'usage de la voiture individuelle,
 - Favoriser le développement des énergies renouvelables.

⇒ Les choix communaux devront prendre en compte les enjeux liés à l'énergie et la limitation des gaz à effet de serre. En termes de déplacements, la commune de Saint-Jodard pourra s'appuyer sur sa desserte en transport en commun (TER).

2.3 Les zonages naturels réglementés et les zonages naturels d'inventaires



Zones NATURA 2000

- Réseau européen rassemblant des sites naturels de grande valeur patrimoniale par la faune et la flore exceptionnelle qu'ils contiennent.
- Objectif de maintenir la biodiversité des milieux.
- La commune est concernée par 2 zones NATURA 2000 en bordure Ouest :
 - o Zone de Protection Spéciale au titre de la directive Oiseau : « Gorges de la Loire aval », dont l'extension sur la moitié Ouest de la commune est validée, **(Plus de précision sur cette extension et ses contours ? (demande auprès du bureau d'études environnement EcoStratégie))**
 - o Site d'intérêt communautaire au titre de la directive Habitat : « Milieux aquatiques et alluviaux de la Loire ».

Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF)

- Outils de connaissance de la biodiversité
- Eléments remarquables à prendre en compte
- La commune concernée par 1 ZNIEFF de type 1 et 1 ZNIEFF de type 2 en bordure Ouest :
 - o ZNIEFF 1 : « Prairies et pinèdes de rives »,
 - o ZNIEFF 2 : « Gorges de la Loire entre la Plaine du Forez et le barrage de Villerest ».

Espace Naturel Sensible (ENS)

- Outil de protection des espaces naturels par leur acquisition foncière ou par la signature de conventions avec les propriétaires privés ou publics
 - Un Espace Naturel Sensible départemental est recensé au lieu-dit « Rochers sous Chez Julien » et correspond à un site de reproduction du Grand-duc d'Europe.
 - Il est compris dans une zone de préemption plus vaste au bénéfice du Département de la Loire, créée par délibérations du Conseil Municipal du 1^{er} septembre 2010 et du Conseil Général du 18 avril 2011 et qui représente une Zone de Protection des Espaces Naturels Sensibles.
- ⇒ La frange Ouest du territoire communal concentre les enjeux environnementaux liés à la biodiversité. Les gorges de la Loire présentent une forte valeur écologique reconnue par NATURA2000 et une ZNIEFF de type 1. L'intérêt écologique des coteaux est également souligné plus largement par un inventaire ZNIEFF de type 2 et par la politique départementale de protection des Espaces Naturels Sensibles.

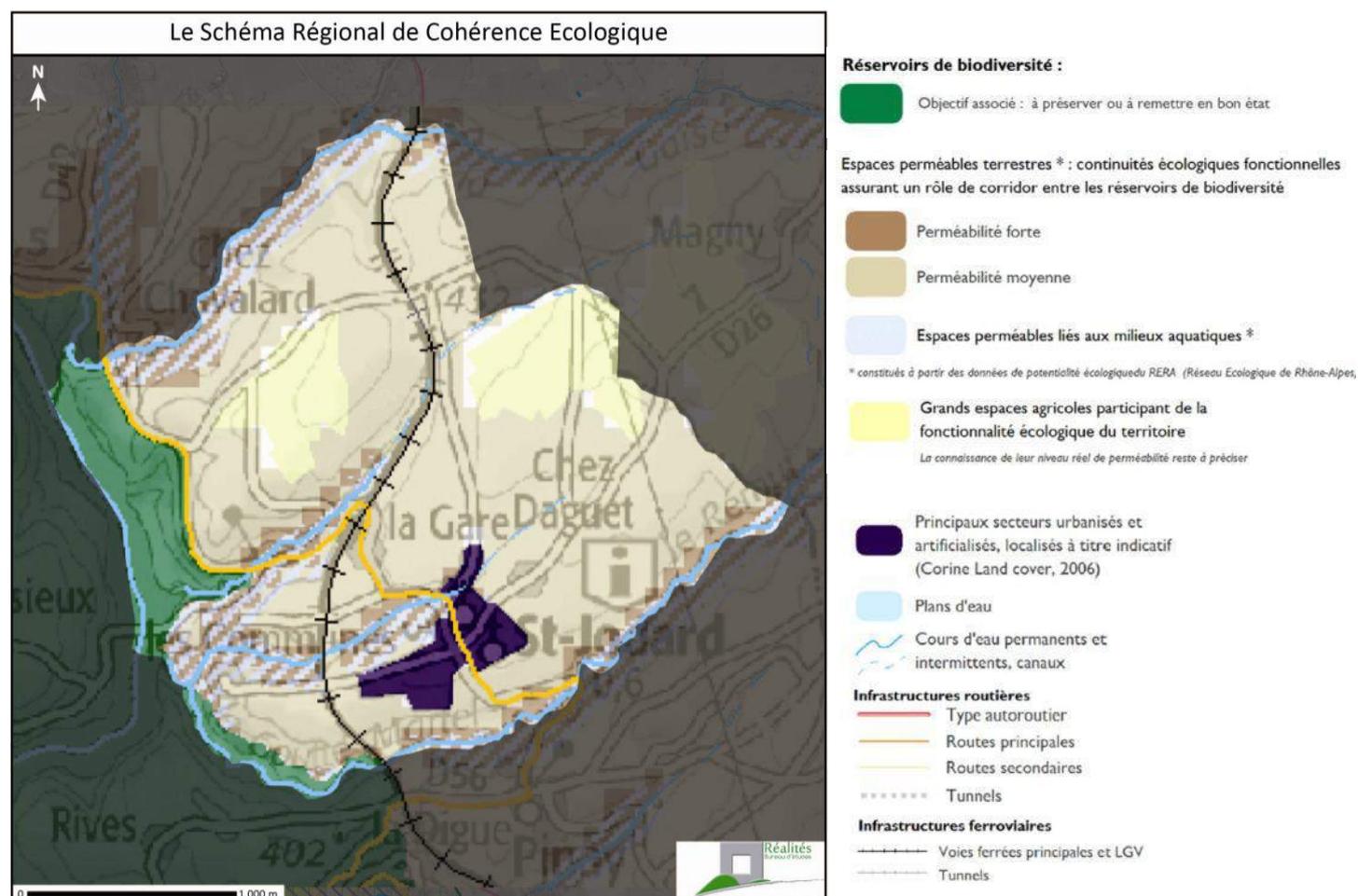
Les zones humides recensées

- Intérêts : rôles d'éponge, de filtre et d'épurateur naturel, favorable à la biodiversité.
- Inventaire du Conseil Général de la Loire (en attente de la transmission des données)

2.4 Les fonctionnalités écologiques

Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) :

- Vise à définir les trames vertes et bleues à l'échelle régionale, les espaces ressources ainsi que les couloirs qui les relient ; logique de « réseaux »
- Document approuvé en juin 2014,
- 8 enjeux :
 - o L'étalement urbain et l'artificialisation des sols
 - o L'impact des infrastructures sur la fragmentation et le fonctionnement de la trame verte et bleue
 - o La mise en valeur et la préservation des espaces d'interface
 - o L'abandon des terres agricoles les moins productives
 - o La banalisation des structures écopaysagères agricoles et forestières
 - o L'accompagnement du développement des énergies renouvelables
 - o L'intégration de la biodiversité dans toutes les politiques publiques et leur gouvernance
 - o Le changement climatique et son impact sur la biodiversité
- Sur SAINT-JODARD :
 - o pas de corridor écologique d'importance régionale,
 - o réservoirs de biodiversité en bordure Ouest, correspondant aux sites NATURA 2000 et ZNIEFF 1,
 - o pas de cours d'eau participant à la trame bleue régionale,
 - o perméabilité des milieux :
 - les abords des cours d'eau et plus largement leur vallée boisée représentent des espaces de perméabilité forte pour le déplacement de la faune
 - l'espace agricole possède une perméabilité un peu plus faible mais participe néanmoins à la fonctionnalité écologique du territoire.



⇒ La très forte valeur écologique de la frange Ouest de la commune est rappelée par le Schéma Régional de Cohérence Ecologique. Si les cours d'eau (en dehors de la Loire) ne sont pas reconnus d'intérêt pour la trame bleue à l'échelle

régionale, les fonds de vallée qu'ils occupent n'en restent pas moins des espaces de perméabilité forte, qui participent à la fonctionnalité écologique du territoire.

En dehors de ces espaces reconnus, les éléments de nature ordinaire (haies bocagères, petits boisements, mares) seront également à prendre en considération puisqu'ils sont nécessaires au maillage plus fin de la trame verte à l'échelle communale, à travers l'espace agricole, et constituent des liaisons favorables aux déplacements de la faune. Il convient de rappeler qu'ils sont aussi des facteurs de qualité des paysages et du cadre de vie de la commune.

Projet de SCoT Loire Centre (extraits du PADD débattu en comité syndical du 10/03/2014)

Le premier axe du projet de PADD souligne la volonté de préserver l'environnement pour aujourd'hui et pour demain, dans un souci de développement durable. Les orientations qui en découlent sont notamment les suivantes :

- Préserver et valoriser la biodiversité du territoire :
 - o Préserver les réservoirs de biodiversité qui sont les lieux privilégiés de richesses
 - o Préserver des corridors écologiques terrestres et aquatiques sur le territoire et en lien avec les territoires voisins
 - o En l'absence de protection, veiller à conserver une nature ordinaire omniprésente
 - o Promouvoir la biodiversité dans les projets d'aménagement
 - Préserver et gérer les ressources naturelles du territoire
 - o Réduire la consommation de la ressource sol : réduire la consommation des surfaces naturelles et agricoles
 - o Gérer durablement l'assainissement afin de préserver la qualité des cours d'eau
- ⇒ Le SCOT présente une forte ambition sur les enjeux environnementaux. Le projet de PLU devra les intégrer par des dispositions adaptées, en veillant à les considérer au-delà des seuls espaces remarquables (nature ordinaire).

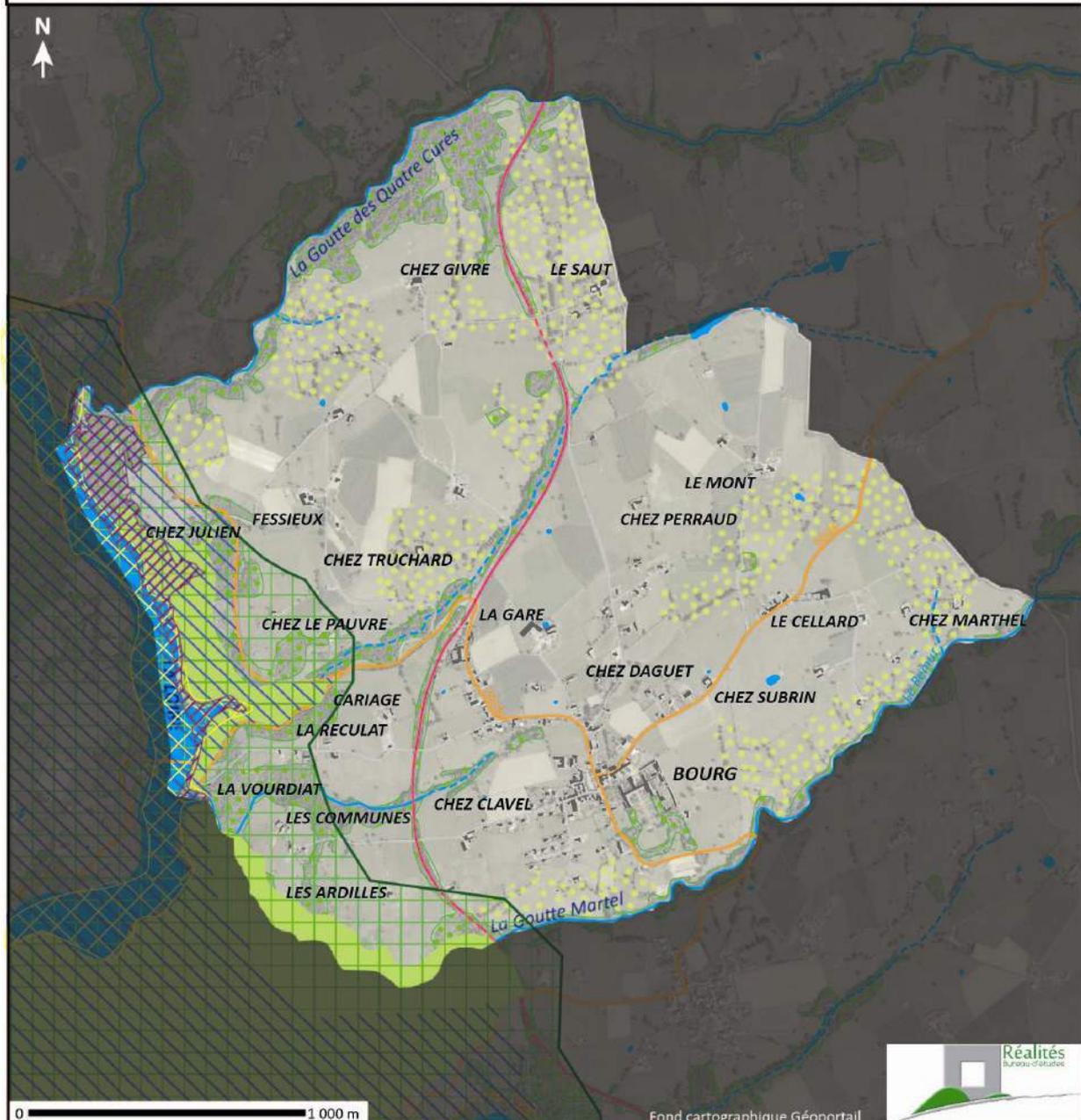
Carte synthèse des ressources

LEGENDE :

NATURA 2000 :

-  Site d'Importance Communautaire directive Habitat
-  Zone de Protection Spéciale directive Oiseaux
-  Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique de type 1
-  Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique de type 2
-  Zone de Protection des Espaces Naturels Sensibles - Site des Bords de Loire
-  Boisements
-  Secteurs bocagers

-  Cours d'eau
-  Voies
-  Voie ferrée
-  Bâti



2.5 Les nuisances et les risques

Arrêtés de catastrophes naturelles :

La commune a fait l'objet de plusieurs arrêtés de catastrophe naturelle.

- Tempête, arrêté du 18/11/1982,
- Poids de la neige, chutes de neige, arrêté du 15/12/1982,
- Inondations et coulées de boue, arrêtés du 21/06/1983 et du 21/01/1999.

Risque inondation

Une étude hydraulique sur le fleuve Loire a été réalisée en décembre 2007 par le bureau d'études SOGREAH. Le risque inondation ne concerne qu'une faible partie du territoire, très peu urbanisée.

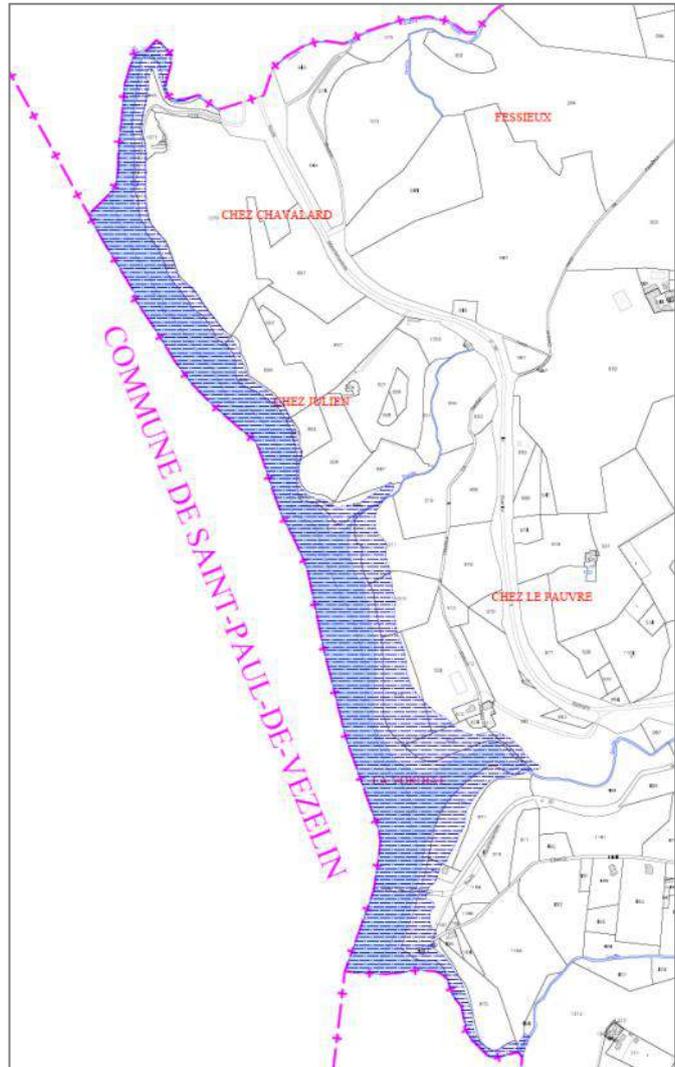
Un plan de prévention des risques naturels prévisibles inondation a été prescrit le 29/07/2009 par le préfet de la Loire.

La gestion des crues et des inondations implique de répondre aux objectifs suivants :

- interdire les implantations dans les zones les plus dangereuses,
- préserver les capacités d'écoulement et d'expansion des crues,
- sauvegarder l'équilibre des milieux dépendant des petites crues et la qualité des usages.

Cartographie de la zone inondable

(Source : étude hydraulique de 2007, SOGREAH)



Autres risques

- Rupture de barrage : barrage de Grangent.
- Mouvements de terrain : aléa faible de retrait-gonflement d'argile.
- Sismicité : aléa faible, niveau 2 sur 5.
- Transport de marchandises dangereuses : chemin de fer.

Cartographie de l'aléa retrait-gonflement d'argile



⇒ Le territoire de Saint-Jodard est globalement peu exposé aux risques. Le risque inondation n'impact que la frange Ouest, aux abords de la Loire.

3 OCCUPATION DU TERRITOIRE ET CONSOMMATION FONCIERE

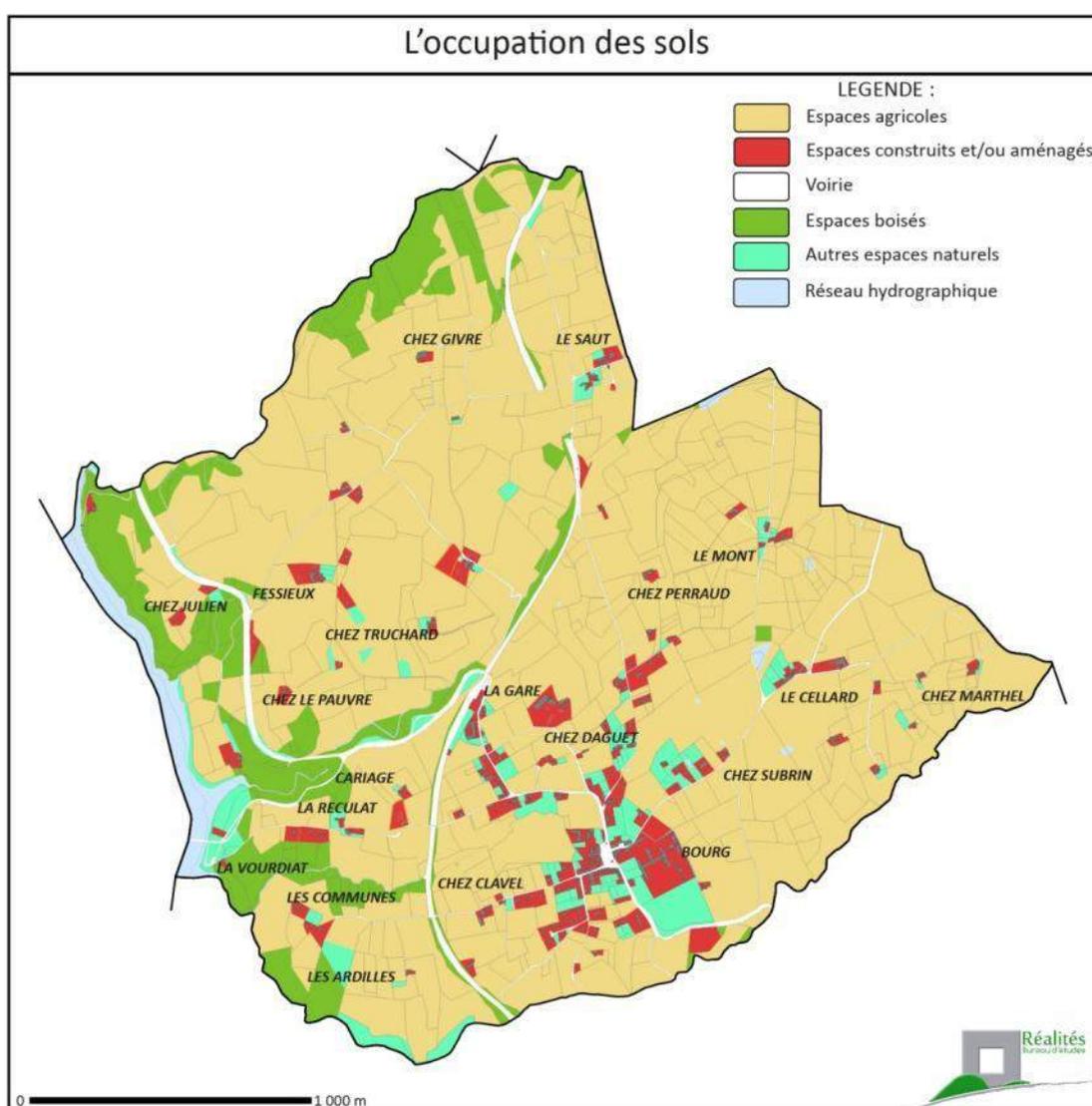
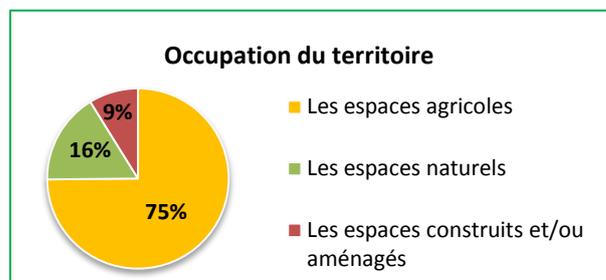
3.1 Organisation générale du territoire

La superficie géo-référencée du territoire est de 670 hectares.

La superficie de la commune informatisée et géo référencée peut être différente de la superficie administrative. L'analyse de l'occupation du territoire et de l'évolution de la consommation foncière entre 2005 et 2015 a été réalisée à partir des surfaces géo référencées.

L'occupation du territoire peut se partager en trois grandes typologies, par ordre d'importance :

- Les espaces agricoles : 502 ha
- Les espaces naturels (boisements, cours d'eau, terres non utilisées par l'agriculture, parcs et jardins) : 110 ha
- Les espaces construits et aménagés par l'Homme (habitat, équipements, activités, voiries) : 59 ha.



Il s'agit d'une estimation du bureau d'études basée sur la dernière photographie aérienne datant de 2010, les images satellites SPOT 6 de 2014 (Source Géoportail), les données PAC 2014, les informations apportées lors de la réunion agricole, et les données communales (permis de construire). Il s'agit de chiffres non figés, établis sur la base d'une photographie aérienne à grande échelle et comprenant une marge d'interprétation dans l'occupation des parcelles.

3.2 Espaces agricoles

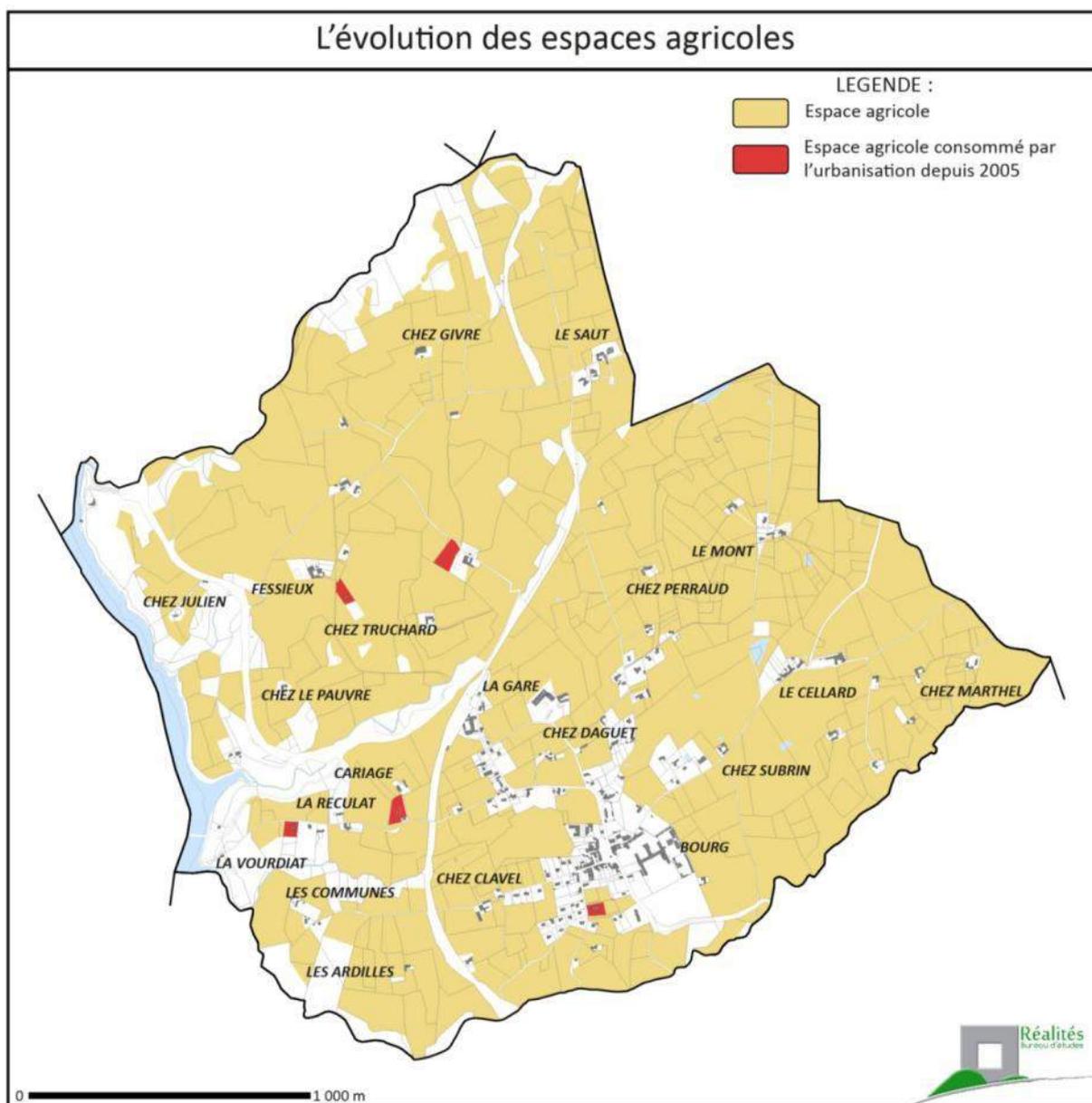
- Occupation du territoire la plus importante avec 502 ha, soit 75%.
- Plus des 3/4 des espaces non urbanisés (82%).
- Concernent l'ensemble du territoire, qui présente une très forte vocation agricole.
- Prairies permanentes dominant largement, en cohérence avec l'activité d'élevage.

Charte du foncier agricole de la Loire, qui définit 3 grands principes :

- ressource non renouvelable, caractère irréversible de l'artificialisation des terres agricoles,
- pas une réserve foncière mais un espace générateur d'économie,
- importance de se donner les moyens de préserver ces terres agricoles.

Evolution foncière :

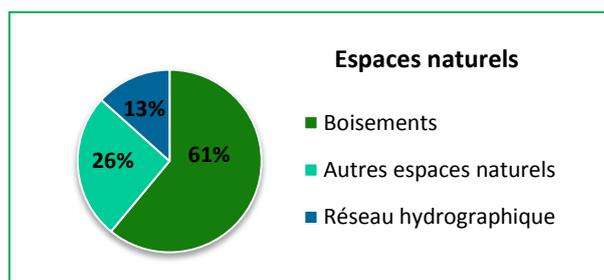
- 2 ha urbanisés depuis 2005,
- Consommation foncière à vocation d'habitat et de bâti agricole (environ 1ha chacun), mais bâtiments agricoles nécessaires à la mise en valeur agricole du territoire,
- En réduisant les espaces agricoles et engendrant des contraintes, la consommation foncière à vocation d'habitat fragilise l'agriculture.



⇒ Saint-Jodard n'a connu qu'un développement limité de l'habitat sur les dix dernières années et donc une consommation d'espace agricole associée également limitée (moins de 1 ha). Néanmoins, pour la prochaine décennie, il s'agit de réduire la consommation par logement en travaillant une densité moins faible, et de favoriser un recentrage de l'urbanisation sur le bourg, par mobilisation prioritaire de dents creuses.

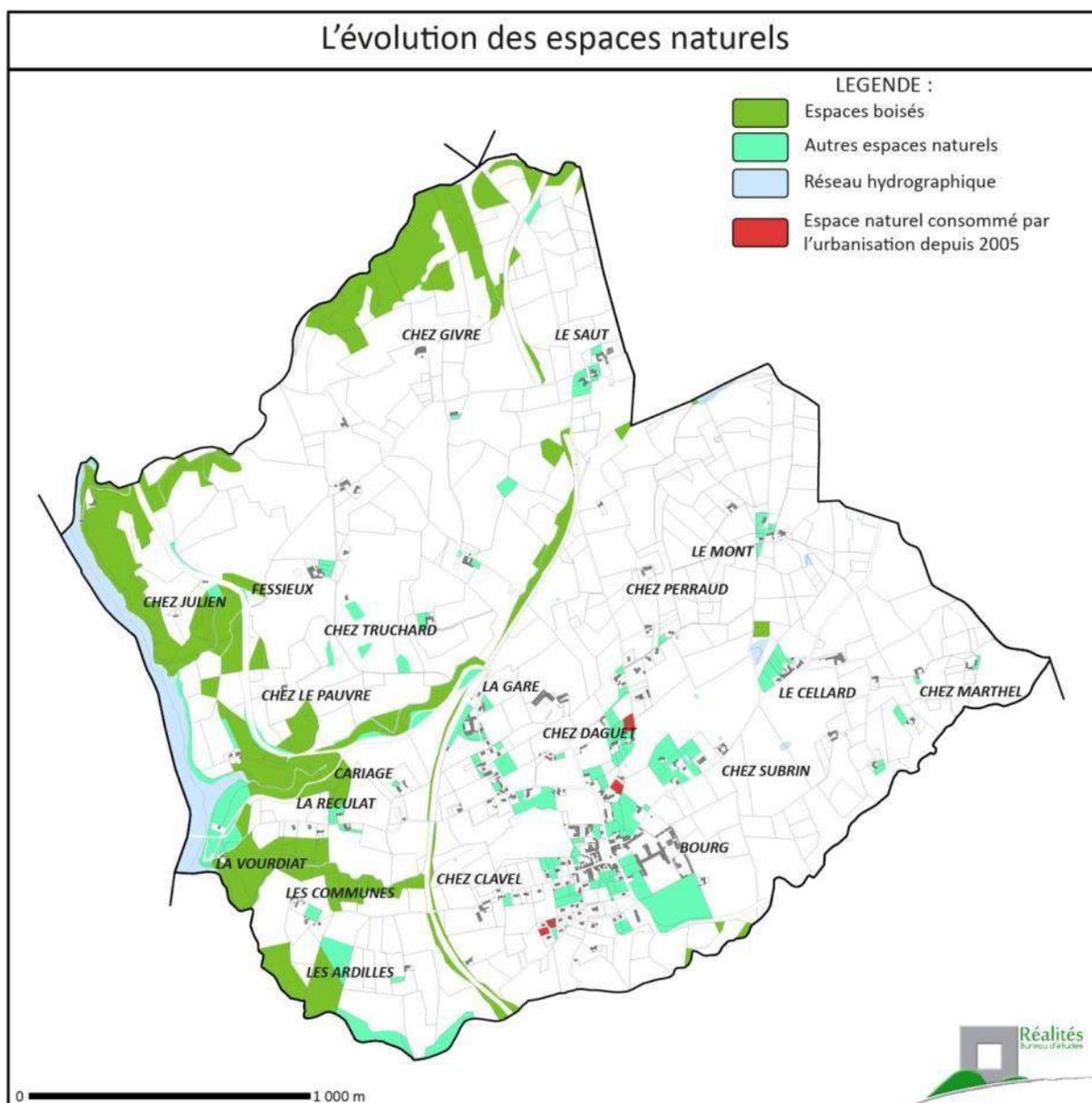
3.3 Espaces naturels

- 110 hectares, soit 16 % du territoire communal.
- Typologie :
 - o les boisements,
 - o les étangs, les fossés, les cours d'eau et leurs ripisylves,
 - o les autres espaces pouvant être considérés comme « naturels » (espaces non utilisés par l'agriculture, parcs et jardins...).



Evolution foncière :

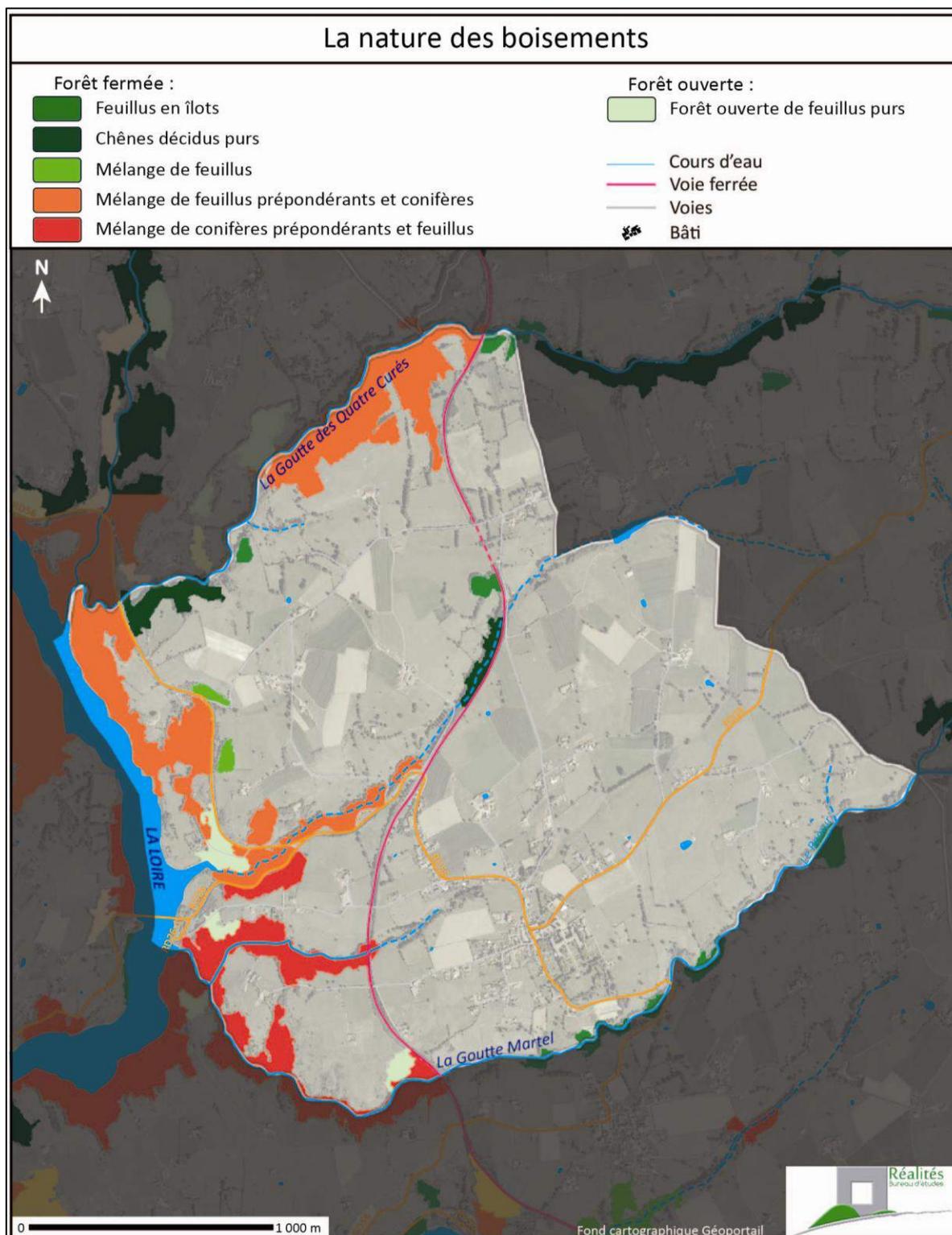
- Moins d'1 ha consommé par l'urbanisation depuis 2005,
- Des dents creuses au sein de l'enveloppe bâtie du bourg, dont des lots libres du lotissement Chez Dansart.



⇒ L'enjeu principal réside dans la préservation des espaces naturels présentant un intérêt pour les paysages et la fonctionnalité écologique du territoire : réseau hydrographique et boisements, sur les pentes des vallons. L'urbanisation de certains espaces, considérés comme « naturels » mais imbriqués dans l'enveloppe urbaine et associés au tissu urbain (lot libre, parcelle de jardins,...) sera à étudier au regard des enjeux, dans une logique de recentrage sur le bourg.

Boisements

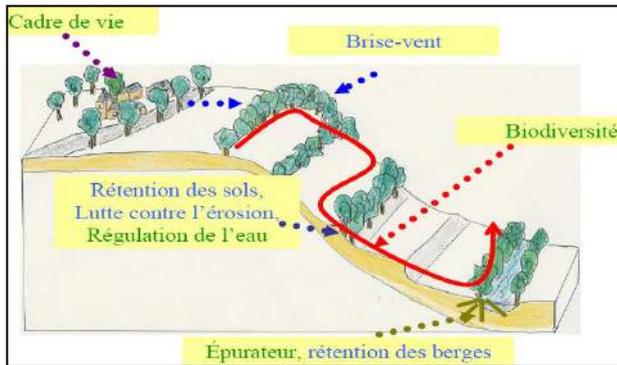
- Superficie boisée : 10 % du territoire.
- Principaux espaces boisés :
 - o Quasiment absents sur le plateau agricole, présents sur les secteurs de pente associés au réseau hydrographique :
 - o Coteaux des gorges de la Loire,
 - o Pentes des vallées de la Goutte des Quatre Curés, de la Goutte Martel, du Rémur et du ruisseau temporaire drainant le centre du territoire
- Principalement des boisements en mélange de feuillus et de conifères , des boisements de feuillus dans la vallée en limite Sud, sur le secteur de Chez Chavalard et le long de la voie ferrée.
- Présence de forêt ouverte de feuillus purs sur quelques secteurs.



⇒ Les ensembles boisés témoignent des réalités de la topographie de Saint-Jodard, commune bordée par les gorges de la Loire, topographie qui ne permet pas sur ces secteurs une mise en valeur par l'agriculture. Les boisements présentent à la fois un intérêt écologique et paysager.

Maillage bocager

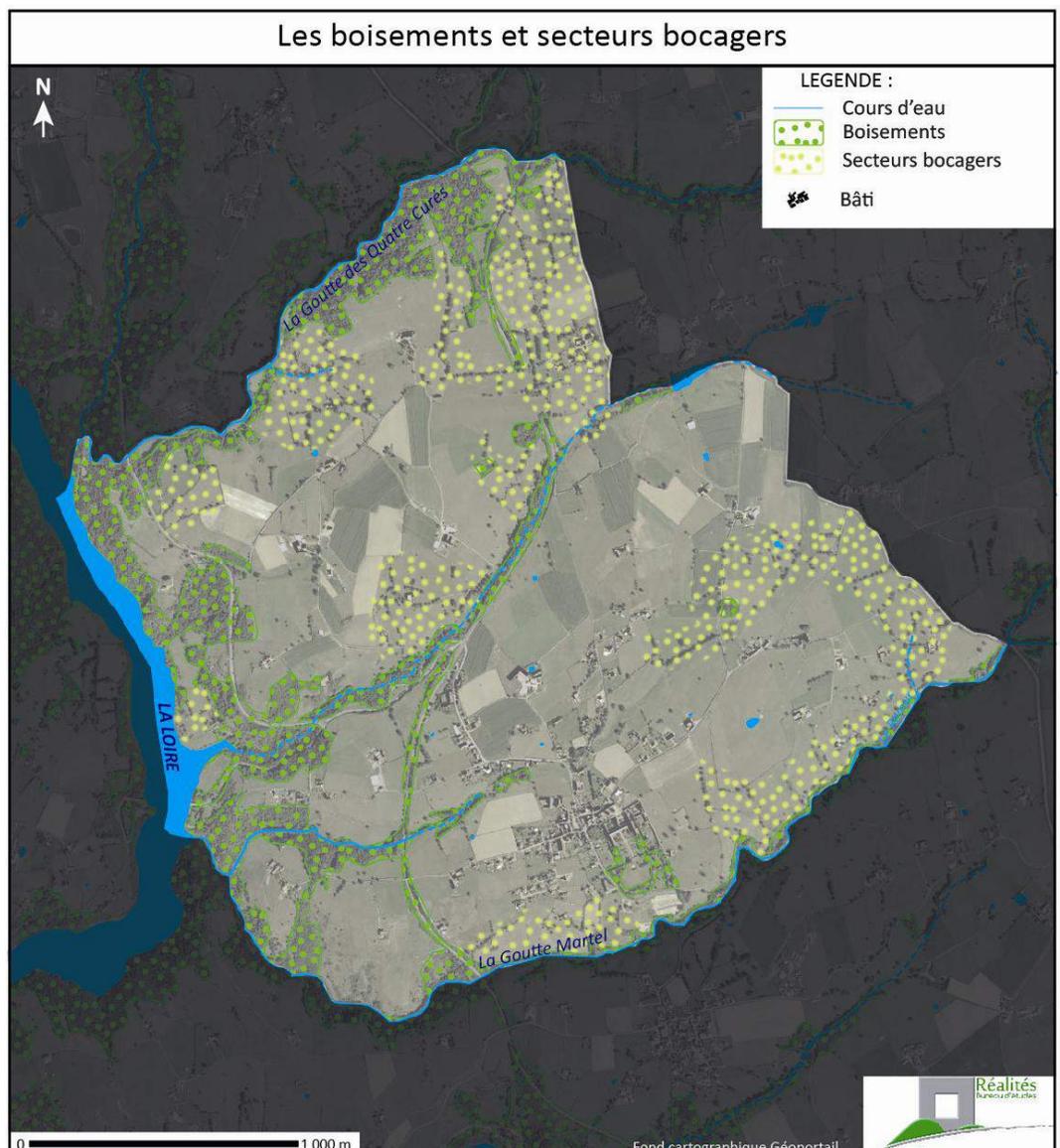
Les haies bocagères ainsi que les ripisylves (végétation qui accompagne les cours d'eau) sont des éléments de nature ordinaire, qui jouent des rôles importants pour l'environnement et l'activité agricole.



Source : Schéma réalisé par la Mission haie de l'union régional des forêts d'Auvergne

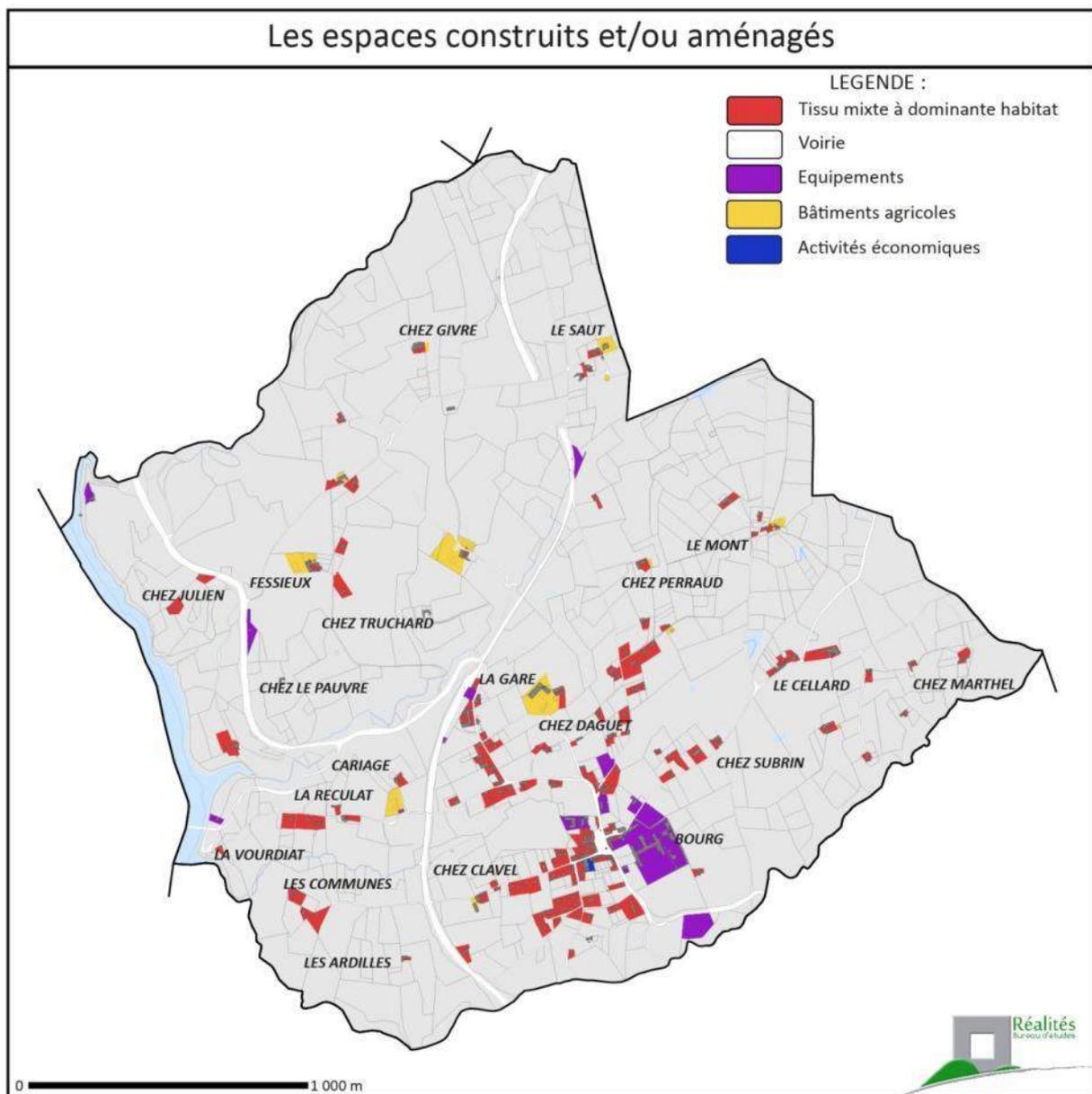
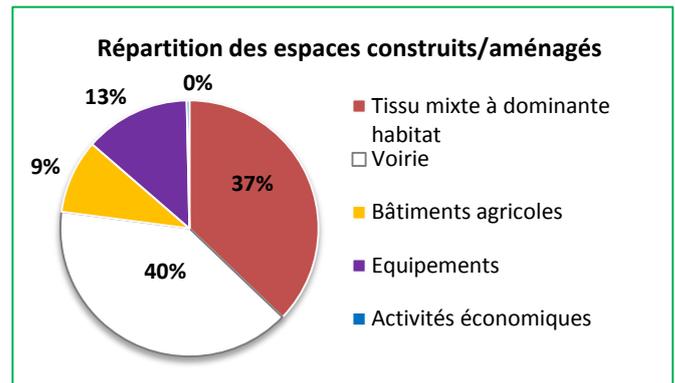
Le maillage bocager est diversement existant sur le territoire de Saint-Jodard.

Moins présent sur le sommet du plateau agricole, il est plus développé sur les secteurs de pentes des vallées, vallons et talweg, où il se révèle pertinent pour la gestion du ruissellement de l'eau. C'est ainsi le cas des vallées de la goutte Marthel, de la goutte des Quatre Curés, de la goutte Répillet, dans les secteurs du Saut, Chez Marthel.



3.4 Espaces urbanisés

- 59 ha, soit 9% du territoire.
- Urbanisation essentiellement présente sur la partie centre-sud du territoire, notamment le Bourg et ses extensions, et de manière dispersée dans l'espace agricole
- Répartition des espaces urbanisés :
 - o la voirie (routes départementales, routes, chemins communaux, voie ferrée) (23 ha),
 - o le tissu bâti à dominante habitat (22 ha), dans le bourg et les hameaux, ainsi que des ensembles bâtis et bâtis isolés,
 - o les bâtiments agricoles modernes (5 ha) : répartis sur le territoire,
 - o les équipements (8 ha) : rassemblés au niveau du bourg ou à proximité,
 - o les commerces et autres activités économiques (moins d'1 ha) : ancienne usine dans le bourg.



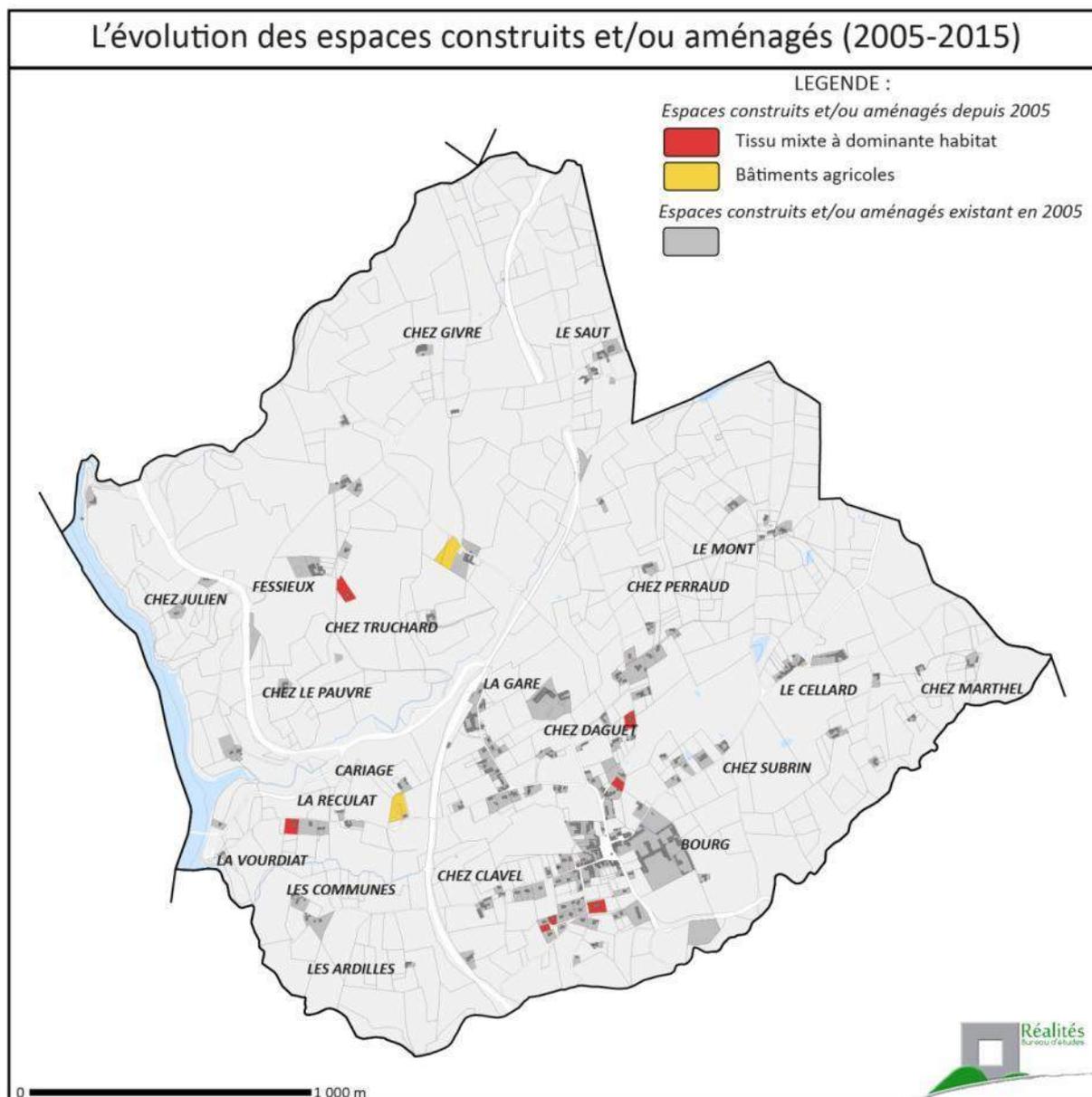
3.5 Analyse de la consommation foncière

Méthodologie

L'étude de l'évolution de l'occupation du territoire depuis l'approbation du PLU en 2005, s'appuie sur les permis de construire accordés sur la période 2005-2015 (10 années) et s'accompagnant d'une consommation de foncier libre.

Dynamique générale 2005-2014 :

- Environ 2,6 ha mobilisés
- Dont 1,5 ha pour de l'habitat, correspondant à 7 logements, localisés dans le bourg et ses extensions, mais aussi à La Reculat et à Fessieux, soit une densité estimée inférieure à 5 logements/ha
- Rythme moyen inférieur à 0,2 ha de foncier neuf consommé par an pour de l'habitat
- Egalement quelques constructions agricoles
- Espaces aménagés et construits sur des terres agricoles majoritairement et dans une moindre mesure sur des espaces considérés comme naturel.



⇒ Enjeux :

- Un nombre de logements à prévoir dans le futur PLU probablement plus important que ceux réalisés sur la dernière décennie
- Une réduction de la consommation foncière à atteindre par une amélioration de la densité (et donc la surface moyen par logement) dans les futures opérations : le projet de SCOT devrait définir un objectif de densité, avec peut-être des distinctions par typologie de commune ; néanmoins 10-15 logements/ha devrait être un minimum.
- Recentrage de l'urbanisation sur le bourg et mobilisation des dents creuses.

3.6 Analyse de la densité

- Le centre-bourg (et dans une moindre mesure certains secteurs comme la Gare ou le Cellard) présente historiquement une densité bâtie, avec une implantation à l'alignement, formant des fronts bâtis, notamment autour de la place et le long des voies en continuité Sud-ouest. Cette organisation est déterminante dans la perception de village.
- Le développement qu'a connu la commune par la suite, depuis les années 1950-1960, sous forme pavillonnaire, apparait en rupture avec cette organisation. Il en résulte des densités moyennes faibles, inférieures à 10 logements/ha. La résidence de Loire Habitat « Le Dansart », immeuble collectif social représente une exception.
- L'analyse de la consommation foncière des 10 dernières années, révèle une densité d'environ 5 logements par hectares pour les constructions faites sur foncier neuf, 6 logements par hectare en intégrant les créations dans du bâti existant.
- Le projet de SCOT devrait fixer des objectifs de densité moyenne, d'au moins 10 voire 15 logements/ha et un objectif de diversification de la typologie de logements : mitoyen/groupé, intermédiaire, petit collectif, induisant de fait une densité plus importante.



9 logements/ha

Lotissement Chez Dansart (2 logements mitoyens en partie Sud)



7 logements/ha

Voie communale du Bourg aux Communes

⇒ Un développement à considérer en recentrant sur le bourg, en mobilisant les dents creuses, les possibilités de renouvellement urbain et en travaillant des typologies plus urbaines.

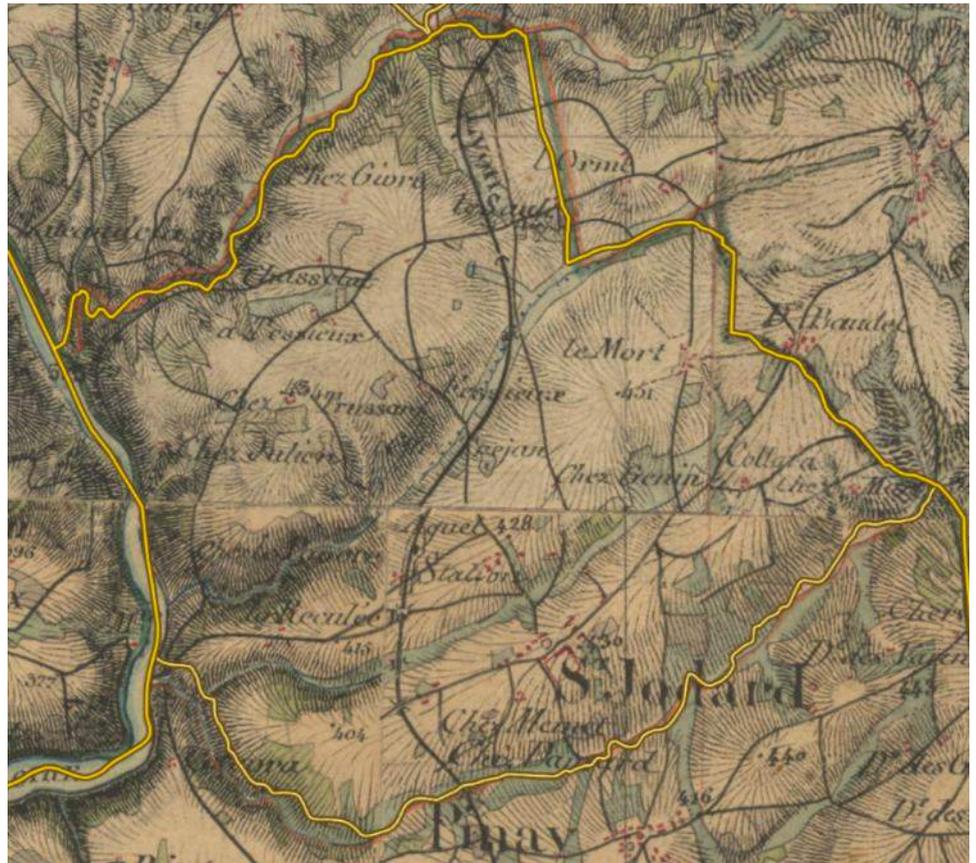
⇒ La réflexion sur la typologie de logements à prévoir, plus denses, pourra s'inspirer de certaines réalisations faites dans le bourg : maisons mitoyennes dans le lotissement Chez Dansart, immeuble collectif de logements locatifs (dans une taille plus réduite, dans le bourg (îlot communal et Le Dansart), en ayant le souci de l'insertion avec le tissu bâti du bourg. Ainsi la reconversion du site de l'ancienne usine, dans le centre-bourg, est une opportunité à valoriser.

4 ORGANISATION URBAINE

L'organisation actuelle de l'urbanisation de la commune, avec un bourg et une présence bâtie à travers l'espace agricole, est un héritage ancien.

La carte de l'Etat-Major, datant du 19^e siècle représente cette répartition historique.

Extrait de la carte de l'Etat-Major (1820-1866)



4.1 Un village structuré autour du petit séminaire et de la place centrale

Le tissu urbain du bourg s'appuie sur une présence ancienne, historiquement implantée à proximité immédiate du petit séminaire fondé au début du 19^e siècle, à la croisée de voies et chemins.

Non loin, sont déjà présents la voie de chemin de fer et la station, ainsi qu'un ensemble de bâtis au niveau de Chez Clavel à l'Ouest et de Chez Daguet au Nord. Ce dernier est alors nettement distinct du bourg, de l'autre côté du talweg de la goutte Répillet.

Extrait de la carte de l'Etat-Major (1820-1866)

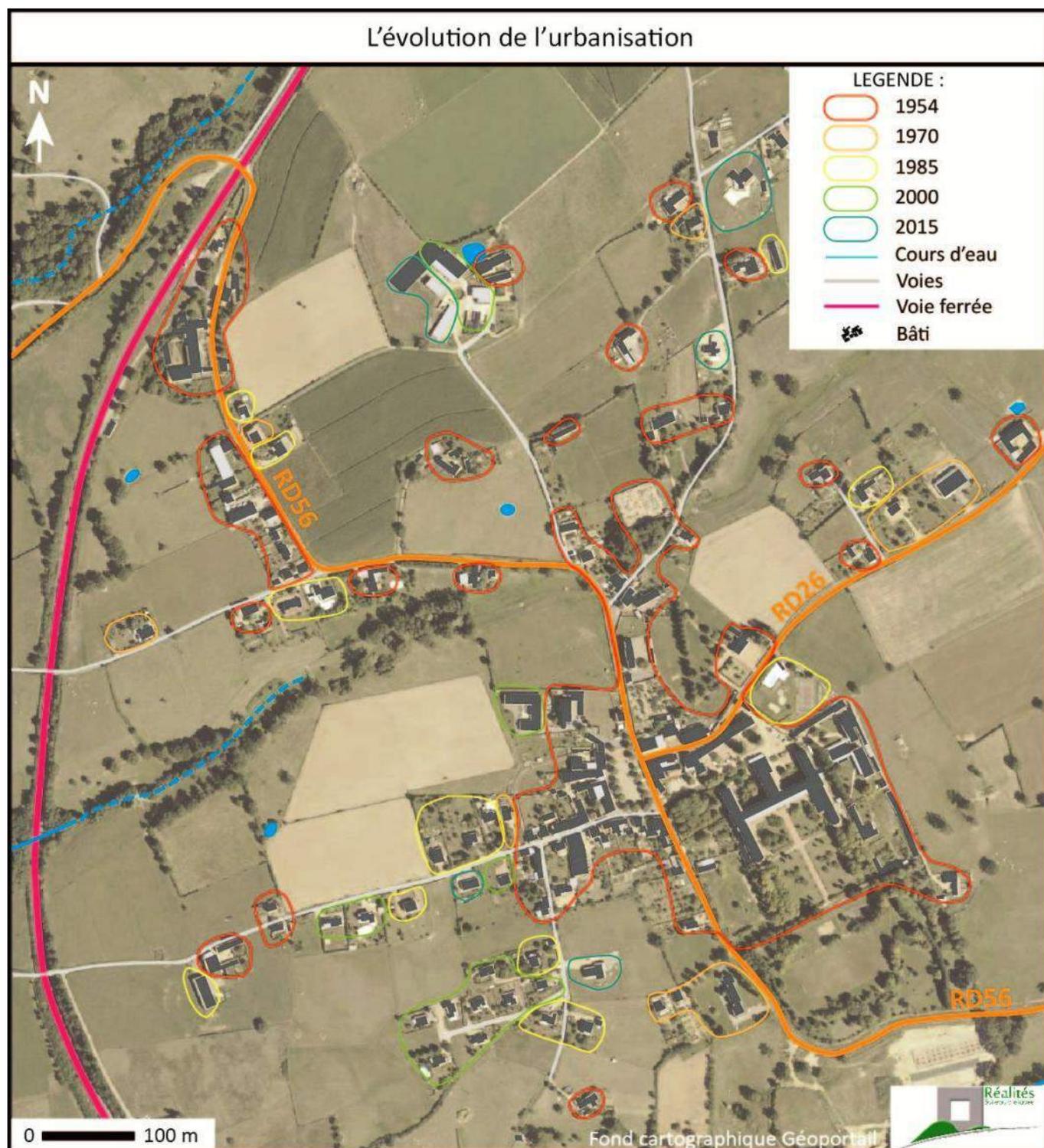
Dans les années 1950, le bourg apparaît plus affirmé, avec une urbanisation organisée autour de la place centrale, à l'Ouest du petit séminaire. Cette urbanisation ancienne, dense, s'étend en direction du Nord, avec notamment l'école. Le secteur de la Gare s'est développé, de manière linéaire en direction du bourg jusqu'au chemin de la Reculat.



Les années 1960-1970 voient le secteur du bourg connaître un certain développement résidentiel, avec des extensions urbaines sous forme de maisons pavillonnaires et la création de l'immeuble Le Dansart.

Commune de Saint-Jodard - Elaboration du PLU

Cette tendance se poursuit dans les années 1980 et jusqu'à aujourd'hui, avec notamment le lotissement communal au Sud-ouest du bourg et une urbanisation au coup par coup le long du chemin des Communes.



4.2 Le centre-bourg

Les constructions traditionnelles se concentrent autour de la place du village, ainsi qu'à proximité le long des axes qui en partent.

Leur architecture se caractérise par :

- Des maisons de bourg larges et mitoyennes, en bordure de voies,
- Des niveaux allant du R+1 au R+3,
- Des façades en pierres apparentes, ou enduites dans les tons beiges, jaunes et gris,
- Des toitures à deux ou quatre pans et en tuiles rouges,
- Des encadrements de portes et fenêtres en pierre jaune, en briques.

Le bâtiment des anciennes PTT dénote par son architecture particulière (années 1970).

Le centre-bourg compte un ancien bâtiment industriel en shed, dont le devenir est à étudier, dans une logique de renouvellement urbain.



⇒ **Enjeux**

- Densification en mobilisant les quelques espaces disponibles
- Caractère stratégique pour le renforcement du centre-bourg du renouvellement urbain du site de l'ancienne usine, pour réaliser une opération relativement dense, dans l'esprit du tissu bâti du centre-bourg et en complémentarité avec des formes moins denses en périphérie
- Rénovation du bâti ancien, dans le respect de l'architecture traditionnelle
- Facilitation des circulations routières et des modes doux notamment pour les liaisons avec la périphérie, l'espace ludique.

4.3 Le secteur de la Gare

La voie allant du chemin de la Reculat à la gare présente un tissu urbain globalement ancien, développé en faubourg, avec également un important ensemble bâti traditionnel.

Son architecture se rapproche de celle du centre-bourg et se caractérise par :

- Des maisons larges, non mitoyennes, en bordure de voies ou en retrait,
- Des niveaux allant du R+1 au R+2,
- Des façades en pierres apparentes, ou enduites dans les tons beiges, jaunes et gris,
- Des toitures à deux ou quatre pans et en tuiles rouges,
- Des encadrements de portes et fenêtres en pierre jaune, en briques.



L'ensemble de corps de bâtiments présent à proximité de la gare (ancien négociant en charbon) constitue un élément remarquable, avec un potentiel d'aménagement conséquent.

Le site de l'ancien garage automobile représente un point noir paysager.

4.4 Les extensions résidentielles du bourg

Le bourg a connu plusieurs extensions, principalement sur ses franges Sud et Ouest, en direction de Pinay et des Communes, Il s'agit d'un développement de type pavillonnaire (à l'exception de l'immeuble le Dansart).

Dynamiques d'extension :

- La majorité des extensions a été réalisée avant 2000.
- L'étalement urbain s'est fait au coup par coup, le long du chemin des Communes, sur le chemin du bourg au Sault, sur le chemin de Chez Dansart, mais aussi dans le cadre d'un lotissement (lotissement communal).
- La dernière décennie a vu une poursuite faible de cette tendance, avec uniquement quelques constructions ponctuelles ou qui sont venues combler le lotissement.



A noter que le secteur de la Gare a également accueilli quelques constructions de type pavillon.

Organisation urbaine des extensions :

- Implantation au coup par coup le long des voies, hormis le lotissement communal.
- Des extensions en décalage avec le cœur ancien, sous forme pavillonnaire individuel exclusivement.
- Caractéristiques :
 - o Volumes bâtis : en R ou R+1, des formes simples pour certains, plus complexes pour d'autres, avec des volumes bâtis pouvant combiner des portions en toiture à 2 et d'autres à 4 pans.
 - o Implantation des constructions : en milieu de parcelle.



⇒ **Enjeux**

- Densification de l'enveloppe (dents creuses, divisions parcellaires), pour limiter l'étalement et la consommation d'espace,
- Limitation des coûts liés aux réseaux pour la collectivité, associés à l'urbanisation linéaire,
- Diversification des formes urbaines pour les nouvelles constructions, pour diversifier le parc de logement,
- Articulation des quartiers d'extension avec le centre-bourg (insertion, déplacements).
- Maintien de coupures d'urbanisation entre le bourg et Chez Subrin et au niveau du virage de la RD26 au Nord du bourg.

4.5 Les principaux hameaux

En dehors du bourg et du secteur de la gare, la commune de Saint-Jodard ne compte pas de hameaux fortement affirmés. On peut toutefois distinguer les hameaux de Cellard, du Mont et du Sault, mais qui restent de taille réduite.

Le Cellard

- Constructions anciennes formant une continuité bâtie à l'alignement de la RD 26
- Volumes bâtis : R+1, formes simples, toiture à 2 pans
- Une forte proportion de logements vacants



Le Sault et le Mont

- Bâtiments anciens (corps de ferme), accompagnés de bâtiments techniques à vocation agricole
- Volumes bâtis : R+1, formes simples, toiture à 2 pans
- Forte vocation agricole des hameaux



4.6 Des écarts, ensembles bâtis et constructions isolées

De petits secteurs bâtis anciens sont également présents, liés à la mise en valeur agricole historique du territoire : Fessieux, Chez Pruchard, Cariage, Chez Perraud, Chez Marthel, Daguet...



Le bâti ancien peut présenter un intérêt patrimonial, par sa forme et ses matériaux traditionnels. Certains secteurs gardent encore une vocation agricole et comptent des bâtiments agricoles « modernes ». A noter également quelques constructions de type pavillon, implantées de manière ponctuelle, et correspondant originellement à du logement pour l'exploitant.

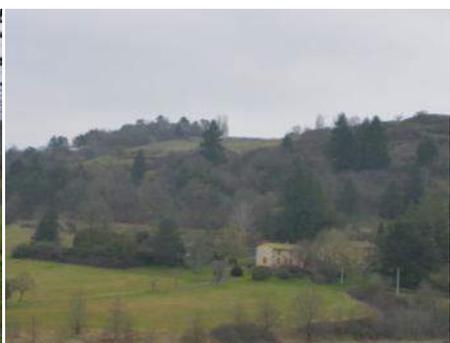
⇒ Il s'agit de prendre en compte ce tissu existant, en encadrant ses possibilités de développement, dans une logique de préservation des espaces agricoles et naturels, de limitation du mitage, de maintien du patrimoine bâti et de préservation de l'activité agricole.

5 ENTITES PAYSAGERES

La commune de Saint-Jodard se situe dans le vaste ensemble des Monts du Lyonnais, qui s'étirent en Nord-Sud et constituent une grande part de l'interface entre les départements de la Loire et du Rhône. La continuité de massif qu'ils forment avec les Monts du Forez, entre la Plaine Roannaise et la Plaine du Forez, est traversée par le fleuve Loire qui y taille un relief de gorges.

Le territoire communal se trouve au niveau de deux entités, les "gorges de la Loire roannaise" et "le plateau de Neulise".

5.1 Les Gorges de la Loire

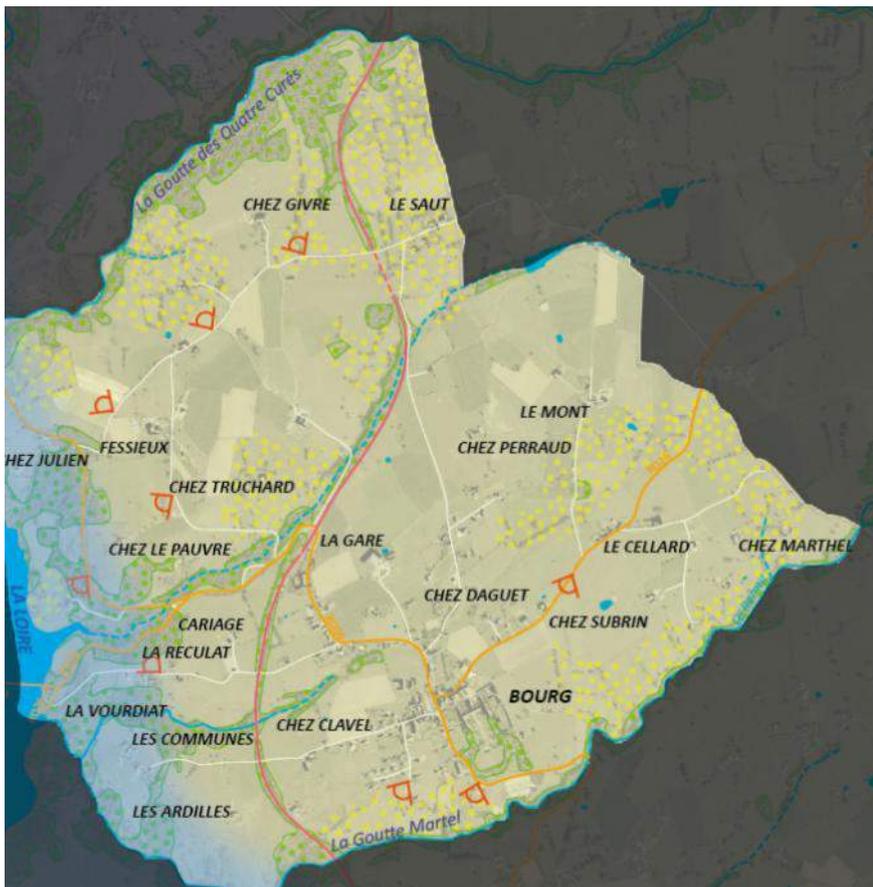


	Enjeux
	Contexte réglementaire et contraintes <ul style="list-style-type: none"> - Réservoir de biodiversité (Natura 2000, ZNIEFF de type 1) - Marges de recul des routes départementales 26, 26-1 et 56 : 15 m par rapport à l'axe - Zone inondable de la Loire
	Milieu physique <ul style="list-style-type: none"> - Secteur de coteaux plus ou moins pentis, forte visibilité du bâti ⇒ Maintien des points de vue sur le paysage des gorges de la Loire
	Espaces agricoles et trame végétale <ul style="list-style-type: none"> - Un certain équilibre entre boisements et espaces agricoles, selon les contraintes topographiques ; des milieux naturels d'intérêt ⇒ Préservation des milieux naturels et des continuités écologiques formées par les boisements et prairies ⇒ Maintien d'espaces ouverts, participant à la variété des composantes du paysage et à la présence de points de vue
Occupation du site <ul style="list-style-type: none"> - Faible occupation bâtie, des constructions isolées ⇒ Limitation forte de l'urbanisation du secteur ⇒ Préservation et valorisation du bâti traditionnel existant ⇒ Mise en valeur des bords de la Loire (cheminements, aménagements paysagers, touristiques) 	

5.2 Le Plateau de Neulise



	Enjeux
Contexte réglementaire et contraintes	- Marges de recul des routes départementales 26, 26-1 et 56 : 15 m par rapport à l'axe. - Extension du site Natura 2000 ?
Milieu physique	- Entité plane, de plateau entaillé par les vallons formés par les gouttes se jetant dans la Loire - Talweg présent en partie Nord du bourg ⇒ Maintien de la qualité des points de vue sur le grand paysage depuis les parties hautes, ouvertes, vers le bourg, les hameaux et les vallées ⇒ Préservation des cours d'eau et leurs abords



Commune de Saint-Jodard - Elaboration du PLU



<p>Espaces agricoles et trame végétale</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Paysage agricole de culture et d'élevage, globalement ouvert, accompagné d'un maillage bocager résiduel, plutôt présent sur les secteurs de pentes - Caractère boisé des vallons <p>⇒ Maintien de l'activité agricole et du maillage bocager</p> <p>⇒ Préservation des vallées, support de trame verte et bleue</p>
<p>Occupation du site</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Un bourg implanté au sein de l'espace agricole ouvert, avec une silhouette marquée par les clochers, et un développement linéaire en faubourg de Chez Plassard à La Gare - Un cœur de village affirmé, autour de la place centrale - Des façades Est et Sud du bourg marquées par le site du monastère et les équipements de loisirs - Une occupation ancienne du plateau agricole sous la forme de groupes bâtis et de bâtis isolés, qui ont parfois accueilli des constructions pavillonnaires - Un territoire traversé par une voie ferrée très peu présente dans le paysage <p>⇒ Affirmation de la silhouette et densification du bourg, limitation de l'étalement urbain</p> <p>⇒ Maîtrise de l'urbanisation dispersée dans l'espace agricole, préservation et mise en valeur du bâti traditionnel</p> <p>⇒ Qualité des entrées de bourg, des espaces publics</p> <p>⇒ Maintien d'une coupure verte entre le bourg et les secteurs Chez Plassard et la Gare (talweg), entre le bourg et Chez Subrin (qualité de l'entrée de bourg) ?</p> <p>⇒ Préservation des points de vue depuis certaines voies, et notamment le chemin de Sault à Fessieux</p> <p>⇒ Protection des espaces et bâtiments agricoles</p>





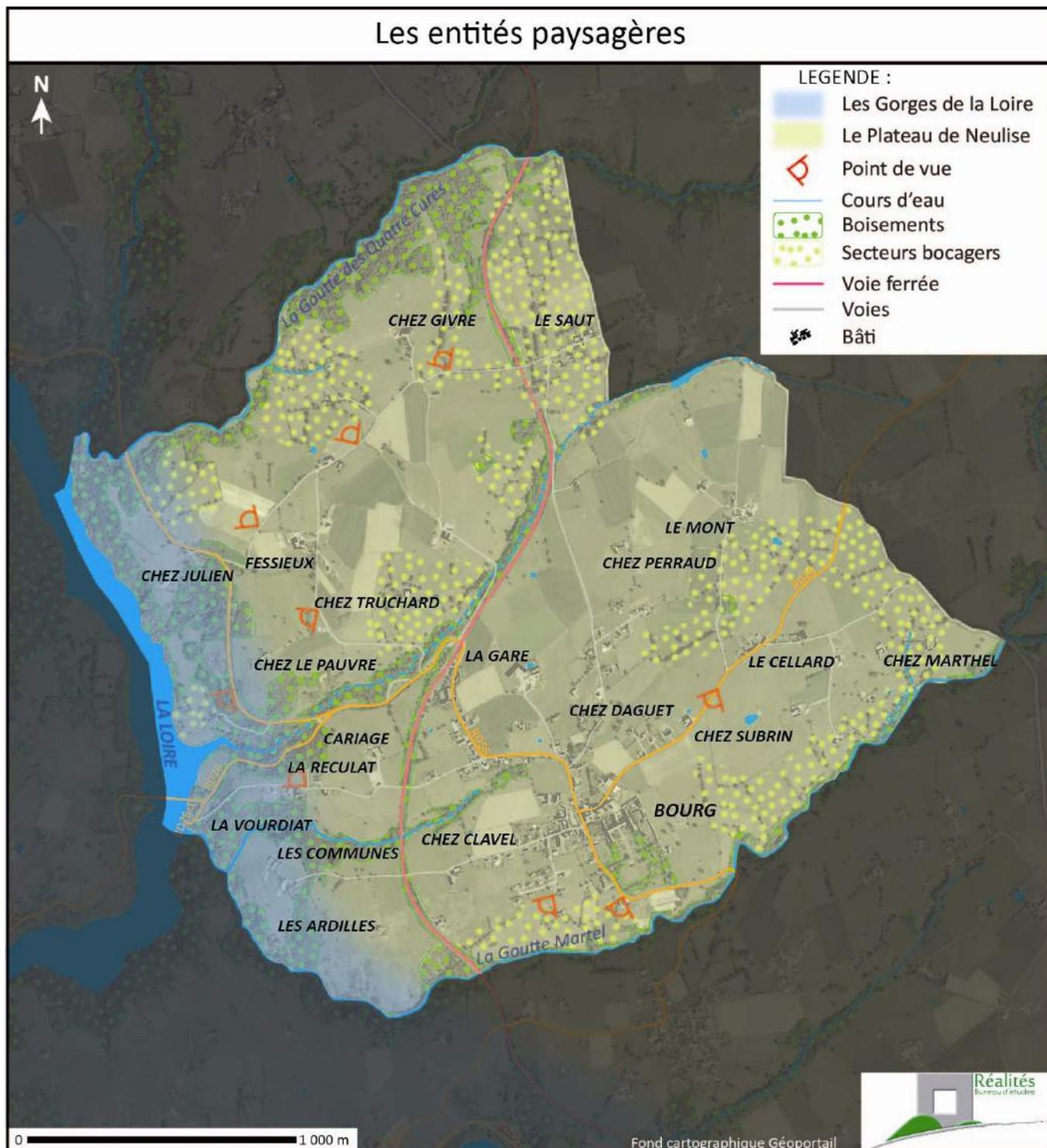
5.3 Plan paysager intercommunal

Un plan paysager a été réalisé conjointement par la Communauté de Communes de Balbigny et le Conseil Général en 2003. Il comporte une analyse par commune et concernant Saint-Jodard des actions visant à embellir le centre-bourg en particulier autour de la mairie et de l'église.

Les actions proposées sur la commune concernent deux pôles symboliques de la vie locale, les abords de la mairie et ceux de l'église, avec le traitement d'espaces et de façades dévalorisantes.

- bâtiment dans la cour de la mairie : réfection de la façade
- aménagement de la cour de la mairie : requalification de l'espace extérieur
- ancienne cure : requalification de l'espace extérieur
- bâtiment à côté de la cure : réfection des façades
- bâtiment face à la cure : réfection des façades
- mur de clôture le long de la RD26 vers l'église : réfection
- bâtiment de la salle des fêtes : réfection de la façade
- bâtiment à l'arrière de la salle des fêtes : requalification de l'aspect extérieur

Quels sont les actions qui ont été effectivement menées ?



6 PATRIMOINE

6.1 Le Monastère de Saint-Jodard

- Fondé en 1796 sous le nom de Petit Séminaire,
 - Agrandi en 1801, détruit par un incendie en 1827 puis reconstruit et inauguré en 1896,
 - Devenu propriété de l'Etat en 1905 il connaît plusieurs utilisations (hôpital, sanatorium, institue d'éducation surveillée).
 - Devenu ensuite propriété du département de la Loire, l'établissement est occupé depuis 1983 par la Communauté des Frères de Saint-Jean et par la Communauté des Sœurs Contemplatives de Saint-Jean et retrouve sa fonction d'enseignement religieux.
- ⇒ L'activité du monastère rythme la vie de la commune. Ce monastère, à travers ses éléments bâtis et son parc, a une forte emprise foncière dans le bourg, en occupant une vaste partie Est. Son clocher constitue un point d'appel et un élément marquant du paysage de Saint-Jodard.



6.2 L'église

- Située dans le bourg le long de la RD26,
- Marque l'entrée dans le cœur ancien du bourg,
- Présente un lien visuel depuis la place du village.



6.3 Le bâti traditionnel du bourg

- Symbole d'une implantation ancienne,
- Mélange de plusieurs matériaux : pierres, briques, pierres jaunes pour les encadrements, apparentes ou recouvertes d'un enduit,
- Bâti monobloc de forme rectangulaire avec toiture tuiles 4 pans, ou 2 pour des bâtiments en continuité,
- Généralement rez-de-chaussée + 1 voire 2 étages + combles.





6.4 Les corps de ferme traditionnels

- Symboles de la mise en valeur ancienne du territoire par l'agriculture,
- Composés de plusieurs corps de bâtiments, accueillant originellement pour l'un l'habitation et les autres l'activité agricole et pouvant être organisés autour d'une cours.



Fessieux



Chez Daquet



Cariage

6.5 Le petit patrimoine bâti

- Inventaire du Petit Patrimoine réalisée à l'échelle de la Communauté de Communes de Balbigny en 2005
- Plusieurs petits éléments intéressants à préserver, principalement des croix, mais aussi un puits, une statue d'angle, un four à pain, des pigeonniers.



En direction du Sault



A Cariage



Près du cimetière



En entrée de bourg Est



Chez Subrin



Puits au Sault

⇒ Un patrimoine bâti riche et varié, portant les caractéristiques traditionnelles (forme architecturale, matériaux, petit patrimoine), dont la préservation est à favoriser dans un objectif de qualité des paysages.

6.6 Archéologie

Bien que peu d'investigations archéologiques aient été menées sur le territoire de Saint-Jodard, des indices mobiliers ont été découverts ne prospection.

Il s'agit de :

- 42 241 0002/Truchard/Gallo-romain/céramique sigillé, dolium, amphore, céramique commune,
- 42 241 0005/Fessieux/Gallo-romain/céramique,
- 42 241 0006/Fessieux/Moyen Âge/céramique.

